ANNUAIRE

DES

CÔTES-DU-NORD

POUR L'ANNÉE

1842.



SAINT-BRIEUC,

CHEZ L. PRUD'HOMME, IMPRIM.-LIB.

ET CHEZ LES LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

ANNUAIRE

DES

CÔTES - DU - NORD.

1842.

Annuaire

DES

CÔTES-DU-NORD,

RÉDIGÉ PAR

MM. HABASQUE, MARÉE, DE GARABY ET FERRARY.

Non nobis gloria, sed utilitas officiumque fuit. *Cic.*

7.e ANNÉE.

SAINT-BRIEUC,

CHEZ L. PRUD'HOMME, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

1842.

TABLE.

Administration civile 192
financière. 245
judiciaire. 220
maritime. 217
militaire. 211
religieuse. 205
Agents de change 293
Agriculture. 287
Art médical 278
Avaugour. 123
Beaumanoir. 126
Bibliothèque de Saint-Brieuc 275
Bureau de bienfaisance de Dinan. 199
Guingamp. . . . 201
Lannion. 203
Loudéac 204
Saint-Brieuc. . . 197
de police. . . . . ibid.
Bureaux de poste. 256
la préfecture. 193
Caisses d'épargne. 294
Calendrier 7
Cercles littéraires. 277
Chambres consultatives. 294
des députés. 191
des pairs. . . . . ibid.
Chemins vicinaux. 256
Coat-Coureden. 130
Coat-Mohan. . . . . ibid.

Colinée. 81
Comités d'instruction. 270
Commerce. 293
Commission d'examens. 269
des hospices. 198
prisons. 197
sanitaire. 294
Conseil de préfecture. 193
général. 194
Conseils d'arrondissement. 196
municipaux. . . . . ibid.
Contributions. 248
Curés. 296
Délibérations du conseil général. 151
Dépôt de remonte. 213
Dinan. 131
Directeurs des couvents. 106
Dons à la bibliothèque. 99
Douanes. 252
Duguesclin (Julienne). 132
Duguesclin (Olivier). 133
Echantillons géologiques. 102
Ecoles primaires. 260
Enregistrement. 250
Ephémérides. 161
Famille royale. 189
Force armée. 213
Foires. 24
Fromaget. 151
Gendarmerie. 214
Grandes marées. 4
Histoire de l'huître. . . . . 170 et 307

. 276
Imprimeurs. 259
Instruction. 276
Journaux. 226
Jours d'audience. 227
Juges de paix. 284
Juri médical. 286
pour l'admission des étalons. 135
Kerleau. 136
Lannion. 137
Lanvallay. 129
Le Clerc. 138
Le Normand de Kergré. 151
Le Saint. 277
Libraires 140
Liscoët. 296
Maires. 262
Maîtres d'agrément 220
de port. 36
Marchés. 19
Météorologie. 94
Musée. 141
Noël des Landes. 223
Notaires. 262
Pensionnats. 143
Picot. 144
Plédran. 37
Plerneuf. 294
Poids et mesures. 254
Ponts et chaussées. 296
Population des communes. 192
du département. 193
Préfecture. 193

Raguenel. 145
Récompenses. 121
Relais. 258
Rocdère. 146
Rostrenen. 146
Rousselet. 149
Société d'assurances. 293
des courses. 286
Sous-intendance. 212
préfectures. 198
Tableau des communes. 296
Travaux géodésiques. 245
Trémuson. 47
Tribunaux de commerce. 222
Vétérinaires. 286
Vice-consuls. 293

Suite de la Flore, à la fin du volume.

FIN DE LA TABLE.

ANNUAIRE

DES CÔTES-DU-NORD

POUR L'ANNÉE 1842.

ARTICLES PRINCIPAUX

DU CALENDRIER.

ÉPOQUES REMARQUABLES.

Années.

5846 de la création.
4185 depuis le déluge.
6555 de la période julienne.
2595 de la fondation de Rome, selon Varron.
1257 des Turcs commence le 18 Avril 1841 et finit le 6 Avril 1842, selon l'usage de Constantinople, d'après l'art de vérifier les dates.
1842 de la naissance de J.-C.
1422 de la monarchie française.
260 de la réforme du calendrier grégorien.
239 de l'union de la Bretagne à la France.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.		QUATRE-TEMPS.	
Nombre d'Or. . . .	19	Print. Févr. . .	16,18,19
Épacte.	XVIII	Été, Mai. . . .	18,20,21
Cycle solaire. . . .	3	Autom. Sept. .	21,23,24
Indiction romaine.	15	Hiver, Décem.	14,16,17
Lettre dominicale.	B		

FÊTES MOBILES.

Septuagésime.	23 Janv.	Pentecôte. . . .	15 Mai.
Les Cendres. .	9 Févr.	La Trinité. . . .	22 Mai.
Paques.	27 Mars.	La Fête-Dieu. .	29 Mai.
Les Rogat.	2,3,4 Mai.	1er D. de l'Av. .	27 Nov.
Ascension. . . .	5 Mai.		

ÉCLIPSES.

Le 11 Janvier, Eclipse annulaire de Soleil, invisible à Paris.

Le 26 Janvier, Eclipse partielle de Lune, en partie visible à Paris.

Le 8 Juillet, Eclipse totale de Soleil, visible à Paris. Elle commencera à 4 h. 58 m. du matin, et finira à 6 h. 50 m. du matin.

Le 22 Juillet, Eclipse partielle de Lune, invisible à Paris.

Le 31 Décembre, Eclipse annulaire de Soleil, invisible à Paris.

Latitude de Saint-Brieuc . . . . . 48° 31′

Longitude du méridien de Paris ; 5° 6′ 7″ O.

La différence du méridien de Saint-Brieuc à celui de Paris en temps est de $20^m\ 24^s$.

Le plus long jour de l'année, *temps moyen*,

Le soleil se lève à. . . 3 h 57^m

Il se couche à. . . . . 8 h. 3^m

Le jour le plus court de l'année,

Il se lève à.. . . . . 7 h. 55^m

Il se couche à. . . . . 4 h. 5^m

SAISONS.

Printemps. le 21 Mars à 0 h. 23^m du mat.

Été. . . . le 21 Juin à 9 h. 32^m du soir.

Automne. . le 23 Sept. à 11 h. 35^m du mat.

Hiver. . . le 22 Déc. à 5 h. 5^m du mat.

SIGNES DU ZODIAQUE.		*Entrée du ☉ dans chaq. sig.*	
Printemps.	♈ Le Bélier,	21 Mars,	0 h. 23 m. m.
	♉ Le Taureau,	20 Avril,	0 h. 39 m. s.
	♊ Les Gémeaux,	21 Mai,	0 h. 54 m. s.
Été.	♋ L'Ecrevisse,	21 Juin,	9 h. 32 m. s.
	♌ Le Lion,	23 Juil.,	8 h. 28 m. m.
	♍ La Vierge,	23 Août,	2 h. 57 m. s.
Automne. .	♎ La Balance,	23 Sept.,	11 h. 35 m. m.
	♏ Le Scorpion,	23 Oct.,	7 h. 47 m. s.
	♐ Le Sagittaire,	22 Nov.,	4 h. 21 m. s.
Hiver. . . .	♑ Le Capricor.,	22 Déc.,	5 h. 5 m. m.
	♒ Le Verseau,	20 Janv.,	9 h. 41 m. m.
	♓ Les Poissons,	19 Fév.,	0 h. 22 m. m.

Obliquité de l'Écliptique. . . . . 23° 27′ 40″

GRANDES MARÉES DE 1841.

Dans le tableau qui suit, on a pris pour *unité de hauteur*, la moitié de la hauteur moyenne de la *marée totale*, qui arrive un jour ou deux après la syzygie, le soleil et la lune, au moment de la syzygie, étant supposés dans l'équateur et dans leurs moyennes distances à la terre.

Jours et heures de la syzygie.		Hauteur de la marée.	Jours et heures de la syzygie.		Hauteur de la marée.
11 Jan.	N. L. à 4h 24′	s. 0,76	8 Juil.	N. L. à 7h 10′	M. 0,92
26	P. L. à 5 59	s. 1,06	22	P. L. à 11 6	M. 0,78
10 Fév.	N. L. à 0 4	s. 0,83	6 Août.	N. L. à 2 55	s. 1,06
25	P. L. à 4 24	M. 1,15	21	P. L. à 2 23	M. 0,83
12 Mar.	N. L. à 6 38	M. 0,88	4 Sept.	N. L. à 10 25	s. 1,15
26	P. L. à 2 7	s. 1,11	19	P. L. à 6 43	s. 0,87
10 Avr.	N. L. à 10 41	s. 0,88	4 Oct.	N. L. à 6 33	M. 1,12
24	P. L. à 11 37	s. 0,97	19	P. L. à 11 22	M. 0,85
10 Mai.	N. L. à 11 47	M. 0,84	2 Nov.	N. L. à 4 17	s. 1,00
24	P. L. à 9 49	M. 0,83	18	P. L. à 3 38	M. 0,82
8 Juin.	N. L. à 10 23	s. 0,84	2 Déc.	N. L. à 4 24	M. 0,87
22	P. L. à 9 31	s. 0,76	17	P. L. à 6 55	s. 0,85
			31	N. L. à 7 12	s. 0,83

Dans nos ports, les plus grandes marées suivent d'un jour et demi la nouvelle et la pleine lune; ainsi, cette année, les plus

fortes marées ont lieu le 28 Janvier, le 26 Février, le 28 Mars, le 8 Août, le 6 Sept. et le 5 Octobre; celles du 26 Février et du 6 Septembre pourront être considérables, surtout si elles sont favorisées par les vents.

Voici la valeur absolue de l'unité de hauteur pour quelques ports.

Unité de hauteur.		*Unité de hauteur.*	
Port de Brest. . . .	3m 21	Port de S.-Malo..	5m 98
Lorient. . .	2, 24	Audierne.	2, 00
Cherbourg.	2, 70	Croisic. . .	2, 68
Granville. .	6, 35	Dieppe. . .	2, 87

Nota. Voir l'ANNUAIRE de 1836 pour trouver : 1° la hauteur d'une grande marée dans un port dont on connaît l'unité de hauteur; 2° l'heure de la haute mer, connaissant l'âge de la lune et l'établissement de ce port.

Nota. Voir dans l'ANNUAIRE de 1839 une Notice sur le Comput ecclésiastique.

JANVIER.

D. Q. le 3 à 10 h. 18′ soir. | P. Q. le 19 à 9 h. 9′ soir
N. L. le 11 à 4 h. 24′ soir. | P. L. le 26 à 5 h. 56′ soir

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	ÂGE ☉	LEVER du Sol. T. M. à Paris.	COUCHER du Sol. T. M. à Paris.
1 sam	Circoncision.	20	7 56	4 12
2 *Dim*	s Clair, abbé.	21	7 56	4 13
3 lundi	ste Geneviève, vier.	☾	7 56	4 14
4 mard	s Tite, évêque.	23	7 56	4 15
5 merc	s Siméon Stylite.	24	7 56	4 16
6 jeudi	s Melaine, év. de R.	25	7 56	4 17
7 vend	s Lucien, prêtre.	26	7 55	4 18
8 sam	s Théophile, diacre.	27	7 55	4 20
9 1 *D.*	Épiphanie.	28	7 55	4 21
10 lundi	s Marcien, prêtre.	29	7 54	4 22
11 mard	s Théodose le Conf.	●	7 54	4 23
12 merc	s Arcade, martyr.	1	7 53	4 25
13 jeudi	ste Véronique.	2	7 53	4 26
14 vend	s Hilaire, évêque.	3	7 52	4 27
15 sam	s Maur, abbé.	4	7 51	4 29
16 2 *D.*	S. Nom de Jésus.	5	7 50	4 30
17 lundi	s Antoine, abbé.	6	7 50	4 32
18 mard	Chaire s. Pierre.	7	7 49	4 33
19 merc	s Canut, roi.	☽	7 48	4 35
20 jeudi	s Fabien, p. et m.	9	7 47	4 36
21 vend	ste Agnès, v. m.	10	7 46	4 38
22 sam	s Dominique, abbé.	11	7 45	4 39
23 *D.*	*Septuagésime.*	12	7 44	4 41
24 lundi	s Timothée, év.	13	7 43	4 42
25 mard	Conv. de s. Paul.	14	7 42	4 44
26 merc	s Polycarpe, év.	○	7 41	4 46
27 jeudi	s. Jean Chrysost.	16	7 40	4 47
28 vend	s. Charlemagne.	17	7 39	4 4
29 same	s François de Sales.	18	7 37	4 59
30 *D.*	*Sexagésime.*	19	7 36	4 50
31 lundi	s Pierre Nol.	20	7 35	4 53

FÉVRIER.

D. Q. le 2 à 0 h. 36′ soir. | P. Q. le 18 à 11 h. 50′ mat.
N. L. le 10 à 0 h. 4′ soir. | P. L. le 25 à 4 h. 24′ mat.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER du Sol. T. M. à Paris.	COUCHER du Sol. T. M. à Paris.
1 mard	s Ignace, martyr.	21	7 33	4 55
2 merc	Purification.	☾	7 32	4 57
3 jeudi	s Blaise, évêque.	23	7 30	4 59
4 vend	s André Corsin, év.	24	7 29	5 0
5 same	ste Agathe, v. et m.	25	7 28	5 2
6 *Dim.*	*Quinquagésime.*	26	7 26	5 4
7 lundi	s Romuald, abbé.	27	7 24	5 5
8 mard	s Jean *de Matha.*	28	7 23	5 7
9 merc	*Les Cendres.*	29	7 21	5 8
10 jeudi	ste Scolastique, v.	●	7 20	5 10
11 vend	les 5 plaies de N. S.	1	7 18	5 12
12 same	ste Eulalie, v. et m.	2	7 17	5 13
13 *Dim.*	*Quadragésime.*	3	7 15	5 15
14 lundi	s Valentin, martyr.	4	7 13	5 17
15 mard	ss Faustin et Jovite.	5	7 11	5 18
16 merc	*Quatre-Temps.*	6	7 10	5 20
17 jeudi	s Silvin, évêque.	7	7 8	5 22
18 vend	s Siméon, év. m.	☽	7 6	5 23
19 same	s Barbat, évêq.	9	7 4	5 25
20 *Dim.*	*Reminiscere.*	10	7 2	5 27
21 lundi	s Pépin de Land.	11	7 1	5 28
22 mard	Chaire s. Pierre.	12	6 59	5 30
23 merc	s Sérénus, jardin.	13	6 57	5 32
24 jeudi	s Mathias, apôtre.	14	6 55	5 33
25 vend	s Césaire, méd.	☉	6 53	5 35
26 same	s Porphyre, évêque.	16	6 51	5 36
27 *Dim.*	*Oculi.*	17	6 49	5 38
28 lundi	s Romain.	18	6 47	5 40

MARS.

D. Q. le 4 à 1 h. 32′ mat. | P. Q. le 19, à 10 h. 51′ soir.
N. L. le 12, à 6 h. 38′ mat. | P. L. le 26, à 2 h. 7′ soir.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER du Sol. T. M. à Paris.	COUCHER du Sol. T. M. à Paris.
1 mard	s Aubin, évêque.	19	6 45	5 41
2 merc	s Simplice, pape.	20	6 43	5 43
3 jeudi	s Guignolé, abbé.	21	6 41	5 44
4 vend	s Casimir.	☾	6 39	5 46
5 same	s Adrien, martyr.	23	6 37	5 47
6 *Dim.*	*Lætare.*	24	6 35	5 49
7 lundi	s Thomas d'Aq.	25	6 33	5 51
8 mard	s Jean de Dieu.	26	6 31	5 52
9 merc	ste Françoise, v.e	27	6 29	5 54
10 jeudi	Les 40 Martyrs.	28	6 27	5 55
11 vend	s Euloge, mart.	29	6 25	5 57
12 same	s Grégoire-le-Grand.	●	6 23	5 58
13 *Dim.*	*La Passion.*	2	6 21	6 0
14 lundi	ste Mathilde.	3	6 19	6 1
15 mard	s Zacharie, pape.	4	6 16	6 3
16 merc	s Abraham, solit.	5	6 14	6 4
17 jeudi	ste Gertrude, v.	6	6 12	6 6
18 vend	La Compassion.	7	6 10	6 7
19 same	s Joseph.	☽	6 8	6 9
20 *Dim.*	*Les Rameaux.*	9	6 6	6 10
21 lundi	s Bénoit, abbé.	10	6 4	6 12
22 mard	s Basile.	11	6 2	6 13
23 merc	s Victorien, mart.	12	5 59	6 15
24 jeudi	s Gabriel, archang.	13	5 57	6 16
25 vend	*Vendredi Saint.*	14	5 55	6 18
26 same	s Ludger, évêq.	☉	5 53	6 19
27 *Dim.*	PAQUES.	16	5 51	6 21
28 lundi	*de Pâques.*	17	5 49	6 22
29 mard	*de Pâques.*	18	5 47	6 24
30 merc	s Jean Climaque.	19	5 45	6 25
31 jeudi	s Benjamin.	20	5 43	6 27

AVRIL.

D. Q. le 2 à 6 h. 39′ soir. | P. Q. le 18 à 6 h. 42′ mat.
N. L. le 10 à 10 h. 41′ soir. | P. L. le 24 à 11 h. 37′ soir.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER du Sol. T. M. à Paris.	COUCHE du Sol. T. M. à Paris.
1 vend	s Hugues, év.	21	5 41	6 28
2 same	s François de Paul.	☾	5 38	6 30
3 1 *D.*	*Quasimodo.*	23	5 36	6 31
4 lundi	Annonciation.	24	5 34	6 33
5 mard	s Vincent Ferrier.	25	5 32	6 34
6 merc	s Célestin, pape.	26	5 30	6 36
7 jeudi	s Hégésippe.	27	5 28	6 37
8 vend	s Gautier, abbé.	28	5 26	6 39
9 same	ste Marie Egypt.	29	5 24	6 40
10 2 *D.*	S. BRIEUC.	●	5 22	6 42
11 lundi	s Léon le Grand.	1	5 20	6 43
12 mard	s Jules, pape.	2	5 18	6 45
13 merc	s Herménégilde.	3	5 16	6 46
14 jeudi	s Tiburce, mart.	4	5 14	6 48
15 vend	Can. de s Guill.	5	5 12	6 49
16 same	s Fructueux, archev.	6	5 10	6 51
17 3 *D.*	s Anicet, pap. m.	7	5 8	6 52
18 lundi	s Parfait, mart.	☽	5 6	6 53
19 mard	s Elphège.	9	5 4	6 55
20 merc	s Marcellin, év.	10	5 2	6 56
21 jeudi	s Anselme, arch.	11	5 0	6 58
22 vend	ste Opportune.	12	4 59	6 59
23 same	s Georges, mart.	13	4 57	7 1
24 4 *D.*	s Robert, abbé.	○	4 55	7 2
25 lundi	s Marc, évang. *vig.*	15	4 53	7 4
26 mard	ss Clet et Marcell.	16	4 51	7 5
27 merc	s Anastase, p.	17	4 49	7 7
28 jeudi	s Vital, martyr.	18	4 48	7 8
29 vend	s Pierre, mart.	19	4 46	7 10
30 same	ste Catherine, v.	20	4 44	7 11

MAI.

D. Q. le 2 à 6 h. 56′ soir. | P. Q. le 17 à 0 h. 20′ soir.
N. L. le 10 à 11 h. 47′ mat. | P. L. le 24 à 9 h. 49′ mat.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER du Sol. T. M. à Paris.	COUCHE du Sol. T. M. à Paris.
1 5 *D.*	ss Jacques et Philip.	21	4 42	7 12
2 lundi	*Rogations.*	☾	4 41	7 14
3 mard	Inv. de ste Croix.	23	4 39	7 15
4 merc	ste Monique, veuve.	24	4 37	7 17
5 jeudi	ASCENSION.	25	4 36	7 18
6 vend	s Jean dev. porte lat.	26	4 34	7 20
7 same	s Stanislas, évèq.	27	4 32	7 21
8 *Dim.*	app. de s Michel.	28	4 31	7 23
9 lundi	s Grégoire de Naz.	29	4 29	7 24
10 mard	s Isidor.	●	4 28	7 25
11 merc	s Mamert, évèq.	2	4 26	7 27
12 jeudi	ss Nérée et Achill.	3	4 25	7 28
13 vend	s Servais, év.	4	4 23	7 29
14 same	s Boniface, mart.	5	4 22	7 31
15 *Dim.*	PENTECOTE.	6	4 21	7 32
16 lundi	*de la Pentecôte.*	7	4 19	7 33
17 mard	s Ubald, évèque.	☽	4 18	7 35
18 merc	*Quatre-Temps.*	9	4 17	7 36
19 jeudi	s Yves, prêtre.	10	4 16	7 37
20 vend	s Bernardin.	11	4 15	7 39
21 same	s Célestin, pape.	12	4 13	7 40
22 1 *D.*	La Trinité.	13	4 12	7 41
23 lundi	s Désiré, évèque.	14	4 11	7 42
24 mard	ss Donat. et Rog.	○	4 10	7 43
25 merc	ste Magd. de Paz.	16	4 9	7 45
26 jeudi	s Philippe de Néri.	17	4 8	7 46
27 vend	s Olivier.	18	4 7	7 47
28 same	s Germain, év.	19	4 6	7 48
29 2 *D.*	FETE-DIEU.	20	4 6	7 49
30 lundi	s Ferdinand, roi.	21	4 5	7 50
31 mard	ste Pétronille.	22	4 4	7 50

JUIN.

D. Q. le 1 à 7 h. 0′ mat. | P. L. le 22 à 9 h. 31′ soir.
N. L. le 8 à 10 h. 23′ soir. | D. Q. le 30 à 11 h. 50′ soir.
P. Q. le 15 à 5 h. 5′ soir.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER du Sol. T. M. à Paris.		COUCHER du Sol. T. M. à Paris.	
1 merc	ste Laure, vierge.	☾	4	3	7	52
2 jeudi	s Eugène, pape.	24	4	3	7	53
3 vend	ste Clotilde, rei.	25	4	2	7	54
4 same	s Quirin, év.	26	4	2	7	55
5 3 *D.*	s Adolphe, m.	27	4	1	7	56
6 lundi	ste Zénaïde, mart.	28	4	0	7	57
7 mard	s Mériadec, év.	29	4	0	7	57
8 merc	s Médard, évê.	●	3	59	7	58
9 jeudi	ste Marianne, v. m.	1	3	59	7	59
10 vend	ste Olive, v. m.	2	3	59	8	0
11 same	s Barnabé, apôt.	3	3	58	8	0
12 4 *D.*	s Basilide et comp.	4	3	58	8	1
13 lundi	s Antoine de Pad.	5	3	58	8	2
14 mard	s Basile le Grand.	6	3	58	8	2
15 merc	s Gui.	☽	3	58	8	2
16 jeudi	s. Jean-Fr. Regis.	8	3	58	8	3
17 vend	s Marcien, m.	9	3	58	8	3
18 same	s Fortuné, évêq.	10	3	58	8	4
19 5 *D.*	ste Julienne *Fal.*	11	3	58	8	4
20 lundi	s Silvère, pap. m.	12	3	58	8	4
21 mard	s Louis de Gonz.	13	3	58	8	5
22 merc	s Paulin, évêq.	☉	3	58	8	5
23 jeudi	s Alban, mart.	15	3	58	8	5
24 vend	S. Jean-Baptiste.	16	3	59	8	5
25 same	s Prosper.	17	3	59	8	5
26 6 *D.*	ss Jean et Paul.	18	4	0	8	5
27 lundi	s Irénée, év.	19	4	0	8	5
28 mard	s Léon II, pape.	20	4	0	8	5
29 merc	s Lyre, év.	21	4	1	8	5
30 jeudi	s Deodat, archev.	☾	4	1	8	5

JUILLET.

N. L. le 8 à 7 h. 10′ mat. | P. L. le 22 à 11 h. 6′ mat.
P. Q. le 14 à 10 h. 15′ soir. | D. Q. le 30 à 2 h. 51′ soir.

JOURS du mois	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER du Sol. T. M. à Paris.		COUCHER du Sol T. M à Paris	
1 vend	s Léonore.	23	4	2	8	5
2 same	Visit. de la V. *jeûne.*	24	4	3	8	4
3 7 *D.*	SS Pierre et Paul.	25	4	3	8	4
4 lundi	s Ulric, év.	26	4	4	8	4
5 mard	s Martial, évêque.	27	4	5	8	3
6 merc	s Pallade, év.	28	4	5	8	3
7 jeudi	s Félix, év.	29	4	6	8	2
8 vend	ste Elisabeth.	●	4	7	8	2
9 same	s Ephrem, doct.	2	4	8	8	1
10 8 *D.*	Sacré Coeur.	3	4	9	8	1
11 lundi	ste Euphémie.	4	4	10	8	0
12 mard	s Jean Gualbert.	5	4	11	7	59
13 merc	s Turiaf, évêque.	6	4	12	7	59
14 jeudi	s Bonaventure, év.	☽	4	13	7	58
15 vend	s Henri, emper.	8	4	14	7	57
16 same	N. D. du Mont C.	9	4	15	7	56
17 9 *D.*	s Alexis, conf.	10	4	16	7	55
18 lundi	ste Symphorose.	11	4	17	7	54
19 mard	s Vincent de Paule.	12	4	18	7	53
20 merc	ste Marguerite.	13	4	19	7	52
21 jeudi	s Victor, mart.	14	4	20	7	51
22 vend	ste Marie-Magdel.	☉	4	21	7	50
23 same	s Apollin. *j. cani.*	16	4	23	7	49
24 10 *D.*	ste Christine, v. m.	17	4	24	7	48
25 lundi	s Jacques Zéb. ap.	18	4	25	7	47
26 mard	ste Anne.	19	4	26	7	46
27 merc	s Pantaléon, m.	20	4	28	7	44
28 jeudi	s Samson, évêque.	21	4	29	7	43
29 vend	ste Marthe.	22	4	30	7	42
30 same	s Loup, évêq.	☾	4	31	7	40
31 11 *D.*	S. Guillaume, Ev.	24	4	33	7	39

AOUT.

N. L. le 6 à 2 h. 55′ soir. | P. L. le 21 à 2 h. 23′ mat.
P. Q. le 13 à 5 h. 31′ mat. | D. Q. le 29 à 3 h. 58′ mat.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER du Sol. T. M. à Paris	COUCHE du Sol. T. M. à Paris.
1 lundi	s Pierre ès liens.	25	4 34	7 37
2 mard	s Maximen, év.	26	4 35	7 36
3 merc	s Gamaliël.	27	4 37	7 34
4 jeudi	s Dominique.	28	4 38	7 33
5 vend	Dédicace de N. D.	29	4 39	7 31
6 same	Transfiguration.	🌑	4 41	7 30
7 12 *D.*	Inv. S. Étienne.	1	4 42	7 28
8 lundi	s Cyriaque, mart.	2	4 44	7 27
9 mard	s Maurille, arch.	3	4 45	7 25
10 merc	s Laurent, mart.	4	4 46	7 23
11 jeudi	ss Suzanne et Tib.	5	4 48	7 22
12 vend	ste Claire, vierge.	6	4 49	7 20
13 same	s Hippolyte. *jeû.*	☽	4 50	7 18
14 13 *D.*	s Eusèbe, év.	8	4 52	7 16
15 lundi	ASSOMPTION.	9	4 53	7 15
16 mard	s Roch, conf.	10	4 55	7 13
17 merc	s Hyacinthe, conf.	11	4 56	7 11
18 jeudi	ste Hélène, imp.	12	4 58	7 9
19 vend	s Marien, solit.	13	4 59	7 7
20 same	s Bernard, abbé.	14	5 0	7 5
21 14 *D.*	ste J. Fr. Chantal.	☉	5 2	7 3
22 lundi	s Symphorien.	16	5 3	7 2
23 mard	s Claude, m. *fin can.*	17	5 5	7 0
24 merc	s Barthélemi, ap.	18	5 6	6 58
25 jeudi	s Louis, roi.	19	5 7	6 56
26 vend	s Zéphirin, p. m.	20	5 9	6 54
27 same	s Pasteur, abbé.	21	5 10	6 52
28 15 *D.*	s Augustin, évêq.	22	5 12	6 50
29 lundi	Décol. de s. J.-Bap.	☾	5 13	6 48
30 mard	ste Rose de Lima.	24	5 15	6 46
31 merc	ste Isabelle, v.	25	5 16	6 44

SEPTEMBRE.

N. L. le 4 à 10 h. 25′ soir. | P. L. le 19 à 6 h. 43′ soir.
P. Q. le 11 à 4 h. 8′ soir. | D. Q. le 27 à 3 h. 14′ soir.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER du Sol. T. M. à Paris.	COUCHE du Sol. T. M. à Paris
1 jeudi	s Gilles, abbé.	26	5 17	6 42
2 vend	s Juste, évêque.	27	5 19	6 40
3 same	s Mansuy, év.	28	5 20	6 38
4 16 *D.*	ste Rosalie, v.	🌑	5 22	6 36
5 lundi	s Bertin, abbé.	1	5 23	6 34
6 mard	s Eleuthère, abbé.	2	5 24	6 31
7 merc	ste Reine, v. m.	3	5 26	6 29
8 jeudi	Nat. de la ste Vier.	4	5 27	6 27
9 vend	ste Osmane.	5	5 29	6 25
10 same	s Nicolas Tolent.	6	5 30	6 23
11 17 *D.*	ss Prote et Hiac.	☽	5 31	6 21
12 lundi	s Raoul.	8	5 33	6 19
13 mard	s Aimé, évêq.	9	5 34	6 17
14 merc	Exalt. de la ste Cr.	10	5 36	6 15
15 jeudi	ste Eutrope, v.	11	5 37	6 12
16 vend	s Cyprien, év.	12	5 39	6 10
17 same	s Lambert, év. m.	13	5 40	6 8
18 18 *D.*	s Thomas de Vill.	14	5 42	6 6
19 lundi	ste Lucie, vierge.	☉	5 43	6 4
20 mard	s Eustache et ses c.	16	5 44	6 2
21 merc	*Quatre-Temps.*	17	5 46	6 0
22 jeudi	s Maurice, mart.	18	5 47	5 58
23 vend	ste Thècle, v. m.	19	5 49	5 55
24 same	s Gérard, év. m.	20	5 50	5 53
25 19 *D.*	s Solin, év.	21	5 52	5 51
26 lundi	ste Justine, m.	22	5 53	5 49
27 mard	ss Côme et Dam.	☾	5 54	5 47
28 merc	s Wenceslas, m.	24	5 56	5 45
29 jeudi	*s Michel, Arc.*	25	5 58	5 43
30 vend	s Jérôme, doct.	26	5 59	5 41

OCTOBRE.

N. L. le 4 à 6 h. 33′ mat. | P. L. le 19 à 11 h. 22′ mat.
P. Q. le 11 à 6 h. 50′ mat. | D. Q. le 27 à 9 h. 50′ mat.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER du Sol. T. M. à Paris.	COUCHER du Sol. T. M. à Paris.
1 same	s Rémi, évêque.	27	6 0	5 38
2 20 *D.*	S. Rosaire.	28	6 2	5 36
3 lundi	s Gilbert, mart.	29	6 3	5 34
4 mard	s François d'Ass.	🌑	6 5	5 32
5 merc	s Plac. et Comp. m.	2	6 6	5 30
6 jeudi	s Bruno.	3	6 8	5 28
7 vend	s Serge, martyr.	4	6 9	5 26
8 same	ste Brigite, veuve.	5	6 11	5 24
9 21 *D.*	Sacerdoce de J.-C.	6	6 12	5 22
10 lundi	s François de Bor.	7	6 14	5 20
11 mard	s Nicaise, mart.	☽	6 15	5 18
12 merc	s Wilfrid, év.	9	6 17	5 16
13 jeudi	s Edouard, roi.	10	6 18	5 14
14 vend	s Calixte, mart.	11	6 20	5 12
15 same	ste Thérèse, v.	12	6 21	5 10
16 22 *D.*	s Gal, abbé.	13	6 23	5 8
17 lundi	ste Hedwige, v.	14	6 24	5 6
18 mard	Reliq. de s. Brieuc.	15	6 26	5 4
19 merc	s Pierre d'Alcan.	☉	6 28	5 2
20 jeudi	s Luc, évangél.	17	6 29	5 0
21 vend	ste Ursule, v. m.	18	6 31	4 58
22 same	s Moran, év.	19	6 32	4 56
23 23 *D.*	s Théodoret, prê.	20	6 34	4 54
24 lundi	s Magloire, év.	21	6 35	4 53
25 mard	ss Crépin et Cr. m.	22	6 37	4 51
26 merc	s Evariste, pape.	23	6 39	4 49
27 jeudi	s Frumence, év.	☾	6 40	4 47
28 vend	ss Simon et Jud. a.	25	6 42	4 45
29 same	s Narcisse, év.	26	6 43	4 44
30 24 *D.*	s Lucain.	27	6 45	4 42
31 lundi	s Quentin. *vig. jeûn.*	28	6 47	4 40

NOVEMBRE.

N. L. le 2 à 4 h. 17′ soir. | P. L. le 18 à 3 h. 38′ mat.
P. Q. le 10 à 1 h. 24′ mat. | D Q. le 25 à 9 h. 9′ mat.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER du Sol. T. M. à Paris	COUCHER du Sol. T. M. à Paris.
1 mard	TOUSSAINT.	29	6 48	4 39
2 merc	*Fid. Trépassés.*	🌑	6 50	4 37
3 jeudi	s Hubert, év.	1	6 51	4 35
4 vend	s Charles Borrom.	2	6 53	4 34
5 same	ste Bertilde, abb.	3	6 55	4 32
6 25 *D.*	s Melaine, év.	4	6 56	4 31
7 lundi	s Amaranthe, m.	5	6 58	4 29
8 mard	Stes Reliques.	6	6 59	4 28
9 merc	s Mathurin, pr.	7	7 1	4 26
10 jeudi	s Tryphon, m.	☽	7 3	4 25
11 vend	s Martin, év.	9	7 4	4 24
12 same	s René, évêq.	10	7 6	4 22
13 26 *D.*	Dédicace des Egl.	11	7 7	4 21
14 lundi	s Amand, év.	12	7 9	4 20
15 mard	s Malo, évêque.	13	7 11	4 18
16 merc	s Edmond, év.	14	7 12	4 17
17 jeudi	s Grégoire Thau.	15	7 14	4 16
18 vend	Dédic. de s. Pierre.	☉	7 15	4 15
19 same	ste Elisabeth, v^e.	17	7 17	4 14
20 27 *D.*	s Félix de Valois.	18	7 18	4 13
21 lundi	Présentation.	19	7 20	4 12
22 mard	ste Cécile, v. m.	20	7 21	4 11
23 merc	s Clément, p. m.	21	7 23	4 10
24 jeudi	ste Flore, v. m.	22	7 24	4 9
25 vend	ste Catherine, v.	☽	7 26	4 8
26 same	s Pierre, év.	24	7 27	4 7
27 1 *D.*	*Avent.*	25	7 29	4 7
28 lundi	s Théodule, m.	26	7 30	4 6
29 mard	s Saturnin, év.	27	7 31	4 5
30 merc	s André, apôtre.	28	7 33	4 5

DÉCEMBRE.

N. L. le 2 à 4 h. 24′ mat. | D. Q. le 24 à 4 h. 55′ soir.
P. Q. le 9 à 10 h. 34′ soir. | N. L. le 31 à 7 h. 12′ soir.
P. L. le 17 à 6 h. 55′ soir.

JOURS du mois	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER du Sol. T. M. à Paris.	COUCHER du Sol. T. M. à Paris.
1 jeudi	s Tugdual, év.	29	7 34	4 4
2 vend	ste Bibiane, v. m.	☽	7 35	4 4
3 same	s François-Xavier.	2	7 37	4 3
4 2 *D.*	ste Barbe, v. m.	3	7 38	4 3
5 lundi	s Sabas, abbé.	4	7 39	4 2
6 mard	s Théophile, év.	5	7 40	4 2
7 merc	s Ambroise, év.	6	7 41	4 2
8 jeudi	Conception.	7	7 42	4 2
9 vend	ste Léocadie, v. m.	☽	7 43	4 1
10 same	ste Eulalie, m.	9	7 45	4 1
11 3 *D.*	s Damase, pape.	10	7 46	4 1
12 lundi	s Corentin, év.	11	7 47	4 1
13 mard	ste Luce, v. m.	12	7 47	4 1
14 merc	*Quatre-Temps.*	13	7 48	4 1
15 jeudi	s Mesmin, abbé.	14	7 49	4 1
16 vend	ste Adélaïde, imp.	15	7 50	4 2
17 same	ste Olympiade, v.	☉	7 51	4 2
18 4 *D.*	s Gatien, év.	17	7 51	4 2
19 lundi	s Némésion, m.	18	7 52	4 3
20 mard	s Philogone, év.	19	7 53	4 3
21 merc	s Thomas, apôt.	20	7 53	4 3
22 jeudi	s Ischirion, m.	21	7 54	4 4
23 vend	ste Victoire.	22	7 54	4 4
24 same	s Delphin. *jeû.*	☾	7 55	4 5
25 *Dim.*	NOEL.	24	7 55	4 6
26 lundi	S. Etienne, 1er M.	25	7 55	4 6
27 mard	s Jean, ap. évan.	26	7 56	4 7
28 merc	ss Innocents.	27	7 56	4 8
29 jeudi	ste Eléonore, m.	28	7 56	4 9
30 vend	s Sabin, év. m.	29	7 56	4 10
31 same	s Sylvestre, pape.	☽	7 56	4 11

TABLEAU
MÉTÉOROLOGIQUE.

Nota. Voir l'ANNUAIRE de 1839 pour apprécier l'utilité de ce travail, et surtout de Régistres météorologiques tenus avec soin.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS

Faites à Saint-Brieuc, pendant 12 mois,

Par M. MARÉE, Régent de Physique

HAUTEURS BAROMÉTRIQUES

CORRIGÉES DES EFFETS DE LA CAPILLARITÉ ET DE LA TEMPÉRATURE RÉDUITE A ZÉRO.

7 heures 1/2 du matin.	Midi.	9 h. du soir.
MAXIMUM A		
77200	77200	77125
MINIMUM A		
72900	72900	73150
MOYENNE A		
75494	75460	75528

MOYENNE DE L'ANNÉE.

75498.

MAXIMUM DE L'ANNÉE.

Le 27 Septembre 1840, 77200.

MINIMUM DE L'ANNÉE.

Le 4 Janvier 1841, 72900.

MÉTÉOROLOGIQUES,

à partir du 1.er Novembre 1840,

au Collége de Saint-Brieuc.

TEMPÉRATURE.

7 heures 1/2 du matin.	Midi.	9 h. du soir.
MAXIMUM A		
16° 25.	26° 25.	18° 50.
MINIMUM A		
— 12° 50.	— 4° 75.	— 7 50°.
MOYENNE A		
8° 90.	13° 25.	9° 10.

MOYENNE DE L'ANNÉE.

10° 21.

MAXIMUM DE L'ANNÉE.

Le 13 Septembre, 26° 25.

MINIMUM DE L'ANNÉE.

Le 18 Décembre 1840. — 13° 15.

VENTS.

Nombre de fois qu'ils ont soufflé, aux trois époques d'observations, par jour.

MOIS.	N.		N. E.		E.		S. E.		S.		S. O.		O.		N. O.	
	F.*	f.	F.	f.	F.	f.	F.	f.	F.	f.	F.	f.	F.	f.	F.	f.
Nov.	5	5	0	7	0	2	4	5	8	9	27	8	6	3	0	0
Déc.	0	2	2	27	6	25	6	3	2	13	1	1	1	0	0	2
Janv.	10	13	0	1	0	0	0	0	10	13	12	5	10	8	8	9
Févr.	6	6	5	10	4	10	0	0	10	10	8	1	0	0	7	6
Mars.	1	6	0	2	0	9	0	0	7	12	22	7	10	3	8	6
Avril.	6	8	10	5	0	0	0	0	3	9	10	4	6	4	15	8
Mai.	5	4	7	14	0	0	1	3	6	6	30	4	5	4	1	0
Juin.	18	3	6	6	0	0	0	0	7	3	12	4	13	1	10	5
Juill.	6	2	7	12	1	1	0	0	4	2	7	2	16	3	20	6
Août.	4	8	0	7	0	4	0	0	7	9	10	5	7	13	11	8
Sept.	2	1	0	3	0	0	2	3	9	14	35	10	8	2	1	0
Octo.	7	2	8	2	0	0	2	0	5	1	32	5	11	6	9	3
TOTAUX.	70	60	45	96	11	51	15	14	78	101	206	56	94	47	90	53

* F *signifie* fort, f *signifie* modéré *et* faible.

NOMBRE DE JOURS

MOIS.	de Pluie.	de Neige.	de Glace.	de Gelée blanche.	de Grêle et Grésil.	de Brouillard.	de Tonnerre.	Sereins.	Couverts.	Mixtes.
Novembre. . . .	22	0	5	6	3	1	2	5	11	9
Décembre. . . .	7	4	16	10	2	5	0	3	13	8
Janvier.	20	7	10	5	5	4	0	1	17	7
Février.	20	6	9	3	5	3	0	1	19	6
Mars.	17	6	0	9	2	4	0	8	9	10
Avril.	22	0	0	4	3	2	1	5	11	12
Mai.	17	0	0	5	2	2	3	7	5	19
Juin.	20	0	0	0	0	0	0	5	10	15
Juillet.	21	0	0	0	2	1	2	6	14	20
Août.	18	0	0	0	0	2	1	4	13	12
Septembre. . .	19	0	0	0	0	2	3	5	15	8
Octobre.	24	0	0	4	0	1	1	3	12	16
TOTAUX. . .	227	17	40	46	24	27	13	53	149	142

Page 17/182

TABLEAU OFFICIEL

DES FOIRES

DU DÉPARTEMENT

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC.

Saint-Brieuc. — Le mercredi des Cendres, le mercredi d'avant la mi-carême, le 1.er mercredi de Mai, le lendemain des courses, le 7 Septembre (dite *la Foire-Fontaine*), le 30 Septembre.

S.-Alban. — Le 1.er lundi de Sept., 2 j.

Saint-Brandan. — Le lundi de la Quasimodo, le 3e lundi de Juin, le dernier lundi d'Octobre.

Châtelaudren. — Le 1er lundi de Février, le 1er lundi de Juin, le dernier lundi de Juillet, le 3e lundi d'Octobre, 8 jours.

Binic. — Le 2e jeudi de Février, le 3e jeudi d'Avril, Le dernier jeudi de Juin, le 3e jeudi d'Octobre.

Le Fœil. — Le dernier lundi de Novemb.

Lamballe. — Le 1er Mardi de carême, le jeudi d'après l'Ascension, le 25 Juin, le 24 Août, les 9 et 28 Octobre, jeudi av. Noël.

Lanfains. — Le 3e lundi après le dimanche de Pâques, le 1er samedi d'Octobre.

Lantic. — Le 16 Août.

Lanvollon. — Le dernier vendredi de Janvier, le vendredi d'avant le carême, le vendredi d'après la mi-carême, le vendredi d'avant Pâques, le vendredi précédant le 24 Juin, le dernier vendredi d'Octobre, le vendredi d'avant la Nativité.

Moncontour. — Le 1er lundi de Mai, le 2e lundi de Juin, le 3e lundi de Juillet, le 3e lundi de Septembre, le 2e lundi d'Octobre, les 1ers lundis de Novembre et de Décembre.

Paimpol. — Le 1er samedi de carême, le samedi de la Trinité.

Plaintel. — Les 1ers lundis de carême et d'Octobre.

Pledran. — Le 3e samedi de Septembre (à *Craffault*), le 15 Octobre (à *Saint-Maurice* près le bourg).

Plehédel. — Le dernier jeudi d'Août (à *Saint-Fiacre*).

Plœuc. — Le 1er jeudi de Janvier, le 4.e jeudi d'Avril, les 1er et 4e jeudi de Juin, le 3e jeudi d'Août, les 1er et 4e jeudi de Novembre.

Plouha (au bourg). — Le 1er mardi de Juin, le 1er mardi d'Octobre.

Plourhan. — Le 14 Mai.

Pommeret (à *Carouet.* — Le 1er vendredi d'Octobre.

Pommerit-le-Vicomte. — Le lundi après le 3e dimanche d'Août, le lundi après le 1er dimanche d'Octobre.

Saint-Quay. — Le 2e lundi de Janvier, le 1er lundi de Juin, le 4e lundi de Septembre.

Quintin. — Le 3e mardi de Mars, le 13 Juillet, les 1er et dernier mardis d'Août, le 22 Septembre, le 11 Novembre.

Tréméven. — Le 15 Janvier, le 16 Avril, le 24 Juillet, le 15 Octobre.

Vieux-Bourg. — Le 9 Août.

Yffiniac. — Le 4e lundi de Novembre.

Yvias. — Le 10 Mai, le 10 Août.

ARRONDISSEMENT DE DINAN.

Dinan. — Le 2e jeudi de carême, (dite *de Liége*), 8 jours; le jeudi de la mi-carême, le 6e jeudi de carême, le 3e jeudi de Mai, le lundi d'après la Trinité, le 3e jeudi de Juillet, le 1r jeudi de Septembre, le 2e jeudi de Décembre.

La Bouillie (au *Chemin-Creux*). — Tous les vendredis depuis le dernier vendredi de Novembre jusqu'au deuxième vendredi de Février inclusivement.

Bourseul. — Le 10 Août.

Broons. — Le 1er mercredi de Juin, le 10 Août, le 1er mercredi d'Octobre, le mardi d'après la Toussaint.

Caulnes. — Le 1er Mai, le 10 Août.

Créhen. — Le 2 Novembre.

Dolo. — Le 29 Août.

Evran. — Le 22 Juillet.

Eréac. — Le 3e jeudi de Septembre.

Guenroc. — Le dernier mercredi d'Avril, le 2e mercredi de Juin, le dernier mercredi de Juillet, le 1er mercredi de Décembre.

Saint-Hélen. — Le 5 Juillet, le 10 Nov.

Saint-Jouan-de-l'Isle. — Le 26 Juin, le 28 Décembre.

Jugon. — Le 2e mardi de Janvier, le 4e mardi de Février, le 25 Avril, le 3e mardi de Mai, le dernier mardi de Juillet, le dernier mardi de Septembre, le 3e mardi d'Octobre, le dernier mardi de Décembre.

Matignon. — Le deuxième mercredi de Mai, le 1^er^ Août, le 1^er^ Octobre.

Mégrit. — Le lundi d'après la mi-Août.

Plancoët. — Les 4 Mai et 4 Août, le dernier samedi de Novembre.

Pléboulle (à *Montbran*). — Le 14 Septembre, 10 jours.

Plénée. — Le 9 Mai (à *Langouhèdre*), le premier lundi de Juillet, le 9 Septembre, le 1^er^ Décembre (à *Langouhèdre*).

Ploubalay. — Le 26 Janvier, le 21 Sept.

Plouer. — Le 7 Février, le 6 Mai, le 6 Août, le 1^er^ Décembre.

Plumaudan. — Le 14 Septembre, le 3 Novembre.

Trémereuc. — Le 11 Août.

ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP.

Guingamp. — Le samedi d'après le 1^er^ Janvier et les samedis suivants jusqu'au samedi d'avant le dimanche gras, le samedi d'après la mi-carême, le samedi des Rameaux, le 1^er^ samedi de Mai, le 23 Juin, le sa-

medi avant le 1^er^ dimanche de Juillet, le 4^e^ samedi de Juillet, le samedi d'après l'Assomption, les 2^es^ samedis de Septembre et d'Octobre, le 4.^e^ samedi de Novembre, le 24 Décembre.

Bégard. — Le 1^er^ vendredi de Mars, le 1^er^ vendredi de Mai, le 1^er^ vendredi de Juillet, le 1^er^ vendredi de Septembre, le 1^er^ vendredi d'Octobre, le 1^er^ vendredi de Décembre.

Belle-Isle-en-Terre. — Les 2^es^ jeudis de Février, d'Avril et de Juin; le 1^er^ jeudi de Juillet; les 2^es^ jeudis d'Août, d'Octobre et de Décembre.

S.-Nicolas-du-Pelen (ci-devant *Bothoa*). — Le 2^e^ lundi de Mai, le 3^e^ lundi de Sept.

Bourbriac. — Le 3^e^ mardi de Janvier, le 1^er^ lundi de Juin, le 3^e^ mardi de Juillet, le 22 Septembre.

Calanhel. — Le 1^er^ jeudi de chaque mois.

Callac. — Le 3^e^ mercredi de Janvier et de Février, les 2^e^ et 4^e^ mercredis de Mai, le 1^er^ mercredi de Juin, les 1^er^ et 4^e^ mercredis de Juillet, le dernier mercredi d'Août, le 4^e^ mercredi de Septembre, le 3^e^ mercredi d'Octobre, le 1^er^ mercredi d'après la Toussaint, les 3^e^ et 4^e^ mercredis de Novembre, le mercredi d'avant et le mercredi d'après la Nativ.

Saint-Gilles-Pligeaux. — Le 3 Mai, le 6 Décembre.

Glomel. — Le 28 Mai, le 1er Août.

Lanrivain. — Le 12 Juin, le 1er lundi de Juillet et de Septembre, les 9 et 10 Octobre.

Locarn. — Le 1er lundi de Mai.

Paule. — Le 25 Avril.

Pédernec. — Le 17 Juin, le 2 Août, le 22 Septembre.

Plésidy. — Le 28 Juin, le 2 Novembre.

Plévin. — Le 23 Juin.

Pestivien. — Le 1er lundi de Mai et de Septembre.

Ploëzal. — Le 8 Avril, le 5 Juillet, le 3 Novembre.

Pontrieux. — Le 1er lundi d'Avril, le lundi de la Pentecôte, le samedi qui précède le 3e dimanche de Juillet, les 2es lundis de Septembre et d'Octobre, le dernier lundi de Novembre.

Rostrenen. — Le 1er mardi de Janvier, le mardi d'après le 15 Janvier, le 1er mardi de Février, le mardi d'avant le carnaval, le 2e mardi de carême, le mardi d'après la mi-carême, le mardi de la Passion, le mardi d'avant et le mardi d'après Pâques, le mardi d'après le 15 Mai, le mardi d'avant l'Ascension, le mardi d'après la Pentecôte, les 2e et 4e mardis de Juin, les 1er, 3e et 4e mardis de Juillet, le mardi d'après le 15 Août, le dernier mardi d'Août, le mardi d'après le 14 Septembre, le mardi d'après le 29 Septembre, le mardi d'après le 15 Octobre, le dernier mardi d'Octobre, le mardi d'après la Toussaint, le 1er mardi de Décembre, le mardi d'après la Nativité.

Runan. — Le 26 Mars, le 11 Juin, le dernier samedi de Juillet, le 1er samedi d'Août, le 9 Septembre, le 18 Octobre, le 27 Décembre.

Senven-Lehart. — Le 24 Août.

ARRONDISSEMENT DE LANNION.

Lannion. — Le jeudi d'avant le dimanche gras, le jeudi de la mi-carême, le jeudi d'avant Pâques, le 5e jeudi d'après Pâques, le 4e jeudi de Juin, le 1er Août; le 29 Septembre, 3 j.; le 31 Octobre, le 24 Décembre.

Langoat. — Les lundi, mardi et mercredi des Rogations.

Lézardrieux. — Le 3e jeudi de Mars, le 4e jeudi de Juin, le dernier jeudi de Septembre, le 2e jeudi de Novembre.

Loguivy-Plougras. — Le samedi saint, le samedi avant le dernier dimanche d'Août.

Saint-Michel-en-Grève. — Le 14 Septembre, les 17 et 18 Novembre.

Perros-Guirec. — Les 11 Janvier et Juillet.

Pleubian. — Le 29 Avril.

Plestin. — Les 1ers mercredis de Février et Juillet, le 3e mercredi de Mai, le 2e mercredi de Novembre, le 28 Décembre.

Pleumeur-Gaultier. — Le mardi d'avant le Carnaval, le jeudi d'avant la Nativité.

Ploumilliau (à *Keraudy*). — Le 2e lundi de Juillet, le 1er lundi de Septembre.

Plounérin. — Le 7 Septembre.

Plouzelambre. — Le 1er lundi d'Août.

Plufur. — Le 23 Juillet.

Pluzunet. — Le 2e mardi de Mai, le dernier mardi de Juillet, le 10 Octobre.

La Roche-Derrien. — Le 5e vendredi de carême, le dernier vendredi de Mai, le 24 Août.

Tonquédec. — Le samedi qui suit le 29 Juillet.

Trédarzec. — Le samedi avant le 3e dimanche de Septembre.

Tréguier. — Le mercredi d'avant la mi-Janvier, le 3e mercredi de Janvier, le 1er mercredi de Février, le mercredi d'avant la mi-carême, le mercredi d'avant Pâques, le samedi de la Fête-Dieu, le mercredi qui précède le 29 Septembre, le mercredi d'avant la Toussaint, le mercredi d'après la Toussaint, le mercredi d'avant la Nativité.

Plouaret. — Au *Vieux-Marché :* le 3e mercredi de Janvier, le 3e mercredi de Février, le 3e mercredi de Mars, le 4e mercredi d'Avril et de Mai ; les 3es mercredis de Juin, de Juillet, d'Août et de Septembre ; le 6 Octobre ; les 3es mercredis de Novembre et de Décembre. — Au bourg de *Plouaret*, le 3e merc. de Juillet.

ARRONDISSEMENT DE LOUDÉAC.

Loudéac. — Le premier samedi de chaque mois.

Saint-Caradec. — Les derniers mardis de Mars, d'Avril, de Mai et de Juin.

La Chèze. — Le lendemain de la Quasi-

Lézardrieux. — Le 3e jeudi de Mars, le 4e jeudi de Juin, le dernier jeudi de Septembre, le 2e jeudi de Novembre.

Loguivy-Plougras. — Le samedi saint, le samedi avant le dernier dimanche d'Août.

Saint-Michel-en-Grève. — Le 14 Septembre, les 17 et 18 Novembre.

Perros-Guirec. — Les 11 Janvier et Juillet.

Pleubian. — Le 29 Avril.

Plestin. — Les 1ers mercredis de Février et Juillet, le 3e mercredi de Mai, le 2e mercredi de Novembre, le 28 Décembre.

Pleumeur-Gaultier. — Le mardi d'avant le Carnaval, le jeudi d'avant la Nativité.

Ploumilliau (à *Keraudy*). — Le 2e lundi de Juillet, le 1er lundi de Septembre.

Plounérin. — Le 7 Septembre.

Plouzelambre. — Le 1er lundi d'Août.

Plufur. — Le 23 Juillet.

Pluzunet. — Le 2e mardi de Mai, le dernier mardi de Juillet, le 10 Octobre.

La Roche-Derrien. — Le 5e vendredi de carême, le dernier vendredi de Mai, le 24 Août.

Tonquédec. — Le samedi qui suit le 29 Juillet.

Trédarzec. — Le samedi avant le 3e dimanche de Septembre.

Tréguier. — Le mercredi d'avant la mi-Janvier, le 3e mercredi de Janvier, le 1er mercredi de Février, le mercredi d'avant la mi-carême, le mercredi d'avant Pâques, le samedi de la Fête-Dieu, le mercredi qui précède le 29 Septembre, le mercredi d'avant la Toussaint, le mercredi d'après la Toussaint, le mercredi d'avant la Nativité.

Plouaret. — Au *Vieux-Marché :* le 3e mercredi de Janvier, le 3e mercredi de Février, le 3e mercredi de Mars, le 4e mercredi d'Avril et de Mai ; les 3es mercredis de Juin, de Juillet, d'Août et de Septembre ; le 6 Octobre ; les 3es mercredis de Novembre et de Décembre. — Au bourg de *Plouaret*, le 3e merc. de Juillet.

ARRONDISSEMENT DE LOUDÉAC.

Loudéac. — Le premier samedi de chaque mois.

Saint-Caradec. — Les derniers mardis de Mars, d'Avril, de Mai et de Juin.

La Chèze. — Le lendemain de la Quasi-

modo, le 3e jeudi de Juillet, le 1er Octobre, les derniers jeudis d'Octobre et de Novemb.

Collinée. — Les 2 Mai et 30 Juillet.

Corlay. — Le 3e jeudi de Janvier, le 1er jeudi de Février, le jeudi de la Passion, le 2e jeudi d'après Pâques, le lendemain de l'Ascension, les 1ers jeudis de Juin et de Juillet, le 22 Juillet, le 3e jeudi de Septembre, le jeudi d'après le 29 Septembre, le 3e jeudi d'Octobre, le 1er jeudi de l'Avent.

Goarec. — Le 2e samedi de chaque mois, le 15 Mai et le 22 Septembre.

Langast.— Les 1er et 4e mardis de Mai, le 4e mardi de Juin.

Langourla. — Le 2e lundi de Janvier, le 19 Mars, le 1er mardi après la Pentecôte.

Laurenan. — Le 15 Avril, le 1er lundi d'Août.

Saint-Martin-des-Prés. — Le 30 Juin, le 29 Septembre.

Mellionnec. — Le 20 Janvier, le 26 Juin et le 27 Juillet.

Merdrignac.— Le 1er mercredi de Mars, le 2e mercredi de Mai, le dernier lundi de Juin, le 4e mercredi de Juillet, le 2 Novembre, le mercredi d'avant la Nativité.

Mur.— Le 3e vendredi d'Avril, le samedi après la mi-carême, le 23 Juin, le lundi après le 6 Juillet, le 3e vendredi d'Octobre.

Plémet. — Les 1ers lundis de Janvier, de Mars, de Mai et de Juillet; le 30 et le 31 Août, le 4e lundi de Novembre.

La Prenessaye (à *Malabry*). — Le 12 Mai.

Saint-Guen. — Le 1er lundi qui suit le 12 Juillet, le 2e lundi qui suit le dernier dimanche d'Août.

Uzel.— Le 3e mercredi de chaque mois.

Nota. Les foires qui se rencontrent un jour de Dimanche ou de Fête chommée sont remises au lendemain.

MARCHÉS

DU DÉPARTEMENT.

LUNDI. — Châtelaudren, Moncontour, Ploubalay, Pontrieux, S.-Nicolas-du-Pelen.

MARDI. — Bourbriac, Jugon, Langast, Paimpol, Pluzunet, Quintin, Rostrenen.

MERCREDI. — Broons, Callac, Guenroc, Matignon, Merdrignac, Plestin, S.-Brieuc, Tréguier, Uzel, Vieux-Marché.

JEUDI. — Belle-Isle-en-Terre, Binic, Corlay, Dinan, Lamballe, Lannion, Lézardrieux, Plœuc.

VENDREDI. — Bégard, Colinée, Lanvollon, La Roche-Derrien, Mûr, Plufur, S.-Jouan-de-l'Isle.

SAMEDI. — Evran, Goarec, Guingamp, Loudéac, Plancoët, Plénée, Pleubian, Plouha, Pontrieux, Saint-Brieuc, Tonquédec.

VILLES, COMMUNES ET MONUMENTS

DU DÉPARTEMENT,

PAR M. HABASQUE.

COMMUNE DE PLERNEUF.

PLERNEUF.

Cette commune fait partie du canton de Châtelaudren, ville dont elle est distante d'un myriamètre. Elle est à neuf kilomètres du chef-lieu du département, par la route ancienne ; elle en sera plus éloignée d'un kilomètre quand le redressement de la route nouvelle aura eu lieu.

La superficie totale de la commune est de 830 hectares 36 ares. Elle a, en terre labourable, 654 hectares 41 ares; 57 hectares 65 ares en prés; 14 hectares 49 ares en bois; en vergers, pépinières et jardins, 6 hectares 37 ares ; 32 hectares 73 ares sont en landes, et 14 hectares 41 ares en pâtis. Le cimetière et le presbytère embrassent 38 ares. La commune possède 222 maisons ; elle n'a pas de moulins. Elle renferme 2511 parcelles, qui appartiennent à 504 propriétaires; enfin, son revenu est de 13,191 fr. 93 c., et l'on y compte 979 habitants.

Plerneuf est à environ trois kilomètres de Trémuson, et quand, du bourg de ce nom, on veut se rendre à celui de Plerneuf, on suit, pendant 1 kilomètre et demi, la route de Paris

à Brest, qu'on quitte alors en prenant sur la gauche, pour se jeter dans la jolie route vicinale de Boqueho, qui, à ce point, s'embranche avec le grand chemin de Brest.

Le bourg de Plerneuf, que traverse la route vicinale de Boqueho, est assis au milieu d'un bocage, et de l'aspect le plus riant. Quelques chaumières le composent, et son presbytère et sa modeste église (1) y sont seuls couverts en ardoise.

L'église est petite, elle est propre et décente. Elle est sous le vocable de saint Pierre. On y remarque deux belles statues, l'une de saint Pierre, l'autre de saint Paul. On les doit au ciseau de Corlay (2), le sculpteur châtelaudrinais.

---

(1) Il existe dans la commune une chapelle dite *du Pré-de-l'Aune*, consacrée à la Vierge.

(2) Né à Plouagat, mort à Châtelaudren, à l'âge de 82 ou 3 ans, Corlay aimait le vin, la bonne chère, et ne travaillait que lorsqu'il sentait l'inspiration. Il n'aimait pas qu'on lui fit d'observations sur le plus ou moins de temps qu'il mettait à produire et à terminer ses ouvrages. Il attachait peu de prix à l'argent, et, préférant à tout son indépendance, il refusa d'être chef de l'atelier de sculpture à Brest, avec 10,000 fr. de traitement. On a de lui, outre les ouvrages dont nous avons parlé ailleurs : à Etables, saint Jean et saint Pierre ; à Pontrieux, un autel en baldaquin, avec les statues de saint Augustin et de saint Clément ; à Binic, une boiserie, avec deux statues et une gloire ; plus, saint Julien, patron de Binic, regardé comme son chef-d'œuvre ; le chœur de Châtelaudren est du même artiste, ainsi que la chaire à prêcher de Saint-Brandan et les fonts baptismaux de Lanfains, qui sont ses premiers ouvrages. Il a encore fait l'autel de Saint-Brandan, avec un fort bel Archange. Ce morceau mérite d'être cité. Est encore de lui : l'autel de Notre-Dame de la Cour. Il avait fait aussi à Beauport un saint Jean et un Moïse, morceaux si dignes d'admiration, que des amateurs enthousiastes prétendaient qu'ils valaient à eux seuls l'abbaye de Beauport. On les a brûlés à Saint-Brieuc, comme bois à feu.

Corlay était aimé de Mr de La Ferronais, alors évêque de Saint-Brieuc, et le prélat l'admettait souvent à l'honneur de manger à sa table.

La culture est à Plerneuf la même qu'à Trémuson, et la nature des terres n'en est guère différente; cependant le sol y est moins montueux et le terrain meilleur; aussi on les cultive de la même façon, et les semences qu'on leur confie sont de tous points les mêmes; le trèfle incarnat y est toutefois inconnu; et, sous ce rapport, Plerneuf est en arrière

de Trémuson, mais pas pour long-temps sans doute.

Plerneuf a divers ruisseaux, à savoir : les ruisseaux de Merlet, de Rue-Farci, de Nicardeau, qui sépare Plerneuf de Plouvara ; de la Ruette, qui va se jeter dans l'étang de La Salle, à La Méaugon ; et enfin, le ruisseau du Gué-Thébault.

A une légère distance du bourg, sur la gauche, quand on en sort, se voit une éminence sur laquelle est placé un télégraphe. On a de ce lieu l'un des plus magnifiques points de vue possible. L'œil y embrasse une circonférence d'au moins dix myriamètres. On découvre de cette hauteur les côtes d'Erquy, le phare du cap Fréhel, une vaste étendue de mer, Etables, Plouha, le Menez-Bré, Plaine-Haute, quelques parties de la forêt de Lorge ; et, sur un plan plus rapproché, l'église de Saint-Michel, à Saint-Brieuc, le Paraclet, Trégueux, Langueux, Plouvara et le Menez-Belair.

Il est en Plerneuf, à mi-chemin entre le bourg et la Roche-aux-Fées, dont nous parlerons à l'instant, sur le bord de la route qui mène de ce bourg à Boqueho, un champ dit

du Rocher-de-Kerouault (1), champ bien renommé dans le pays, sans qu'on ait pu nous apprendre pourquoi. On nous dit pourtant que c'était *un champ d'immolation.*

Là, il y a une quarantaine d'années, était un beau menhir, dit la *Pierre-Blanche*, haut de 6 à 7 mètres ; comme il gênait l'action des charrues, on l'a renversé et enfoui au milieu du champ. La tradition porte que, sous la pierre, on a trouvé beaucoup de charbon, plus, au pied, deux charretées de pierre, pour consolider le menhir.

Mais, ce qui mérite plus d'attention, c'est une superbe Roche-aux-Fées (2), que l'on voit dans le champ de Keruaut (3), à un kilomètre du bourg.

Ce monument, semblable à tous ceux du même genre que nous avons déjà décrits, est long de trente-neuf pas, et se compose d'un grand nombre de pierres. Entre les fissures, croissent le lierre, le chèvre-feuille,

(1) On y trouve du diorite. Ce rocher n'est guère qu'à un kilomètre à l'est de Plouvara.

(2) C'est la plus belle que nous ayons vue dans le département.

(3) Il appartient à M. de Lanascol.

le sureau, le chêne, et, sur les pierres, le lichen-roxella et la mousse-jungerman.

Nous avons dit ailleurs que nous n'avons trouvé aucune Roche-aux-Fées, sans y rencontrer des chênes.

On prétend dans le pays que, sous ce monument, de l'argent est enfoui, et l'on y voit encore les traces de fouilles qu'on y a faites depuis peu pour s'en procurer.

L'on a des exemples multipliés de charlatans, de bohémiennes et de vagabonds de toutes sortes qui, abusant de la crédulité des bons habitants de nos campagnes, leur excroquent quelques pièces d'argent, en leur promettant de leur livrer des trésors.

C'est par exemple sous ce prétexte qu'au mois de Juillet 1817, une aventurière enleva 90 fr. à François Domalain, de Trémuson, dont elle se moqua, ainsi que de Mathurin Beudet, son valet de ferme.

Alléchée par le succès, elle excroqua, par les mêmes moyens (le 5 Août de la même année), 118 livres tournois à divers particuliers de la commune de Tressigneaux. Voici comme elle s'y prit : Je me nomme, leur dit-elle, *Germinette* et suis originaire de Gascogne. J'ai le secret de faire trouver les trésors

enfouis, et, pourvu que vous me remettiez une nappe, un piquet, trois cordes, du blé noir, et dix-huit pièces de six livres, je me fais fort de vous en livrer dix-huit cents pièces. Le marché conclu, Germinette se fait conduire dans un champ, non loin d'un monument druidique, reconnaît le lieu où doit être le trésor. Elle y fait étendre la nappe, y plante son piquet, auquel elle attache trois cordes, dépose les 18 pièces de six livres sur la nappe, et remet à chacun des trois hommes qu'elle emploie, le bout d'une corde qu'il doit tirer quand elle en aura donné le signal. Ces préliminaires remplis, Germinette se livre à diverses opérations magiques, pendant lesquelles il est défendu aux assistants de la regarder, sous peine de faire manquer le charme. Elle termine l'opération cabilistique en semant du blé noir sur le terrain, et elle s'éloigne ainsi jusqu'au premier angle saillant. Alors elle disparaît emportant, par mégarde sans doute, les 18 pièces de six livres.

Arrêtée quelques jours après, Germinette(1)

(1) Il fut reconnu que c'était Jeanne-Françoise Le Carvennec, femme de Guillaume Denis, de la com-

fut condamnée, le 2 Août 1817, par le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc, qui ne goûta pas la plaisanterie, à 5 années d'emprisonnement, 50 fr. d'amende, et, par corps, aux dépens de la procédure. Elle fut de plus mise pour six ans sous la surveillance de la haute police.

---

mune d'Yvias. Elle n'avait que 25 ans; c'était, comme on le voit, commencer de bonne heure le métier de sorcière.

HABASQUE.

COMMUNE DE TRÉMUSON.

TRÉMUSON.

A 7 kilomètres de Saint-Brieuc (1), au sommet de la côte de Saint-Barthélemi, si redoutée des voyageurs, et sur le côté droit de la route qui mène de Paris à Brest, s'élève une église de chétive apparence, qu'entoure un cimetière de moindre apparence encore. Un informe clocher, que l'ardoise recouvre, domine l'édifice sacré; il ne date que de 1713. On y voyait, en 1814, une cloche qui fut alors cassée, sur laquelle se lisait, avec cette date 1752 : « J'ai été nommée par haut et puissant seigneur, monseigneur de la Trémouille, duc et pair de France, et par haute et puissante dame, Louise de Marzan, épouse de haut et puissant seigneur, monseigneur le comte de Lorge, lieutenant-général des armées du roi; le révérend père Ange de Saint-Augustin, prieur

(1) Il y en aura huit par les circuits qu'on fera faire à la nouvelle route; mais ce léger inconvénient sera plus que compensé par la commodité du chemin, et le trajet de Saint-Brieuc à Trémuson sera plus rapidement parcouru.

alors du couvent des Carmes, à Quintin. »

Quoique la population de la commune ne soit que de 885 âmes, l'église est encore trop petite pour les besoins du culte. Aussi, en été, une portion des fidèles reste-t-elle dans le cimetière pendant les offices; mais, en hiver, les rangs sont si pressés dans le temple qu'on ne peut s'y asseoir, et qu'on est contraint d'y rester debout, même pendant les élévations. Il faut dire toutefois qu'on y serait moins incommodé, si les habitants des communes voisines ne s'y transportaient habituellement.

L'église se divise en nef et chapelles latérales, placées à droite et à gauche du maître-autel (1); ces chapelles sont celles du Rosaire, du côté de l'épître, et de la Morandais, du côté de l'évangile.

Cette dernière chapelle fut jadis, à ce que l'on croit, une chapelle privée appartenant aux seigneurs de ce nom.

Isabeau de La Roquette, dame de La Morandais et du Plessix, morte à une époque inconnue, y reposait avant la révolution (2),

(1) Il est privilégié pour les défunts.

(2) A cette époque, la municipalité de Saint-Brieuc

dans un tombeau que lui avait fait ériger son époux. Sculptée en granit sur la pierre qui recouvrait cette labbe, cette dame avait les mains jointes sur la poitrine, et deux lions couchés étaient au-dessus de sa tête.

Si l'on en croit la tradition, cet écho affaibli du passé, elle fut méchante, cette dame de La Morandais; elle était par-dessus tout impie; elle n'allait ni à la messe, ni à confesse, et les pauvres, qu'elle repoussait avec dureté, n'avaient garde d'approcher de son château, dont les vestiges se voient encore, à environ 600 mètres à l'Ouest du bourg (1).

Un jour, cependant, une matrone se hasarda à l'implorer en faveur d'une femme en couche, qui se trouvait dans un dénûment absolu. Isabeau était alors, à ce qu'il paraît,

envoya l'ordre de faire disparaître cette tombe de l'église, et d'en briser la pierre et les écussons; mais Jean Briand, meûnier des Iles-Marguerite, ayant obtenu l'autorisation d'enlever ces pierres, les plaça à l'avant-bec de son moulin, où nous les avons vues il y a peu d'années.

(1) On voit, à côté de ces ruines, celles d'une chapelle, dans les pignons de laquelle étaient encore naguère les statues de saint Christophe et de sainte Marguerite.

dans un de ces moments où l'âme la plus dure est accessible à la pitié. Aussi se laissa-t-elle fléchir, et la matrone s'en retourna gratifiée pour la pauvre mère d'une botte de paille et de la quantité de farine que peut contenir une manche de chemise.

C'était peu sans doute pour une puissante châtelaine, mais Dieu, qui tient compte de tout ce qui se fait en son nom, récompensa magnifiquement cet acte de charité.

Quelques années, en effet, après la mort d'Isabeau, le sire de La Morandais, qui l'avait fait soigneusement inhumer dans l'église (1) de Trémuson, fut désireux de savoir quel était, au-delà de ce monde, le sort de celle qui lui fut unie. Quoiqu'il fût pieux, pour arriver à cette fin, *il fit jouer les sept arts de l'enfer*, et le démon, ne pouvant résister à la force de l'évocation, lui répondit avec rage et blasphèmes, qu'il n'avait plus d'empire sur l'âme d'Isabeau depuis l'aumône qu'elle avait faite.

(1) Sur le sol de cette église sont trois ou quatre pierres armoriées qui pourraient servir, à qui saurait suffisamment le blason, à faire connaître les familles principales qui occupèrent en divers temps la commune de Trémuson.

L'église de Trémuson est peu élevée, et l'époque de sa construction est éloignée de nous de quatre à cinq siècles au moins. Rien ne la distingue à l'intérieur, et l'on y remarque seulement deux ou trois morceaux de verre colorié, indiquant que tels furent autrefois ses vitraux. On y voit aussi sur les pierres qui aujourd'hui en pavent le sol, des équerres et autres signes qui nous ont fait penser qu'elles pourraient avoir été enlevées de quelque cimetière de templiers. Ce serait d'autant moins surprenant, que l'on tient pour constant dans le pays, que ces religieux y ont eu jadis un couvent (1).

L'église de Trémuson a pour second patron saint Germain d'Auxerre, dont on y célèbre la fête le dernier dimanche de Juillet, et pour première patronne, la sainte Vierge, pour laquelle on n'y fait d'autres solennités

(1) Quelques personnes pensent qu'il était situé à La Morandais, et l'on répète dans le pays que, lors de la destruction de l'ordre du Temple, la maison qu'ils possédaient à Trémuson fut détruite par le feu. Il y fut mis, ajoute-t-on, par des chats enduits de souffre, qu'on lâcha après y avoir mis le feu. Nous ne faisons ici que l'office de référendaire, et nous en avertissons.

que celles qui se pratiquent dans le reste du diocèse.

La confrérie du Rosaire a été rétablie à Trémuson par Mgr Caffarelli, le 15 Juillet 1807. C'est aussi ce prélat qui a institué celle de l'adoration perpétuelle du saint Sacrement, le 29 Juillet de chaque année.

La confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel y existe depuis le 21 Octobre 1835, et le chemin de la croix y a été érigé par M. Gomet (1), le 30 Juin 1839, en vertu d'autorisation du 28.

L'église de Trémuson possède plusieurs reliques, et entre autres, une dent de saint Guillaume.

Qu'il nous soit ici permis de protester solennellement, et de tout notre pouvoir, contre les intentions que nous a prêtées la malveillance, au sujet de ce que nous avons écrit de ce saint dans les *Notions historiques sur les Côtes-du-Nord*.

En émettant, à la note trois de la treizième page du second volume de cet ouvrage, une opinion favorable à Pierre de Dreux, au

(1) Nous devons à ce respectable ecclésiastique une partie des renseignements que contient cet article.

sujet de son différend avec Guillaume Pinchon, relativement à un impôt connu sous le nom de *jugement des morts*, nous n'avons entendu traiter qu'un point d'histoire profane ; en d'autres termes, émettre une opinion sur une question qui s'est jadis agitée entre un duc de Bretagne et l'administrateur du diocèse de Saint-Brieuc, à l'occasion d'un intérêt purement temporel.

Nous n'avons pas eu la prétention téméraire d'incriminer le saint, et encore moins de révoquer en doute sa sainteté ; mais, nous le répétons, à l'époque et au moment où une lutte relative à un impôt était engagée entre le duc de Bretagne et l'évêque de S.-Brieuc, ils n'étaient l'un et l'autre que deux princes, plus ou moins recommandables, l'un temporel, l'autre spirituel ; mais ni l'un ni l'autre n'étaient saints. Nous avons donc pu, sans blesser en rien la religion, ni le respect que tout catholique doit aux jugements de l'Eglise, parler comme nous l'avons fait, d'un acte isolé de la vie de Guillaume Pinchon, et donner, en ce point seulement, raison au duc de préférence à l'évêque, qu'en tant que saint, nous faisons profession de vénérer autant que qui que ce soit. Que, si cette

liberté n'était pas permise, il faudrait renoncer à écrire l'histoire ; on ne pourrait plus en effet dire que saint Pierre a renié notre Seigneur, ni blâmer la dernière croisade de Louis IX, parce que depuis cette époque l'Eglise l'a rangé au nombre des saints (on sent où nous mènerait un pareil système) ; mais abandonnons ce thème et reprenons notre sujet.

A quelle époque et par qui Trémuson a-t-il été érigé en paroisse? Nul ne le saurait dire. C'était avant la révolution un bénéfice-cure, à la nomination du pape ou de l'évêque, selon le mois de l'année dans lequel il venait à vaquer. Un registre de 1590, le plus ancien de ceux que possède l'église de Trémuson, sert à faire connaître la série des anciens pasteurs de cette commune. Les voici dans l'ordre où ils l'ont administrée :

MM. Gilles Battas, en 1590 ;
Pierre Perredou, en 1601 ;
Julien Morice de Mars, en 1610 ;
J. de Montauban, en 1633 ;
Allo des Hayes, en 1635 ;
François Richard, en 1639 ;
Yves Hidriau, en 1666 ;
Daniel Rouxel, en 1680 ;

MM. Eustache Le Mercier, en 1695,
Pierre Le Vicomte, en 1721 ;
Jacques Gicquel, en 1722 ;
Julien Le Moulnier, en 1746. Il fut curé-d'office du 1[r] Avril au 13 Juillet 1746.

Depuis ce jour, la paroisse fut administrée jusqu'au 22 Mars 1782, par M. Yves Le Chaix.

Pierre Guesnier la gouverna depuis ce temps jusqu'au moment où la révolution l'obligea à passer en Angleterre.

Resté alors sans prêtre, Trémuson ne tarda pas à y voir arriver M. Jacques Le Penneuc, curé constitutionnel. Il fut, comme la plupart des autres prêtres assermentés, bientôt contraint d'abandonner son poste. Pour aider à sa résolution et activer sa fuite, les principaux habitants lui persuadèrent que, s'il ne se sauvait promptement, les chouans lui feraient un mauvais parti. Le Penneuc prit l'avis au sérieux, et il se retira à Plouvara, d'où il était originaire.

Au retour de l'émigration, M. Le Guesnier se disposa à reprendre sa paroisse, mais la mort vint mettre obstacle à son projet. Trémuson ayant été érigé en succursale, par

décret du 1r Frimaire an 12, approuvé le 25 Nivôse, il en avait été nommé le premier succursaliste.

M. Jean Le Corguillié lui succéda, ou plutôt il fut nommé, sur le refus de M. François Gaultier, à la succursale de Trémuson, en Août 1804.

M. François Le Pouliquen fut recteur de la paroisse (1) en 1805; M. Michel-Jean Burel l'a été en 1816, et, le 11 Avril 1822, M. Yves-Mathurin Gomet a été nommé à cette place, que depuis lors il occupe.

C'était bien peu de chose que ce bénéfice-cure, sous le rapport des émoluments.

La dîme du recteur s'y percevait à la 36e gerbe. Elle lui rapportait annuellement 60 boisseaux de froment; de seigle, 50; cent d'avoine, autant en blé noir; le tout mesure de Saint-Brieuc; plus, la dîme verte, qui

(1) J'ai vu, dans des titres du 16e siècle, les presbytères désignés sous le nom de *maison parochiale*, dénomination qui dérivait nécessairement de *parochus*, curé.

C'est encore, sans nul doute, le mot latin *parochia*, étendue de pays sous la direction d'un prêtre, qui a donné naissance au mot français *paroisse*, et au mot breton *parès*.

lui donnait 150 livres de mauvais lin; le tout valait à peine 400 francs, charges déduites. Aussi, comme le disait M. Guesnier, en 1790, à la municipalité de Saint-Brieuc : les recteurs de Trémuson ne vivaient ni dans la mollesse, ni dans les délices.

Il ne sont pas aujourd'hui beaucoup plus à l'aise. Content toutefois du peu qu'il possède, le desservant actuel y vit heureux, et partage son temps entre la pratique de ses devoirs, la culture de ses abeilles, et celle du jardin qui dépend de son trop modeste presbytère (1).

La déclaration dont il vient plus haut d'être fait état, peut être une donnée importante pour nous apprendre quelle était, en froment, seigle, blé noir et lin, le total des récoltes de la commune; il ne faut pour cela que multiplier par 36 la dîme du recteur, ce qui

(1) Ce presbytère a servi de corps-de-garde pendant nos troubles civils. Trémuson n'ayant pas de brigade de gendarmerie, on y avait mis des soldats pour assurer les communications et protéger les voyageurs, des meurtres nombreux ayant été commis dans la vallée de la Boëssière, qui est dans le voisinage.

donne : en froment, 216 boisseaux, de Saint-Brieuc ; en seigle, 2100 ; en avoine, 3600 ; pareille quantité de blé noir, et 5400 livres de lin.

Ces déclarations, fournies en 1790, par les bénéficiers de toutes espèces, pourraient être un document intéressant pour la statistique, pourvu qu'on eût soin de faire connaître, comme ici, à quelle gerbe se percevait la dîme (1).

C'est dans ce but que nous en avons inséré plusieurs dans tout le cours de nos *Notions historiques*, et nous joindrions ici l'exemple au précepte, si nous pouvions faire connaître l'état actuel des récoltes en tout genre de la commune de Trémuson ; on verrait à ce moyen quels progrès y a fait l'agriculture depuis 50 ans, mais les données nous manquent.

Le sol de Trémuson est productif, et la culture y est bonne (2). Le terrain s'y par-

(1) Dans la déclaration relatée ci-dessus, M. Guesnier avance que l'abolition du casuel avait été décrétée par les états de Bretagne, ce qui devait diminuer ses ressources de 12 ou 15 fr. par an.

(2) On commence à y prendre l'habitude d'aller chercher à la mer de la marle et du sable pour y amender les terres.

tage en vallées et en collines, qui ont en général une déclivité rapide, et qui, par suite, se desséchant promptement, demanderaient de la pluie tous les quinze jours.

Ces coteaux sont fertiles et donnent un froment qui ne le cède, ni en bonté, ni en qualité, au froment renommé de Plérin.

Les vallées de la commune étant arrosées par le Gouet, le ruisseau de Merlet (1) et divers filets d'eau qui prennent leur source en Trémuson, elles sont remarquables par leur verdure, au printemps, et elles donnent de bel et bon foin dans la saison.

Dans ces vallées, sont encore des chênes, des frênes, quelques peupliers, mais surtout des ormes d'une riche végétation.

Outre le froment, l'avoine et le blé noir, lequel n'y réussit que dans les années pluvieuses, on cultive, à Trémuson, le méteil, la pomme de terre. On y sème de la vesce, du lin, en petite quantité, du trèfle commun, du trèfle incarnat, et l'on y connaît la betterave et le turneps.

(1) La commune n'a pourtant en rivière et en ruisseaux qu'un hectare 28 ares 59 centiares.

La commune a peu de bois à feu (1) ; on y supplée par des genêts, qu'on plante dans les jachères, et par des ajoncs, qu'on y cultive sur les rejets de terre de tous les champs.

La commune est petite, sa superficie totale est de 618 hectares 82 ares 33 centiares, dont 521 hect. 16 ares 24 cent. sont en terre labourable. Elle a, sous prés, 22 hect. 88 ares 13 centiares ; en landes, pâtis et bruyères, Trémuson a 17 hect. 19 ares 58 cent.

Sa contenance imposable est de 588 hect. 21 ares, et le total de son revenu imposable de 28,894 fr. 81 c.

Trémuson possédait naguère une usine ; c'était le moulin à fouler des Iles-Marguerite. On l'a nouvellement converti en moulin à blé. La commune possède encore le moulin de la Roche, qui, indépendamment de trois tournants à blé, possède un tournant à fouler. C'est une addition qu'on y a récemment faite; ces moulins sont sur le Gouet.

Il y a de 70 à 80 chevaux ou juments à Trémuson ; on n'y élève toutefois qu'un petit nombre de poulains. Les vaches y sont très-

(1) Elle n'a en bois que 2 hect. 83 ares 30 centiares.

multipliées, et le beurre qu'elles donnent serait excellent, s'il était convenablement préparé. Bons généralement, nos beurres de Bretagne vaudraient beaucoup mieux encore, si on les pétrissait mieux et qu'on les délaitât davantage (1). C'est un point d'économie rurale assez intéressant pour qu'il fixât l'attention des sociétés d'agriculture et des comices agricoles, et nous désirons qu'on s'en occupe sérieusement. Deux cents moutons maigres et chétifs y paissent l'herbe rare des chemins ; enfin, on abat chaque année, à Trémuson, pour la consommation des habitants de la commune, cinq ou six vaches et cent-vingt porcs.

Le lard est le mets principal, le régal par excellence de nos campagnes ; aussi, s'y commet-il peu de vols sans que les voleurs n'emportent du lard. Ils en sont friands, et ce sont des pièces de conviction qui les ont plus d'une fois fait saisir et condamner.

Outre les productions dont il a été plus haut fait état, on recueille encore, dans la

(1) Il faudrait encore avoir soin de ne pas garder trop long-temps la crême avant de faire le beurre ; parce que, trop long-temps gardée, elle contracte un mauvais goût.

commune, du miel, de la graine de trèfle, 4 à 500 barriques de cidre, et une grande quantité de pommes, qu'on livre aux fabricants, qu'on y appelle des *façonniers*.

Il n'y a aucune industrie à Trémuson, aussi l'aisance y est rare, et l'on y compte 19 mendiants.

Les femmes s'y occupent à filer, et le fil qui ne leur est pas nécessaire pour leur ménage, elles le vendent à des marchands (1) qui, deux fois la semaine, le viennent acheter dans les fermes, et qui ensuite le vont vendre aux marchés de Saint-Brieuc et de Châtelaudren.

Avant la chute du commerce des toiles, on entretenait le ménage avec le prix de vente de cet excédant de fil, mais aujourd'hui les filandières ne gagnent presque plus rien, et le paupérisme va croissant de jour en jour.

(1) Dans cette commune, ainsi que dans toutes celles du département, des marchands de chiffons, qu'on y nomme *pillotoux*, viennent aussi, de temps à autre, dans les fermes, et y échangent contre des drapeaux, des épingles et des images de saints, des cantiques, ou des relations de batailles.

Ce sera donc pour elles un fort grand bonheur, que l'établissement que vient de former, au moulin de Persas, dans le val de Gouet, en Saint-Brieuc (sur la limite méridionale de Trémuson), M. Frédéric Rouxel, négociant à Saint-Brieuc.

La commune de Trémuson, comme on l'a dit, est peu étendue. Elle est bornée, au Nord-Est, par le ruisseau de la fontaine de l'Epine, qui la sépare de Plérin; au Nord-Ouest, elle est séparée de Pordic par *la Fraische* du Plessix; au même Orient, le chemin du Clos-Bahai, et les Landes-Oubliées servent de bornes communes à Trémuson et à Tréméloir; à l'Ouest, le ruisseau de Fortune et celui de Toupe-Herry sont la ligne séparatoire entre Plélo et Trémuson; au même Orient, cette dernière commune est séparée de Plerneuf par le Chemin-Malheureux et par celui de Champ-Vers; à l'Est, coule le Gouet, qui sépare Trémuson de Ploufragan; le Vieux-Pas, le Tertre-Plancher et le ruisseau de Merlet séparent, au Sud, La Méaugon de Trémuson.

Le bourg de Trémuson est assez central, et il est traversé, de l'Est à l'Ouest, par la route royale de Paris à Brest. Bientôt, la côte

qui faisait le désespoir journalier des postillons et des courriers, aura disparu pour faire place à une route plane et unie, qui, partant de la Hacmorée, viendra aboutir à l'entré du bourg (1), après avoir passé par la vallée de Tirel, le moulin des Iles, et traversé un pont d'une grande hardiesse, qui servira à lier à la côte de Trémuson celle de la Villeaubeau, en Ploufragan.

L'air qu'on respire dans le bourg de Trémuson, est sain et pur, mais vif. On y compte 161 âmes et 37 maisons, dont 5 cabarets. C'est beaucoup sans doute pour une localité si restreinte, et toutefois il est telle année où, dans ces cabarets, on a vendu pour 1200 fr. de boisson en trois jours seulement; voici dans quelle circonstance :

De tout temps il a été d'usage, dans cette commune, que le jour de l'Epiphanie, et les deux ou trois dimanches qui suivent, les jeunes gens des communes voisines se ren-

(1) Cette route sera livrée à la circulation dans trois ou quatre ans.

Un beau chemin vicinal, portant le n° 56, servira à lier la grand'route de Lanvollon à celle de Brest; on y travaille en ce moment.

dissent à Trémuson pour y célébrer la fête des Rois (1). Ces jours-là, les jeunes filles, qui, huit à dix jours d'avance, en ont reçu l'invitation, arrivent de toutes parts au bourg, un peu avant Vêpres, bien attifées, et portant, cachés sous leur tablier, un gâteau et du lard que, pendant les Vêpres, elles déposent chez quelque personne amie. Elles se tiennent, pendant l'office, près de la porte intérieure de l'église; mais, dès que les Vêpres sont finies, elles se rendent sous le porche, où l'on forme cercle autour d'elles. Les jeunes hommes qui les ont invitées, s'avancent alors vers elles, soulèvent un peu leur chapeau, leur parlent bas, et, les prenant par le doigt, les tirent de la foule, qui s'ouvre pour les laisser passer, et qui les suit de l'œil jusqu'à l'auberge, où chaque amant mène sa bien-aimée. Là se mangent le lard et le gâteau de la jeune fille; le cidre, le vin, l'eau-de-vie et la liqueur sont payés par le jeune homme.

Les jeunes filles ainsi choisies, sont fières de cette distinction, et elles suivent d'un air

(1) Cet usage a lieu également dans les communes voisines, mais seulement le jour de l'Epiphanie.

joyeux l'homme qui leur a donné cette marque de préférence. Celui qui, en pareille circonstance, ne se rendrait pas pour prendre, sous le porche, et conduire à l'auberge la jeune fille par lui invitée, celui-là lui ferait l'affront le plus sensible. Dans ce cas en effet rare, mais non sans exemple, on poursuit la pauvre délaissée en la raillant, et en criant qu'elle traîne son licou.

Un autre usage (1) assez curieux existait naguère encore à Trémuson. Le dimanche des Rameaux, tout jeune homme portait à la messe plusieurs rameaux, deux au moins, et, au moment où la procession passait, il présentait le plus beau à la jeune fille dont il était occupé ; et, s'il était riche, le pied de ce rameau était doré avec soin.

Trémuson possède, depuis cinq ou six ans, une école primaire, qui est entretenue par cette commune et par celles de Plerneuf et de La Méaugon, qu'on y a reunies à cette fin. Elle a maintenant un instituteur laïque ; auparavant, elle était dirigée par un Frère de l'institution Lamennais ; elle avait alors de

(1) Il n'a cessé que depuis seize ou dix-sept ans.

70 à 80 élèves. Elle n'en a plus guère que 40, dans la saison la plus favorable de l'année.

A Trémuson, comme dans un grand nombre de communes du département, dont nous avons parlé dans nos *Notions historiques*, il existe dans chaque village une personne qui, mue par un principe religieux, enseigne, à ceux des enfants de son voisinage qui ne vont pas à l'école, la lettre, et, autant que possible, l'esprit et le sens du catéchisme. Ces enfants, qui sont employés à la garde des troupeaux, vont recevoir cette instruction à l'heure où la chaleur du jour oblige de les ramener à l'étable.

N'est-elle pas touchante, cette coutume, et ne prouve-t-elle pas mieux que de longues phrases l'esprit religieux du pays ?

Il y a à Trémuson deux fontaines publiques, savoir : la fontaine Saint-Germain, à l'entrée du bourg, du côté de Saint-Brieuc, et, au Sud, la fontaine Corouge.

La commune possède 175 maisons, plusieurs fours particuliers, deux fours publics, dans l'un desquels on fait des échaudés, qui se vendent aux assemblées des communes environnantes.

Trémuson est arrosé par le Gouet et par

les ruisseaux de Fortune, de la fontaine de l'Epine, de Toupe-Herry, ainsi que par le ruisseau de Merlet, lequel se jette dans le Gouet, dans le village dont il porte le nom. Ces deux derniers cours d'eau prennent naissance dans la commune.

Il existe à Trémuson dix lavoirs, ce qui n'empêche pas que beaucoup de personnes ne lavent leur linge dans le ruisseau de Merlet ou dans le Gouet (1).

Le bourg de Trémuson étant traversé dans toute sa longueur par le grand chemin de Paris à Brest, on y voit passer à chaque instant, malles, diligences, cabriolets, calèches, voitures, chars-à-bancs.

Quelle est l'étymologie du nom de cette commune? L'ignorance la plus complète règne et règnera probablement toujours à cet égard; toutefois, la première des deux syllabes qui le composent, *tré*, veut dire *territoire*

(1) Le Gouet est aujourd'hui peu poissonneux, ce qu'il faut attribuer au lin qu'on y fait rouir. On y pêche toutefois encore des truites, des anguilles, et quelques saumons. On en prenait beaucoup plus avant qu'on eût fait à Souzain une pêcherie qui les empêche de remonter la rivière.

dépendant d'une succursale, et *musa* signifie, en celtique, *écornifler*; si donc on tourmentait un peu ce nom, et que l'on convertît l'*a* en *on*, on pourrait traduire *Trémuson* par : *Territoire des écornifleurs*, dénomination qui aurait peut-être été donnée au pays, d'après les habitudes des habitants du château dont bientôt nous parlerons, habitants qui, sans nul doute, ne se faisaient aucun scrupule de s'approvisionner et de vivre, tant aux dépens des voyageurs que du plat pays d'alentour.

Au XIV^e^ siècle, si l'on en croit Ogée, Trémuson appartenait à la maison de Chabrillant; en 1713, le comte de Toulouse en était seigneur, et il prélevait la dîme à la sixième gerbe.

Au Nord-Est de Trémuson, à environ 700 mètres des ruines du château de la Roche-Suhart, se trouvait l'un des rameaux de la mine de plomb argentifère de Châtelaudren (1), découverte en 1762, par Valmont de

(1) Nous en avons parlé à la p. 149 de l'*Annuaire Dinanais* de 1836.

A deux kilomètres au Nord de Trémuson, au Peignart, on trouve du schiste modifié par le granit

Bomare. Bien que quelques points en eussent été abandonnés dès 1771, les registres de décès de la commune de Trémuson prouvent que la mine était encore exploitée en cette commune en 1782. Des galeries souterraines, découvertes vers ce temps en Trémuson, établissent d'une manière incontestable qu'elle avait été exploitée dans les temps anciens, mais par qui? on l'ignore. Quelques-uns croient que ce fut par les Romains. Toujours est-il qu'il y a lieu de penser qu'ils ont jadis séjourné en ce lieu.

En effet, en 1831 ou 1832, les eaux ayant pénétré d'une manière inusitée dans les côtes de Trémuson voisines de la Grand'Roche, elles entraînèrent, dans le ruisseau qui coule au-dessous, un grand nombre de pièces de monnaies en cuivre, dont plusieurs étaient frustes, tandis que d'autres offraient, nous

(mica schiste). *Voir la* Carte géologique des Côtes-du-Nord, *par M. de Fourcy, ingénieur au corps royal des mines.*

On rencontre aussi aux anciennes mines de la Boëssière, à 6 kilomètres de Saint-Brieuc, du galène, plomb sulfuré, et de la blende à petits cristaux dans les déblais de l'ancienne mine, au même lieu.

a-t-on

a-t-on assuré, l'effigie de divers empereurs romains.

On remarque à Trémuson des ruines qui ne sont pas indignes d'attention. Ce sont, indépendamment de celles de La Morandais, les ruines du Haut-Château, au Sud, et non loin des confins de La Méaugon. Il était sur une éminence, et l'on ne sait rien autre chose sur ce qui le concerne, si ce n'est qu'en aplanissant une côte voisine pour la rendre propre à la culture, on a trouvé 200 boisseaux de cendre, que recouvraient environ trois pieds de terre.

On voit aussi à Trémuson des restes d'une chapelle qui fut jadis consacrée à saint Gorgon, martyr. On invoquait ce saint contre la fièvre, et l'eau de la fontaine Saint-Gorgon passait pour un spécifique souverain contre ce mal.

Elle était grande, la dévotion à saint Gorgon, et des pèlerins nombreux visitaient sa chapelle; mais aujourd'hui elle est bien refroidie, cette dévotion; la cause, nous ne la saurions dire.

C'est aussi en Trémuson, à l'Est du bourg, qu'exista, à une époque fort reculée, le château de la Roche-Suhart.

M. de Fréminville prétend que ce mot *Suhart* est normand, et la forme carrée des tours de la forteresse lui fait conjecturer que le château de la Roche-Suhart était d'origine normande (1) ou anglo-normande; l'enceinte en était demi-elliptique, et, à chacune de ses extrémités, était construite une tour carrée. A l'un des bouts de l'enceinte, il y avait, selon l'auteur déjà cité, un ouvrage consistant en une vaste esplanade, revêtue d'un épaulement, qui s'étendait d'une tour à l'autre.

Le château de la Roche-Suhart dépendait du comté de Penthièvre. Il fut pris, en 1420, par les Bretons qui s'étaient armés pour retirer des mains des seigneurs de ce nom le

(1) On sait, dit M. de Fréminville, que, dans le XIIe siècle, et principalement sous Conan-le-Gros, mort en 1148, un très-grand nombre de Normands vint s'établir sur le littoral de l'évêché de S.-Brieuc et s'y fixer définitivement. Leur mélange avec les habitants du pays s'y reconnaît à plusieurs traces, et notamment à leur accent traînant, qui est le même que celui des paysans de la Normandie.

Cette colonie de Normands pourrait également être l'une des causes pour lesquelles il y a sur les côtes, principalement à Erquy et dans les environs, une population plus grande et plus belle que dans l'intérieur.

duc de Bretagne, dont ils s'étaient emparés par une infâme trahison.

C'était avant la révolution de 1789 le chef-lieu d'une juridiction fort étendue, nommée la Roche-Suhart (1), dont le siége était Binic, et de laquelle relevaient Trémuson (2) et un grand nombre d'autres communes, dont nous avons fait état à la page 378 du premier vol. de nos *Notions historiques*.

Il ne reste aujourd'hui de ce château que des terres amoncelées et un pan de muraille revêtu de lierre; ainsi, comme l'a dit le poète:

« Les tours qui s'élèvent jusqu'aux nuages, les palais magnifiques, les temples solennels et aussi ce grand globe lui-même, et tout ce qu'il renferme, un jour disparaîtront, et, comme un rêve léger qui s'évanouit, ne laisseront pas un débris de leur naufrage. »

De la crête de cette montagne où fut autrefois le château, on voit fuir le Gouet (3)

(1) Toutes ces juridictions ont été supprimées en 1790 par l'assemblée constituante.

(2) Cette commune fait aujourd'hui partie du canton nord de Saint-Brieuc.

(3) *Voir la description que nous en avons faite à la page 421 du 1r vol. des* Notions historiques.

entre des rives bordées d'aunes, de saules, de trembles, d'ormes et de peupliers. L'œil plonge dans un beau vallon, et la vue se repose agréablement sur de vertes prairies, sur de riantes chaumières.

Autour de vous des insectes bourdonnent, et le chant des oiseaux, et les mille bruits de l'air achèvent de vous jeter dans une molle langueur; mais ce lieu n'est pas sûr: il est fréquenté la nuit par les fées, dont il serait dangereux de troubler les ébats, et le jour par des cornandons qui, lorsque brille le soleil de l'été, étalent avec complaisance leurs riches trésors sur l'esplanade du château. Si c'était tout encore! mais non: sous la tour gémit, enchantée, la plus jolie princesse, renfermée dans un magnifique appartement (1). Sa personne et ses trésors sont à qui la délivrera, mais il n'est pas facile de mener à fin cette aventure. On ne peut arriver à elle qu'en traversant trois galeries dont la première est gardée par un lion monstrueux; un tigre furieux parcourt sans cesse la seconde; dans la troisième est

(1) Cet appartement a plusieurs pièces.

un énorme serpent dont les sifflements sont capables de porter l'effroi dans l'âme la plus intrépide.

Il est digne du plus haut intérêt, le sort de l'infortunée Ménora (1), et nous supplions tout homme fort et généreux de tenter sa délivrance. Puisse cet appel être entendu! S'il ne l'était pas, quelle honte et quel affront pour la Bretagne, cette terre des preux, berceau de la chevalerie!...

(1) Fille et unique héritière du *puissant roi d'Aginense.*

HABASQUE.

COLINÉE. — VOYAGE DE 24 HEURES DANS LA MONTAGNE.

COLINÉE. — Voyage de 24 heures dans la Montagne.

Après avoir parcouru du regard les manoirs de Catuélan, de Bogard et des Granges, ces belles demeures où la vie doit s'écouler insoucieuse et douce ; après quelques instants de religieuse méditation à la belle et célèbre église de Notre-Dame-et-Saint-Mathurin de Moncontour (1), et après un long examen des magnifiques vitraux qui la décorent, et qui ne remontent qu'à 1537, mes compagnons de *pérégrination*, MM. C., R. et moi, nous nous acheminâmes vers le Menez, traînés dans un cabriolet attelé de deux chevaux harassés d'une course de la veille, qu'on nous avait soigneusement dissimulée.

Arrivés à Bel-Air, à côté du juchoir monté sur des piquets où perchaient la nuit, pendant leurs opérations, les ingénieurs chargés de relèvements pour la carte de France, voilà que devant nous se déroulent, dans les basses-terres, des bois, des eaux, des prairies, des bourgs, des villages, des habitations éparses dans une belle et riche cam-

(1) *Mons cum turribus.*

pagne, que couvraient des masses d'ombres mobiles, flottant avec grâce dans les airs, et se détachant nettement d'un ciel partout ailleurs bleu et sans nuages. C'était le château de La Touche-Trébry (1), avec son étang et ses bois; c'était plus loin Lamballe et ses toits d'ardoises étincelants au soleil; c'était la mer avec ses flots d'un vert si connu; c'était l'entrée du Legué apparaissant presque au pied de la montagne; et partout ailleurs, aussi loin que la vue pouvait s'étendre, la bruyère, le silence et le désert.

Que n'ai-je, ô Michel-Ange, pour peindre l'admiration dont alors je fus saisi, ton ciseau, ta plume et ton pinceau!... Mais hélas! tout s'épuise, et, s'il faut le dire, l'admiration plus vite encore que bien des sensations moins agréables.

Ce fut donc sans peine et sans efforts qu'après quelques instants d'indicible jouissance, nous quittâmes ce magnifique tableau, laissant derrière nous l'un des plus admirables points de vue qui puisse être offert aux regards émerveillés du voyageur.

Nous reprîmes notre marche, visitant successivement le château de La Cuve, où, selon

(1) Bâti vers le milieu du 16e siècle.

la tradition, il y eut autrefois un camp romain; une poterie de terre grossière (1), établie depuis une soixantaine d'années dans la montagne par un homme du nom de Toudic, originaire de Guingamp; la forêt de Moncontour, où il n'y a plus un seul arbre depuis un temps immémorial, mais où, en défrichant, on trouve des souches d'arbres (2).

La fontaine du *Souci-vert*, dont l'eau est la meilleure de Bretagne, et à côté de laquelle on voit encore les restes d'une table en pierre, sur laquelle déjeûnèrent des *viveurs* venus tout exprès de Rennes, pour se régaler à la source (3).

Le Gouessan, qui va se perdre dans les étangs des Ponts-Neufs, dont l'une des sources

(1) Cette terre est prise dans le Menez, non loin de Bel-Air.

(2) M. de La Roüe en a également trouvé lors de son défrichement dans les landes de Fanton. Ces indices, et les traces de sillons qu'on voit de loin en loin sur le Menez, donnent lieu de penser que ces landes ont été autrefois cultivées ou plantées, au moins en partie.

(3) Cette fontaine est dans la commune de Trébry.

est (1) en S.-Glen, non loin de Bel-Air, dans le petit bois de *Bréach*, à un ou deux kilomètres sur la gauche de la route qui mène à Colinée ; et enfin, quelques chaumières à peine préférables aux retraites des bêtes fauves, et habitées par une population hâve et déguenillée.

Parmi ces peuplades déshéritées des dons de la fortune (2), il est un usage qui mérite d'être connu et qu'on retrouve à Saint-Glen, Trébry, et aussi dans les communes environnantes ; cet usage, le voici :

La première nuit des noces, la mariée couche avec sa fille d'honneur, et, la seconde

(1) Le Gouessan a une seconde source en Plénée-Jugon, où elle sort d'un étang ; une troisième en Plestan, une quatrième dans les bois de S.-Aubin.

Cette rivière traverse Maroué du midi au nord, et sépare cette commune de celles de Plestan, Noyal et La Poterie.

L'Hya, venant de Plestan, se jette dans le Gouessan au Moulin-au-Comte, au-dessus de Noyal.

Cette dernière rivière est aussi l'une des limites de Maroué.

(2) Il y a pourtant dans la montagne quelques fermes habitées par des gens aisés, mais ces fermes sont de la plus grande malpropreté, et l'on n'y voit que quelques meubles grossiers et mal tenus.

nuit, le jeune époux ne rejoint sa femme qu'après avoir échappé à ses amis qui le cherchent avec le plus grand soin, pour lui faire prendre une soupe-au-vin.

Après avoir ainsi erré dans la montagne pendant une heure ou deux, faisant partir un lièvre ou lever des perdrix (1), nous cheminâmes à travers deux lignes de croix, placées par les soins de l'administration pour marquer la route. Sans cette précaution, on s'égarerait à chaque instant, surtout en temps de neige, dans ces vastes steppes qui perdent de leur aridité quand elles sont égayées par les coroles roses ou lilas de la bruyère, que colore un ardent rayon de soleil, et encore mieux quand, pendant six mois de l'année, elles sont parcourues en tous sens par d'innombrables troupeaux de bétail qu'on y met à l'engraissement (2).

(1) On trouve sur le Menez beaucoup de lièvres et de perdrix grises. Il y a peu de lapins.

(2) On se livre avec succès à l'élève et à l'engraissement des bestiaux de l'espèce bovine dans les communes de Plessala, Plouguenast, Gausson, Plémy, Allineuc, Merléac, Saint-Martin-des-Prés et autres avoisinant le Menez.

Bientôt, d'un point élevé, nous découvrîmes le lieu qui donna naissance à l'un des premiers typographes, Simon, qui honora et fit connaître son pays en prenant le nom de Colinée, et qui, en 1483, trente-trois ans seulement après la découverte de l'imprimerie, publia, à Bréhand-Moncontour, un testament grec et plusieurs ouvrages qui méritèrent l'attention des savants.

Colinée, cette oasis cachée dans l'un des plis de la montagne, se trouve en quelque sorte adossé à la forêt de Bosquen, qui n'en est qu'à 3500 mètres, et dont les arbres verts frappent agréablement la vue des voyageurs attristés de cette longue étendue de terre pour ainsi dire inutile aux besoins de l'homme (1).

De la butte où nous étions arrêtés, nous découvrions sur notre droite, mais en quelque sorte à l'horizon, la Hutte-à-l'Anguille, en Saint-Gouëno, non loin de laquelle on voit sourdre les cinq sources de la Rance

(1) Je voudrais y voir établir des colonies agricoles, formées de mendiants qu'on assujettirait à une règle sévère, et auxquels on fournirait, sous certaines conditions, terres, graines, bestiaux, instruments de labourage, ainsi que de quoi vivre pendant une année.

(1), cette rivière dont l'une des branches borde et limite Colinée au midi. A notre gauche et assez près de nous, nous voyions aussi les bâtiments de cette abbaye de Bosquen, où furent transportés les restes de l'infortuné prince Gilles de Bretagne.

A cette hutte dont nous venons de parler, se rattachent des souvenirs de meurtres et d'assassinats. Malheur, il fut un temps, au voyageur attardé qui passait en ce lieu solitaire. Il y rencontrait le fameux Jean de la Hutte (2) ou ses frères, et bientôt quelques touffes de bruyère recouvraient ses restes disparus pour toujours.

Colinée a pour bornes, au sud, S.-Jacut et S.-Gouéno; au nord, à l'est et à l'ouest, Le Gouray.

(1) Cette rivière prend pour la première fois ce nom au moulin de la Rance, au sud-est de Colinée.

(2) Cet homme est décédé, il n'y a que quelques années, à l'âge de 88 ans, plus heureux que tous ses parents morts, dit-on, par suite de leurs différends avec la justice.

Une brigade à pied de gendarmerie, établie à Colinée, est aujourd'hui pour ce pays un gage de sécurité.

L'Arguenon a l'une de ses sources en Colinée et deux dans Le Gouray (3).

Le bourg de Colinée affecte une forme triangulaire et se compose principalement de trois rangs de maisons formant les rues de Moncontour et de Saint-Guillaume.

Au bas de la rangée de bâtiments qui forment la ligne du milieu, sont de vieilles halles où se tient le marché aux étoupes, et, en avant de cette halle, est une petite esplanade avec un calvaire.

C'est à la droite de ces halles, dans la rue de Moncontour, que la tradition place la maison où naquit Simon, si connu depuis sous le nom de Colinée.

Cet édifice, ou plutôt celui qui a été construit sur l'emplacement de la maison de Colinée, est un vieux et gothique bâtiment qui, naguère encore, appartenait aux Talhouët de Bonamour.

Nul dans le pays n'a la prétention de descendre de Simon ni d'être de sa famille; et, à l'exceptiou du curé et du juge de paix, personne n'en a peut-être conservé le sou-

(3) L'une de ces deux dernières sources sort de la forêt de Bosquen.

venir. Ainsi tout périt, tout passe, même la gloire et le souvenir des hommes utiles.

Colinée possède encore une petite place dite des Piliers. Elle est formée d'un côté par l'église et son cimetière, et de l'autre, de quelques maisons, dont plusieurs ont une galerie supportée par des piliers en granit, d'une seule pierre, que l'on a dû aller prendre fort loin.

Le soir, en été, les habitants prennent le frais sous ces galeries et s'y livrent à de douces causeries avant de s'abandonner au sommeil.

C'est aussi sur cette place qu'ils battent leurs grains, et ces galeries leur sont très-utiles, quand il survient de la pluie, pour mettre les gerbes à couvert.

L'église est d'une affreuse laideur. Elle est condamnée et menace ruine. On devrait s'empresser de la démolir, sinon un jour ou l'autre, on apprendra qu'une partie des habitants a péri écrasée sous ses débris. Elle est sous l'invocation de saint Guillaume. Colinée dépendait, dès avant la révolution de 1790, de l'évêché de Saint-Brieuc.

Cette commune, qui avait alors pour seigneur M. Talhouët de Bonamour, comptait

400 communiants ; elle faisait partie de la subdélégation de Moncontour, et non de celle de Lamballe, comme l'a écrit Ogée.

Elle avait une haute juridiction, dont le lieu d'exercice était Quessoy, et relevait en appel au siége royal de Jugon.

Maintenant c'est le siége d'une justice de paix, ressortissant au tribunal de première instance de Loudéac, ville dont elle est éloignée de trois myriamètres, trois kilomètres de moins que la distance qui la sépare de Saint-Brieuc.

Colinée a une école communale tenue par une femme, et suivie par 18 garçons et 21 filles.

La commune est peu étendue : la superficie totale de son territoire, en propriétés imposables et non imposables, est de 233 hect. 89 ares 60 centiares, dont 97 hect. 87 ares 20 cent. sont en terres labourables ; 29 hect. 22 ares 80 cent. en prés ; 67 hect. 20 ares en bois ; 6 hect. 58 ares 50 cent. en vergers, et 86 hect. 15 ares 30 cent. sous landes.

L'église et le cimetière ont en superficie 10 ares 10 centiares ; enfin, on compte à Colinée 138 maisons, deux moulins, et son revenu imposable, d'après les matrices, est de 2728 fr. 19 c.

La population actuelle de la commune est de 560 âmes, et celle du canton de 6980.

Le bourg de Colinée a deux foires, qui se tiennent, l'une le 1^r^ Mai, l'autre le 30 Juillet. Il y a également un marché tous les vendredis. On y vend de l'étoupe et du fil dont on fait des toiles d'emballage et d'autres toiles grossières, qu'on transporte à Moncontour. C'est le seul commerce du pays, aussi remarque-t-on un métier de tisserand dans la plupart des maisons du bourg.

On ne voit guère à Colinée d'étrangers autres que quelques jeunes gens qui s'y donnent rendez-vous, depuis quelques années, pour aller à Bosquen, chasser le chevreuil, qui s'y trouve très-abondant, principalement dans les mois de Mars, d'Avril et de Juin.

A deux kilomètres, au nord-est du bourg, existe le minerai de fer (1) exploité par le haut-fourneau du Vaublanc. Il y en a encore au Maupas, à 500 mètres du même bourg ; enfin, il se trouve de l'eurite à la Ville-Safray, à deux kilomètres au nord-est de Colinée.

---

(1) La plus grande partie des sources qu'on rencontre sur le Menez sont ferrugineuses.

Ayant achevé de voir tout ce qui pouvait mériter l'attention à Colinée, et l'heure étant trop avancée pour que nous pussions aller visiter la belle Roche-aux-Fées qui existe dans Le Gouray, au lieu appelé *le Champ-du-Sang*, auprès de la Ville-Egoupine, ainsi que la roche moins belle de *la Ville-Valin*, en Trébry, nous fîmes nos adieux à Colinée vers cinq heures et demie, à la chute du jour (1), et nous nous mîmes en route pour Moncontour.

Bientôt nous fûmes sur la lande, et nous vîmes venir dans toutes les directions des chevaux apportant de l'étoupe pour le marché du lendemain (2). Le sac jeté en travers sur le dos de ces animaux avait à nos yeux les apparences d'une bosse, ce qui de loin les faisait ressembler à des chameaux et à de petites caravanes voyageant dans le désert.

O qu'il est grandiose, le spectacle de ces montagnes, et qu'il y aurait de douceur à les parcourir pendant quelques jours à pied, le bâton du voyageur à la main !

Je ne sais, mais, sur le Menez, nous

(1) C'était le 18 Novembre 1841.

(2) On porte aussi de l'étoupe à S.-Gilles-du-Menez.

ne sentions, ni ne pensions, ni ne parlions comme ailleurs. C'était un cours et un ordre d'idées tout différents... Qu'elle était imposante et noble cette sauvage nature vue dans sa nudité ; et, quand la lune avec son cortége d'étoiles se leva majestueuse sur le désert, je me crus transporté au premier jour de la création, et si j'avais été seul, je me serais prosterné en présence de Dieu, qui se manifestait à moi d'une manière intime dans l'une de ses œuvres les plus belles.

Ce ne fut pas sans peine que nous parvînmes à trouver notre chemin pour sortir de la montagne, et certes nous n'y aurions pas réussi, si un habitant de Saint-Glen, Mr M..., n'avait eu l'obligeance de nous servir de guide.

Grâce à lui et à l'adresse de notre jeune postillon, nous franchîmes sans accident l'espace qui nous séparait encore de Moncontour, où, après des tribulations nombreuses et des risques réels, nous arrivâmes à neuf heures, à l'Hôtel-du-Commerce, pourvus d'un appétit qu'avait aiguisé l'air vif de la montagne. Nous y étions attendus par un bon feu et par un souper comfortable.

HABASQUE.

ÉTAT

De la Galerie des Gravures et des Tableaux qui faisaient partie du Musée de Saint-Brieuc en l'an 8 de la république.

GRAVURES.

7 Gravures représentant les batailles d'Alexandre, avec la remarque de Goyton, encadrées, sous verre.

2 de Boydell, représentant Regulus et Annibal, sous verre.

1 de Gréen, représentant la charité romaine, sous verre.

2 de Robert Strange, représentant Charles Ier, roi d'Angleterre, et son épouse, sous verre.

1 Bataille de Boyne, gravée par John-Hall, sous verre.

1 Bataille de La Hogue, gravée par Woollett.

1 Mort du lord Mannerrs, gravée par Sherwin, sous verre.

1 Abolition des ordres monastiques en Allemagne, par Joseph II, gravée par Guttemberg, sous verre.

1 Chasse au tigre, d'après Boucher, gravée par Flipart, sous verre.

1 Chasse à l'ours, gravée par Flipart, sous verre.

1 Phaéton, gravé par Woollett.

1 Famille de Rubens, gravure avant la lettre, sous verre.

1 Ruine romaine d'après Claude Rollin, sous verre, gravée par Woollett.

1 Portrait de Bélizaire, gravé par Robert Strange, sous verre.

1 Fête de paysans allemands, gravée par Woollett, sous verre.

2 Réjouissances flamandes, d'après Teniers, gravées par Lebas, sous verre.

2 Saint François Xavier et saint Ignace de Loyola, d'après Rubens, gravés par Marinus, sous verre.

1 L'assemblée au salon, gravée par Déqué-Vauvilléer, sous verre.

2 Ruines antiques, gravées en couleurs, sous verre.

1 Marine, d'après Richardson Wright, gravée par Woollett, sous verre.

1 Le prisonnier, d'après Joseph Wright, gravé par Ryder, sous verre.

1 Les Satyres et les Dryades, d'après Berg-

hem, gravés par Lebas, sous verre.
1 L'abreuvoir champêtre, d'après Berghem, gravé par Martenasi, sous verre.
1 Baptême d'un eunuque, gravé par John Browne, sous verre.
1 *Christi funus,* d'après Rubens, sous verre.
2 Paysages, d'après Diétrich, gravés par Benazed, sous verre.
1 Vue de Posilyppe, près de Naples, d'après Vernet, sous verre.
1 Vue de Naples, d'après Vernet, gravée par Lebas, sous verre.
1 Le rachat de l'esclave, d'après Berghem, gravé par Aliamet, sous verre.
1 Retour à la ferme, d'après Berghem, gravé par Lebas, sous verre.
1 Didon et Enée, gravure de Woollett, sous verre.
1 Cicéron à sa maison de campagne, gravure de Woollett, sous verre.
2 Vues de souterrains à Tivoli, sous verre.
1 Aqueduc italien, d'après Vernet, gravé par Le Veau, sous verre.
1 L'onde tranquille, d'après Vernet, sous verre.
2 Paysages de Diétrich, gravés par Benazech, sous verre.

Galerie

Galerie du Luxembourg, collection complète, sous verre.
6 Petites gravures, d'après Vernet, Berghem, Cochin et Offmann, sous verre.
31 Gravures en porte-feuille.

TABLEAUX.

Les 9 Muses visitées par Minerve, grand tableau à l'huile, de 2 mètres 27 centimètres, sur 1 mètre 30 centimètres.
La mort de Sénèque, esquisse à l'huile, sur bois, 92 c. sur 43 c.
Festin de Balthazar, vieux tableau flamand, sur toile, 1 m. sur 81 c.
Histoire d'Esther, vieux tableau à l'huile, peint sur bois, 81 c. sur 65 c.
La Présentation au Temple, bon tableau, peint à l'huile sur toile, 76 c. sur 1 m. 30 c.
L'Hymen aux pieds du temps, jolie esquisse à l'huile, sur bois, 81 c. sur 50 c.
2 bons tableaux de natures mortes, peints à l'huile, sur toile.
La tête de saint Pierre, à l'huile, sur toile, 87 c. sur 50 c.
5 jolis petits tableaux à l'huile, représentant une vue romaine, 2 scènes bachiques et 2 allégories.

1 petit tableau de S. Jérôme, peint à l'huile, sur toile.

Tableaux qui n'ont pas encore été placés au Musée; parce que le local ne peut les recevoir dans l'état actuel, et qui sont déposés aux églises.

14 grands tableaux sont déposés à l'église de Guingamp.

12 grands tableaux sont en dépôt dans la cathédrale de Saint-Brieuc.

Je soussigné, garde du musée de l'école centrale, certifie l'état ci-dessus conforme à la vérité.

A Port-Brieuc, le 9 Fructidor, an 8 de la république, une et indivisible.

BASCHAMPS-ODIO.

DONS

FAITS A LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-BRIEUC EN 1841.

Dons faits par des particuliers.

M. Aulanier : Un exemplaire de son Essai sur la Méthode.

M. de Courson : Son Essai sur l'Histoire de Bretagne ; Réponse à M. Varin.

M. de Félice : Appel aux Gens de Lettres.

M. de Garaby : Grammaire de Jégou ; Annuaire des Côtes-du-Nord 1841 ; Vie de Mgr Le Groing-La Romagère, évêque de Saint-Brieuc ; Trésor des Laboureurs ; Poésies de M. *Lay*, curé de Péros-Guirec.

M. de Geslin : Deux exemplaires de son Essai sur la Doctrine Militaire.

M. de la Rive : Supplément à la bibliothèque de Genève.

M. Roncière : Sa brochure sur le Bail à Ferme.

Don reçu du Département.

Procès verbal des Délibérations du Conseil général, session 1841. La Carte géol...

des Côtes-du-Nord, deux cents échantillons et un Catalogue ont été déposés à la bibliothèque et sont la propriété exclusive du département.

Envois du Gouvernement.

Bibliographie de France, 57 n.; Chartes latines, françaises, etc.; Description de l'Asie Mineure, 12 liv.; Description de Machines, t. 39, 40, 41; Documents inédits sur l'Histoire de France; Dragues de Sauvetage, brochure; Eléments de Paliographie, 16 vol. et atlas; Encouragements pour l'Industrie, 15 liv.; Fac simile de Chartes et Manuscrits; Galerie Chronologique, 2 liv.; Galerie historique de Versailles, 35 livraisons; *Idem*, 6 vol. in-8°; Géologie en rapport avec l'Agriculture, 1 v.; Histoire de France, par *Michelet*, t. III et IV; Journal des Mathématiques, 17 liv.; Lexique Roman, in-8°; Monuments du Languedoc, 7 et 8e liv.; Notice sur Dupin, in-8°; Objets d'un Cabinet économique, brochure; Œuvres de saint-Chrysostôme, t. XIII, 2e partie, in-4°; Panthéon littéraire, 5 vol.; Prix pour encourager l'Industrie, brochure; Publications de la Société Archéologique de Montpellier, n. 8 et 9;

Rapport à l'Académie des Inscriptions, br.; Recueil de Machines servant à l'Industrie rurale, 3e partie, 6 premières liv.; Revue des Deux-Mondes, livraisons du 1er Novembre 1840, au 15 Novembre 1841 inclusivement; Statistique de France, 1 vol. in-fol.; Statistique Monumentale de Paris, 4 liv.; Suite de la Pologne Pittoresque; Traité de l'Electricité, 3 vol. in-8°; Trésor de la Langue Grecque, 3 vol. in-fol.; Vie de Louis-Philippe, roi des Français; Voyage en Amérique Méridionale, 10 livraisons.

Programmes des Prix pour l'industrie; Colonie agricole de Mettray, brochure; Plantes marines, brochure.

CATALOGUE

DE LA COLLECTION JOINTE A L'APPUI DE LA CARTE GÉOLOGIQUE DES COTES-DU-NORD,

Exécutée conformément au vœu du Conseil général, par M. E. DE FOURCY, *ingénieur au corps royal des mines.*

NUMÉRO de l'échantillon.	NATURE.	LOCALITÉ DONT IL PROVIENT.
	TERRAIN TERTIAIRE MOYEN.	
1	Poudingue tertiaire.	Minière de Catenoy, 3 kil. O. de Merdrignac.
2	Conglomérat coquillier tertiaire.	Le Besso, 2 kil. N.-E. de Saint-Juvat.
3	*Id.* *id.*	Saint-Juvat, canton d'Evran.
4	*Id.* *id.*	Le Hac, 1 kil. S. du Quiou, canton d'Evran.
	TERRAIN DE TRANSITION.	
	ÉTAGE SILURIEN.	
	Grauwacke et grauwacke schisteuse.	
5	Grauwacke.	2 kil. S. de Maël-Carhaix.
6	*Id.*	Près Kerlessouarn, 3 kil. S.-O. de Callac.
7	Schiste argilleux passant à la grauwacke.	Corlay.
8	Schiste passant à la grauwacke.	Guerféant, 2 kil. N.-E. de Plusquellec.
9	Calcaire saccharoïde.	Cartravers, 10 kil S.-O. de Quintin.
	Schiste argileux renfermant souvent des ardoises.	
10	Schiste ardoise.	Kereven, 2 kil. S.-O. de Caurel.
11	*Id.*	Kerbellec, 2 kil. E.-S.-E. de Locarn.
	Grès ou quartzite.	
12	Grès quartzite (?).	1 kil. E.-S.-E. de Saint-Michel-en-Grève.
13	*Id.* *id.*	3 kil. E.-S.-E. de Gurunhuel.
14	Grès quartzite.	Lanfains, 6 k. S. de Quintin.
15	Grès (exploité pour la construction des hauts-fourneaux).	Près la Lande-du-Course, 2 kil. E.-S.-E. de Goarec.

16	Grès (quartzite).	Les Coublières, 5 kil. S.-E. de Broons, à droite de la grande route.
17	*Id.* (poudingue) à gros grains.	Moulin de la Lande-Blanche, 2 kil. S. de Paimpol, route de Saint-Brieuc.
18	Grès à gros grains	Route de Pontrieux à Paimpol, plateau de Plourivo.
19	*Id.* *id.*	Rive droide du Trieux, au pied des landes de Plourivo.
20	*Id.* *id.*	Moulin de la Garenne, 2 kil. N.-E. d'Erquy.

Schiste modifié par le granit.

21	Schiste modifié.	Forêt de Duault, 1 kil. S. du Hingleuf.
22	*Id.* *id.* à petites macles.	Saint-Nicolas-du-Pélem.
23	*Id.* *id.* maclifère.	Chemin de Canihuel, 3 1/2 kil. N.-O. de Corlay.
24	*Id.* *id.* à petites macles.	Chemin de Guingamp, 3 kil. de Corlay.
25	*Id.* *id.* maclifère.	Chemin de Lanfains à Cartravers, 1 kil. S.-O. de Lanfains.
26	*Id.* *id.* *id.*	Glomel.
27	*Id.* *id.* *id.*	Keroffret, 2 kil. E. de Rostrenen.
28	*Id.*	Bords de l'étang des Salles, 5 kil. S.-E. de Goarec.

ÉTAGE CAMBRIEN.

29	Schiste passant à la Grauwacke	Entre Plouzec et Lanloup, 9 k. S.-E. de Paimpol.
30	*Id.* *id.*	En sortant de La Roche-Derrien, route de Lannion.
31	*Id.* alternant avec les schistes argileux.	Anse de Tournemine, 6 kil. S.-E. de Binic.
32	Schiste ardoise.	Ardoisières de La Roche-Derrien.
33	*Id.* *id.*	Ardoisières de Bosquen.

34	Schiste ardoise, exploité.	300 m. au N. de S.-Efflam, baie de S.-Michel.
35	*Id.* argileux.	S.-Gerand, 1500 m. O. de Plestin.
36	*Id.* talqueux.	Carrières de Brelevenez
37	*Id.* *id.*	*Id.*
38	*Id.* argileux.	5 kil. N.-E. de Callac, route de Guingamp.
39	*Id.* *id.*	100 m. N. de Bourbriac, chemin *id.*
40	*Id.* *id.*	Le Buc, 1 kil. O. de Tréguier.
41	*Id.* talqueux.	Lavilloye, 1200 m. N.-E. de Gausson.
42	*Id.* *id.*	Abbaye de Lantenac, 2 kil. N. de La Chèze.
43	*Id.* argileux.	Route de Corlay à Mûr, un peu après Saint-Mayeux.
44	*Id.* *id.*	Butte de S.-Michel, en S.-Martin-des-Prés.
45	*Id.* avec mica.	1200 m. N. du Quillio.
46	*Id.* argileux.	Ville-ès-Rayes, 1 k. N.-E. d'Ivignac.
47	*Id.* pénétré de nodules quartzeux.	Chemin de Trebeurden, 4 k. N.-O. de Lannion.
48	Quartzo-schiste.	500 m. N. de Pommeret.

49	Schiste quartzeux.	Route de Saint-Brieuc à Plœuc, 2 k. N. de Plédran.
50	*Id.* *id.*	500 m. S. de Landehen.
51	Grès à grains fins.	1200 m. N. du Quillio.
52	*Id.* quartzeux rubané.	Au Légué, près Saint-Brieuc.
53	*Id.* (?) provenant de couches enclavées dans le granit.	Route de Guingamp, 5 kil. N. de Corlay.
54	Schiste quartzeux, imprégné de calcaire (et d'épidote ?).	Rive droite du Douron, 3 k. N. de Plestin.
55	Schiste imprégné de calcaire.	Sainte-Barbe, rive droite du Douron, 2 k. N. de Plestin.
56	Calcaire en veinules dans le schiste.	200 m. O. de Kermezen sur Jaudy, 2 kil. S. de La Roche-Derrien.

Schiste modifié par le granit.

57	Schiste légèrement modifié.	1 k. N. de Jugon.
58	*Id.* quartzo-micacé.	Trauroch, baie de Saint-Michel.

Page 60/182

59	Schiste modifié.	Près S.-Michel-en-Grève, route de Lannion.
60	*Id.* *id.* enclavé dens le granit.	Côte méridionale de l'île Mihau.
61	*Id.* *id.* avec grenats au contact du granit.	*Id.*
62	*Id.* *id.* avec grenats.	Runan, 3 k. O. de Pontrieux.
63	*Id.* *id.* au contact d'un filon de granit.	Chemin de Lamballe, 3 kil. N. de La Malhoure.
64	Schiste modifié.	4 kil. S. de Rostrenen, un peu avant le canal.
65	*Id.* avec tourmaline.	Sainte-Brigitte, 5 kil. E. de Matignon.
66	*Id.* modifié avec mica.	Route de Quintin à Uzel, un peu avant Carboureux.
67	*Id.* *id.* (micacé).	A 500 m. S. de Gasset, 2 1/2 kil. S.-O. de Plémy.
68	*Id.* quartzeux (modifié).	En face de Tressaint, rive g. de la Rance.
69	Schiste modifié, mica-schiste.	Le Peignart, 2 kil. N.-E. de Trémuson.

70 Schiste

70	Schiste modifié, avec Staurotides.	Légué-Saint-Brieuc.
71	*Id.* *id.* pyrites.	Rive gauche du Gouet, au Légué.
72	*Id.* quartzeux modifié.	*Id.* 4 k. au-dessus du Légué.

1842.

Schiste modifié par les roches amphiboliques.

73	Schiste modifié (amphibolique).	Un peu à l'O. de Runan.
74	*Id.* par roches amphib.	1 kil. S.-E. d'Erquy.
75	*Id.* au contact du diorite.	Pré Normand, 1200 m. au N.-O. de Trégomeur, route de S.-Brieuc à Paimpol.
76	*Id.* avec pyrites, au contact de la roche amphibolique.	Port-à-la-Duc.
77	Schiste modifié amphibolique.	Beaumont, 3 k. N.-O. de Trémuson.
78	*Id.* avec amphibole.	Anse de Roselier, 6 k. N.-E. de S.-Brieuc.
79	*Id.* *id.*	Pointe de Gourien, sur la grève des courses, près Saint-Brieuc.
80	*Id.* amphibolique.	6 k. E. de Châtelaudren, r. de Paris à Brest.

7

Schiste modifié par les roches feldspathiques.

81	Schiste feldspathique.		Kerlilous, près Lannion, rive g. du Guer.
82	*Id.*	imprégné de feldspath au contact de l'eurite.	Rive g. du Guer, 2 k. au-dessus de Lannion.
83	*Id.*	feldspathique.	2 k. au-delà de S.-Julien, route de Lannion à Tréguier.
84	*Id.*	*id.*	Entre Rospès et Lanmerin, 6 k. E. de Lann.
85	*Id.*	bulleux pass. à la grauwacke.	Entre Lanmerin et Langoat.
86	*Id.*	caverneux dans le voisinage des eurites.	Crech, route de Tréguier à Lézardrieux.
87	*Id.*	feldspathique au contact de l'eurite.	Près de Trédarzec, route *id.*
88	*Id.*	au contact des eurites.	Kerallies, route *id.*
89	*Id.*	bulleux pass. à la grauwacke.	Un peu à l'O. de Paimpol.
90	*Id.*	modifié par les porphyres.	Keroch, rade de Paimpol.
91	*Id.*	coticulaire.	Commune de Plouzech.

(110)

TERRAIN PRIMITIF.

Gneiss.

92	Gneiss.		Carrières de l'Isle, 1200 m. N.-E. de S.-Cast, canton de Matignon.
93	*Id.*		Carrières de La Gargoulais, 1. k. N.-E. de Matignon.
94	*Id.*		500 m. de Grouanec, route de Guingamp à Callac.
95	*Id.*		1 k. O. de Belle-Isle, r. de Paris à Brest.
96	*Id.*		Les Forges, 2 k. N. de Bourbriac, chemin de Guingamp.

(111)

Gneiss amphibolique.

97	Gneiss	amphibolique.	Andel, 5 k. N.-O. de Lamballe.
98	*Id.*	*id.*	Peman, 1 k. N.-O. de Pommeret.
99	*Id.*	*id.*	Lande de Hourlan, ent. Andel et Coëtmieux.

Page 62/182

100	Gneiss amphibolique.	Entre Langueux et S^{t}-Ilan.
101	*Id.* *id.*	400 m d'Yffiniac, route de Saint-Brieuc.
102	*Id.* *id.*	1 k. N. de Hénansal, r. de Lamballe à Erquy.

Granit.

103	Granit empl. au phare des Héaux.	Ile de Morville, près l'Ile-Grande.
104	Granit.	Grève en face de l'île Mihau.
105	*Id.*	Lanvellec.
106	*Id.*	Entre Etables et Saint-Quay.
107	*Id.*	Carrières de Saint-Brieuc.
108	*Id.*	Route de Saint-Brieuc à Erquy, 1 k. S.-E. de Morieux.
109	*Id.*	1. k. E. de Plœuc.
110	*Id.*	Près Kergrist, 10 k. N. de Rostrenen.
111	*Id.* porphyroïde.	1500 m. de Kerpers.
112	*Id.* *id.*	2 k. S.-E. de Châtelaudren.
113	*Id,* *id.*	2 k. S. *id.*

114	Granit.	Près Plémet, 1 k. N.
115	*Id.*	Carrière de Saint-Sauveur, à Lamballe.
116	*Id.* avec tourmaline.	Le Perray, 2 k. N. de La Malhoure.
117	*Id.*	Saint-Gilles, canton de Colinée.
118	*Id.*	Ville-au-Reuc, r. de Lamballe à Plancoët.
119	*Id.*	1 k.N.-E. de Hénanbihen, route de Lamballe à Matignon.
120	*Id.* (pegmatite).	1 k. S.-E. de Plélan, r. de Dinan à Jugon.
121	*Id.*	La Poterie, 4 k. S. de Plélan.
122	*Id.*	Carrière de la Courbure, 1 k. N. de Dinan.

Granit amphibolique.

123	Granit amphibolique.	Trévoux, 8 k. E. de Perros.
124	*Id.* *id.*	Penvenan, 6 k. N.-O. de Tréguier.
125	*Id.* *id.*	Kerborn, entre Tréguier et Plouguiel.
126	*Id.* *id.*	Rive gauche de la rivière de Tréguier, 3 k. au-dessous de Tréguier.

Page 63/182

127	Granit amphibolique.	Rive d. du Trieux, 1 k. N.-E. de Lézardrieux.
128	*Id.* *id.*	Bréhat.
129	*Id.* *id.*	*Id.* , partie occidentale.
130	*Id.* *id.*	Entre Louargat et la montagne de Bré.

Roches pyrogènes. — *Roches amphiboliques.*

131	Diorite.	La Clairté, 14 k. O. de Belle-Isle, r. de Brest.
132	Amphibolite.	Montagne de Bré, 10 k. O. de Guingamp.
133	Diorite porphyrique.	3 k. S. de Plougonver.
134	Amphibolite.	Gurunhuel.
135	Diorite.	3500 m. de Pontrieux, route de Paimpol.
136	*Id.* altéré.	En sortant de Hengoat, par le travers de Troguery.
137	*Id.* très-feldspathique.	Kernarhant, rive g. et ambouc. du Trieux.
138	*Id.* porphyrique.	Envir. de Plougrescant, 7 k. N. de Tréguier.
139	*Id.* *id.*	Enfer, 1200 m. de Plougrescant, embouchure de la rivière de Tréguier.

140	Diorite.	Paradis, 2 k. S. de Pommerit-le-Vicomte
141	*Id.* à petits cristaux.	500 m. S. de Châtelaudren, près le Perron.
142	*Id.*	Keruault, 1 k. E. de Plouvara.
143	Amphibolite.	Près la Ville-Tanet, route de Saint-Brieuc à Moncontour.
144	Amphibole lamelleux.	Un peu à l'E. de Cesson.
145	Amphibolite.	Route de Saint-Brieuc au Légué.
146	Diorite.	Pointe de la Cage, 3 k. E. de Saint-Brieuc.
147	*Id.*	Montagne de la Justice, 2 k. S.-E. de Corlay.
148	*Id.*	Ville-Salmon, entre Coëtmieux et la route de Saint-Brieuc à Lamballe.
149	*Id.*	Rive gauche de l'Urne, route de S.-Brieuc à Moncontour.
150	*Id.* très-feldspathique.	Lande des Haussats, 1 k. N.-E. de Lamballe.
151	*Id.*	Près Trégomar, 5 kil. E. de Lamballe.
152	Amphibolite.	L'Hôpital, près Planguenoual.

Page 64/182

153	Diorite.	1 k. N. de La Bouillie, route de Lamballe à Erquy.
154	*Id.* agissant sur l'aiguille aimantée.	Entre la Grève et la Rue en Pléneuf.
155	*Id.*	Anse de Carrouël, 1 kil. S.-O. d'Erquy
156	*Id.*	Ville-Pichard, 1 k. N. de Pléneuf.
157	*Id.*	Entre Pléhérel et Plévenon.
158	Amphibolite.	Rive g. du Fremeur, 1 k. E. de Lancieux.
159	*Id.*	Entre Guébriand et Pluduno, route de Lamballe à Plancoët.
160	Euphotide (?)	Etang de Beauport, 3 k. S.-E. de Paimpol.
161	Ophiolite.	S. de Ste-Anne, r. de S.-Brieuc à Lamballe.
162	Serpentine.	Un peu au N. de Ste-Anne, *id.*
163	Arbeste (idiallagique ?).	N. de Ste-Anne, *id.*
164	Hémithrène(amphibole et calcaire).	Traou-Durand, en face de Lézardrieux, sur le Trieux.

Roches feldspathiques.

165	Eurite.	Route de Pleumeur, 3 k. N.-O. de Lannion.
166	*Id.*	Sur la grève, 1 k. N. de l'ambouch. du Guer.
167	*Id.*	Rive g. du Guer, 2 k. au-dessous de Lannion.
168	*Id.* décomposée.	Près Creven, 2 k. N.-O. de Tréguier.
169	*Id.* avec amphibole.	Entre Tréguier et Trédarzec.
170	*Id.* *id.*	Porséven, rade de Paimpol.
171	*Id.* porphyrique avec quartz et amphibole.	500 m. S.-E. de Pédernec, route de Guingamp à Lannion.
172	Eurite (?)	2500 m. N. de Paimpol.
173	Eurite.	Ville-Moizan, 2 k. s. de S.-Brieuc, près la route de Quintin.
174	*Id.*	1 k. N. de Quessoy, route de Saint-Brieuc à Moncontour.
175	*Id.*	Villeraffray, 2 k. N.-E. de Colinée.

Page 65/182

176	Eurite.	1 k. après Brusvilly, chemin de Dinan.
177	Porphyre quartzifère.	Entre Duault et Landugen.
178	*Id.* (?) en fragments à la surface du sol.	PrèsTraubronder, r. de Plougonver à Callac.
179	Barite sulfatée au milieu du grès poudingue.	Moulin de la Lande-Blanche, 2 k. S. de Paimpol, route de Saint-Brieuc.
180	Graphite plombagine.	Entre l'Argentaie et l'Arguenon, 2 k. N. de Plancoët.
181	Quartz améthyste.	6 k. O. de Belle-Ile, route de Paris à Brest.
182	*Id.* rayonné.	*Id.*
183	*Id.* hyalin.	Forêt de Saint-Aubin.
184	*Id.* crystallisé,	Ville-Blanche, 2 k. O. de Corlay, route de Rostrenen.
185	*Id.* avec mica.	Butte de Brandefer, 1 k. S. de Plancoët.
186	*Id.*	*Id.*

187	Minerai de fer (tertiaire).	La Ferrière, 1 4. N.-E. de La Chèze.
188	*Id.*, exploité par le haut-fourn. de	La Hardouynaie.
189	Minerai de fer	*id.* Le Catenoy, 3 k. O. de Merdrignac.
190	*Id.*	de Coat-an-Noz. Lande de Pellan, en Illifaut.
191	*Id.*	du Vaublanc. Environs de Coat-an-Noz, près Belle-Isle.
192	*Id.*	*id.* Le Menez, 2 k. N.-O. de Collinée.
193	*Id.*	des Salles. Le Maupas, 500 m. de Collinée.
194	*Id.*	inexploité. Kervegan, 8 k. E. de Goarec.
195	*Id.* (silico-aluminate), exploité par le haut-fourneau du Pas.	3 k. N.-E. de Broons, route de Dinan.
196	Galène (plomb sulfuré).	Bas-Valet, 5 k. S.-E. de Quintin.
197	Blende à petits cristaux.	Anciennes mines de la Boëssière, 6 k. N.-O. de Saint-Brieuc.
		Déblais des anciennes mines de la Boëssière, 6 k. N.-O. de Saint-Brieuc.

Page 66/182

198 Blende (zinc sulfuré). Ancienne mine de Rue-Bourgeois, 2 k. S.-E. de Châtelaudren.

199 Galène (plomb sulfuré). *Id.*

200 Sable titanifère. Saint-Quay.

Paris, 24 Juillet 1841.

Publié avec autorisation de M. Thieullen, Préfet des Côtes-du-Nord.

PRINCIPALES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES EN 1841

A DES PERSONNES NÉES DANS LE DÉPARTEMENT.

Sur la proposition du conseil académique de Rennes, et conformément à l'avis du conseil royal, le ministre de l'instruction publique a décerné une médaille d'argent à M. **Le Ray**, instituteur communal à Loudéac.

Sa Majesté a récompensé un demi-siècle employé à diverses fonctions gratuites par M. **Rouxel**, en nommant cet honorable maire de Hénansal chevalier de la légion-d'honneur.

M. **Corseul**, fournier à Dinan, a reçu, dans une revue de la garde nationale, des mains du commandant, une médaille d'argent, pour avoir, au péril de ses jours, retiré des flots deux personnes qui étaient sur le point de se noyer.

Une ordonnance royale a conféré à M. **Le Cozannet** le titre de chevalier de la légion-

d'honneur, pour reconnaître son dévouement dans le sauvetage des 198 personnes qui se trouvaient à bord du navire anglais l'*India*. Cette juste récompense a suivi le beau chronomètre et la riche tabatière d'or que lui ont envoyés les négociants de Rio-Janeiro, et la coupe en vermeil que lui a donnée la société générale des naufrages, par l'intermédiaire de M. de Grouchy.

Le 7 Novembre, M. Thieullen, préfet des Côtes-du-Nord, a écrit à M. Pierre **Marquer,** fabricant à Uzel, pour lui annoncer que le comité de l'industrie linière, dans sa séance du 25 Octobre dernier, lui a décerné une médaille d'or qui portera son nom et indiquera qu'il a bien mérité du pays.

Coupé, J.-D., de Dinan; **Rue**, G., de Dinan; **Breguin**, L.-M.; **Rouxel**, E., ont été, le 2 Décembre, décorés de médailles d'argent, pour avoir sauvé chacun une personne tombée dans la Rance.

DE GARABY.

DICTIONNAIRE

DES

PERSONNES MARQUANTES

NÉES DANS LE DÉPARTEMENT.

SUITE PAR M. DE GARABY.

AVAUGOUR (Henri II, baron d'), *Connétable de France,* tire son nom d'un château en Saint-Péver. Il naquit le 16 Juin 1205, d'Alain II, comte de Penthièvre, et d'Alix d'Espagne; fut accordé, en 1209, à Alix, comtesse de Bretagne, sa cousine; le contrat en fut passé à Paris, le 7 Décembre, en présence du roi Philippe-Auguste; et les barons de Bretagne firent ensuite hommage au petit comte, à Lamballe, devant son père. Mais le monarque fit rompre le traité, donna la princesse à Pierre de Dreux, et forma le projet d'abaisser peu à peu cette maison. Il commença par y jeter la division, et appuya les prétentions d'Olivier de Tournemine,

enfant d'Edie de Penthièvre, cousine-germaine du père de Henri. Le duc Pierre fit de son autorité démembrer certaines seigneuries des biens du baron et les donna à Olivier.

Peu d'années après, il dépossèda d'Avaugour des terres de Tréguier, Guingamp, Saint-Brieuc, Lamballe et autres.

En 1221, Henri soutint le parti opposé aux vexations de son spoliateur ; en 1230, il fut un des principaux seigneurs qui se liguèrent avec Louis IX contre le duc qu'appuyait l'Angleterre, et obtint la garde de Guerplic, à condition de donner en ôtages les deux fils aînés qu'il avait de Marguerite du Maine.

En 1235, des commissaires royaux firent une enquête infructueuse sur les confiscations opérées par Mauclerc au détriment de notre baron. Le duc donna le comté de Penthièvre à sa fille Yolande, en la mariant au comte de La Marche.

En 1237, Henri assista à l'entrée solennelle à Rennes de Jean, nouveau souverain de la Bretagne.

En 1240, d'Avaugour fut un des chefs des croisés qui se réunirent à Ptolémaïs.

En 1241, il fut garant d'une fidélité inviolable que le duc jura au roi de France.

Plusieurs fois les régions de l'Orient virent notre illustre capitaine signaler sa valeur en faveur des chrétiens malheureux, notamment en 1349.

Il se délassait des fatigues de la guerre par des créations bienfaisantes. Voici la plus remarquable : « En 1240, Henri II, comte de Goello, le premier du nom d'Avaugour, et connétable de France, s'occupa de faire bâtir, sur l'emplacement de son hôtel, la maison des Cordeliers de Dinan. Il n'exécuta néanmoins ce projet que trois ans après, et l'église ne fut achevée qu'en Janvier 1251. » *Manet* : Hist. de la Petite Bretagne.

En 1267, il était tuteur de Henri, petit-fils du duc de Bretagne.

En 1278, le vieux guerrier prit l'habit religieux au monastère qu'il avait fondé. Le célèbre docteur saint Bonaventure, qui reçut sa profession en Italie, lui envoya une statue de la Vierge.

Henri d'Avaugour mourut le 6 Octobre 1281 dans sa retraite. Son corps fut inhumé dans l'église, maintenant démolie, et on y voyait son monument nèbre avant 1789.

L'établissement qu'il fonda, et où enseigna depuis le docteur Forléons, qui y eut pour disciple Etienne Pillet, auteur de 8 ouvrages, est aujourd'hui une école ecclésiastique de l'évêché de Saint-Brieuc.

BEAUMANOIR (Jean IV de), seigneur de Beaumanoir en Evran, de Merdrignac et La Hardouynaie, *Maréchal de Bretagne* pour Charles de Blois, après Robert, son oncle, fut compagnon d'armes de Bertrand Duguesclin.

Il enleva de force Vannes aux Anglais, protecteurs de Monfort; et, gémissant de voir la garnison de Ploermel désoler nos campagnes, il obtint un sauf-conduit, alla reprocher au commandant Bembro de si lâches cruautés. Le résultat de l'entrevue fut qu'un combat de 30 contre 30 aurait lieu, le 27 Mars 1351, au chêne de Mi-Voie, entre Josselin et Ploermel. Chaque parti s'y rendit devant d'innombrables spectateurs. Bembro parut hésiter; mais Beaumanoir fut inflexible et l'action s'engagea. Les ennemis obtinrent d'abord quelque avantage; mais Bembro ayant été tué, les Bretons firent de nouveaux efforts et remportèrent une victoire complète. A la fin de la mêlée, notre héros

blessé, se sentant dévoré d'une soif ardente, demandait à Boire, « *Bois ton sang,* lui cria Dubois, un de ses chevaliers, *et la soif te passera.* » Cri généreux qui est devenu la devise des Beaumanoir.

Le sort de la Bretagne ne fut fixé qu'en 1364. Les armées étaient en présence à une lieue d'Auray: Beaumanoir, souffrant de voir ses compatriotes armés les uns contre les autres, fit de vains efforts auprès de Chandos, chef des forces de Montfort, pour entamer une négociation. Ses demandes avaient encore un autre objet. Il était prisonnier sur parole. Montfort lui permit de combattre, mais comme simple chevalier, et sans pouvoir accepter aucun commandement. La victoire parut sourire à Charles de Blois; mais la mort de ce prince entraîna la défaite de son armée. Beaumanoir fut du nombre des prisonniers, ainsi que Duguesclin, auprès duquel il avait fait des prodiges de valeur.

On le vit plus tard aider son illustre compatriote à payer sa rançon.

Beaumanoir resta fidèle au parti qu'il avait embrassé. L'Angoumois, le Poitou, la Saintonge, furent successivement le théâtre de ses exploits. Dans sa longue carrière, illus-

trée par des ambassades importantes, des commandements difficiles, il se fit toujours remarquer par sa loyauté et son courage ; un de ses titres de gloire, c'est d'avoir été le chef des Bretons à la bataille des Trente.

Plusieurs autres braves de notre département concoururent au succès :

Arel, Olivier, de Kermarquer, dans Lézardrieux. Il rendit de grands services à Charles de Blois.

Beaucorps, Geoffroy de, né à Beaucorps, en Saint-Cast ou en Pléboulle.

Charuel, Yves, du pays de Tréguier.

Goyon, Louis, de Matignon.

Huon de Saint-Yvon, de Brelevenez.

Guyon de Pont-Blanc, de Plouaret.

Kerenrais, Alain, de Plouaret ; il assura la victoire, en tuant le chef des ennemis.

Kerenrais, Olivier de, oncle d'Alain.

Monteville, Olivier de, d'auprès de Runan.

Pestivien, Tristan de, de Pestivien.

Poulart, Geoffroy, du comté de Goello. Il périt dans le combat.

Richard, de Kerjean-Richard, en Plestin.

Troguindy, Gestin de, d'auprès de Tréguier.

Troguindy, Maurice de, d'auprès de Tréguier.

Rousselet, Jean, de Sévignac.

Robin Raguenel, vicomte de la Belière, en Pleudihen, était aussi probablement des Côtes-du-Nord, ainsi que de La Lande, Du Bois, Du Parc, etc.

CLERC (Yves Le), *sous-inspecteur aux revues*, né le 8 Juillet 1776 à Pédernec, partit comme simple volontaire, lorsque tant d'autres se vendaient chèrement. Il entra comme lieutenant au 3ᵉ bataillon du Morbihan, le 1ᵉʳ Juin 1793, fut promu au grade de capitaine en 1794, et continua de servir avec distinction en diverses armées.

Depuis le 20 Janvier 1797, il fut employé au conseil de guerre de la 8ᵉ division militaire, jusqu'au 15 Octobre de la même année. Alors, il rentra à la suite de la 41ᵉ demi-brigade de ligne, par ordre du général Bon ; et fut rappelé à la 95ᵉ demi-brigade, le 25 Octobre 1798. Il déploya son grand courage, en 1802, dans la campagne de Batavie, et les années suivantes en Hanovre ; en 1807 sur les côtes de l'Océan, et fut nommé chef de bataillon au 17ᵉ régiment, par décret du 16 Juin. Les quatre années qui suivirent le

virent se signaler en Espagne. Il y fut élevé au grade de sous-inspecteur aux revues, le 15 Mai 1810. Il n'avait que 44 ans et commençait sa dix-huitième campagne. Son intrépidité et ses talents lui ouvraient une brillante carrière. Un accident vint dissiper de si belles espérances.

Le 15 Septembre 1811, le valeureux Le Clerc parti de Grenade avec le maréchal Soult, tomba dans un précipice, entre Malaga et Antequerra, et y mourut, écrasé sous le cheval de bataille que lui avait donné le général Sébastiani, après la prise de Malaga, en récompense des services qu'il avait rendus en cette occasion. Le sous-inspecteur Le Clerc avait aussi été décoré de l'étoile des braves à la suite de cette victoire, à laquelle il avait tant contribué.

COAT-COUREDEN (Roland de), seigneur de Locmaria, en Ploumagoar, près Guingamp, fut un des plus vaillants chevaliers de son siècle. Son courage, ses talents, son dévouement et ses vertus lui valurent l'estime de Charles de Blois, qui le fit son *sénéchal universel* en Bretagne, vers 1346.

COAT-MOHAN (Guillaume de), né à

Guernanchanay, en Plouaret, fut grand-chantre de Tréguier, chanoine de Notre-Dame, conseiller au parlement, et docteur-régent en droit de la faculté de Paris.

Il mérita l'immortalité par une création précieuse. Le 20 Avril 1325, *il fonda dans la capitale de la France le collége de Tréguier*, auquel fut annexée la fondation de celui de Léon, faite par les seigneurs de Kergrouadès, en Plourin.

Le collége de Tréguier est, depuis plus de 500 ans, un foyer de lumières pour le monde entier : c'est aujourd'hui le célèbre *collége de France*.

Un parent du bienfaiteur des arts, des lettres et des sciences, était Evêque de Cornouailles et fut transféré à Dol, sous Jean-le-Conquérant, dans l'année 1321.

DINAN (Geoffroy de), est digne de la reconnaissance de l'Europe, par un *grand service rendu à l'humanité*.

« En 1390, il partit de Gênes avec 1500 hommes d'armes et un plus grand nombre de gens de pied, avec le sire de Machecoul et plusieurs autres seigneurs de Bretagne, sous les ordres du duc de Bourbon, pour aller mettre à la raison les barbares de Tu-

virent se signaler en Espagne. Il y fut élevé au grade de sous-inspecteur aux revues, le 15 Mai 1810. Il n'avait que 44 ans et commençait sa dix-huitième campagne. Son intrépidité et ses talents lui ouvraient une brillante carrière. Un accident vint dissiper de si belles espérances.

Le 15 Septembre 1811, le valeureux Le Clerc parti de Grenade avec le maréchal Soult, tomba dans un précipice, entre Malaga et Antequerra, et y mourut, écrasé sous le cheval de bataille que lui avait donné le général Sébastiani, après la prise de Malaga, en récompense des services qu'il avait rendus en cette occasion. Le sous-inspecteur Le Clerc avait aussi été décoré de l'étoile des braves à la suite de cette victoire, à laquelle il avait tant contribué.

COAT-COUREDEN (Roland de), seigneur de Locmaria, en Ploumagoar, près Guingamp, fut un des plus vaillants chevaliers de son siècle. Son courage, ses talents, son dévouement et ses vertus lui valurent l'estime de Charles de Blois, qui le fit son *sénéchal universel* en Bretagne, vers 1346.

COAT-MOHAN (Guillaume de), né à

Guernanchanay, en Plouaret, fut grand-chantre de Tréguier, chanoine de Notre-Dame, conseiller au parlement, et docteur-régent en droit de la faculté de Paris.

Il mérita l'immortalité par une création précieuse. Le 20 Avril 1325, *il fonda dans la capitale de la France le collége de Tréguier*, auquel fut annexée la fondation de celui de Léon, faite par les seigneurs de Kergrouadès, en Plourin.

Le collége de Tréguier est, depuis plus de 500 ans, un foyer de lumières pour le monde entier : c'est aujourd'hui le célèbre *collége de France*.

Un parent du bienfaiteur des arts, des lettres et des sciences, était Evêque de Cornouailles et fut transféré à Dol, sous Jean-le-Conquérant, dans l'année 1321.

DINAN (Geoffroy de), est digne de la reconnaissance de l'Europe, par un *grand service rendu à l'humanité*.

« En 1390, il partit de Gênes avec 1500 hommes d'armes et un plus grand nombre de gens de pied, avec le sire de Machecoul et plusieurs autres seigneurs de Bretagne, sous les ordres du duc de Bourbon, pour aller mettre à la raison les barbares de Tu-

nis, qui troublaient le commerce des Gênois.

» Cette expédition, entre autres succès, procura la délivrance de tous les esclaves chrétiens, dix mille écus d'or, pour les frais de la guerre, et plus de sûreté pour le commerce de la Méditerranée. » *Manet.* Hist. de la Petite Bretagne.

DUGUESCLIN (Julienne), née à La Motte-Broons, était religieuse à l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes, dès le mois de Juin 1350, lors du testament de sa mère. Elle se réfugia, à cause des guerres, chez son frère aîné, le célèbre Bertrand, au château de Pontorson.

Cette sœur des braves y *mérita d'être inscrite, dans les fastes de la gloire militaire, parmi les héroïnes de la France.*

« Elle était religieuse à Pontorson, lorsqu'un capitaine anglais, nommé Felleton, voulut surprendre cette place, pendant la nuit, en l'absence de Duguesclin.

» Déjà les anglais dressaient les échelles aux fenêtres de la chambre où la sœur et l'épouse du héros dormaient profondément dans le même lit; lorsque la religieuse, agitée par un songe pénible, s'éveille en sursaut, se saisit d'une épée, vole à la fenêtre, renverse

renverse trois anglais, qui se tuent en tombant, crie, donne l'alarme : on accourt et les ennemis se retirent.

» Le lendemain, Duguesclin, revenant à Pontorson, rencontre Felleton, l'attaque, le fait prisonnier; et, quand Tiphaine Raguenel, épouse du vainqueur, aperçut le vaincu : »

« Comment, brave Felleton, dit-elle, vous voilà encore ! C'est trop pour un homme de cœur, comme vous, d'être battu, dans l'intervalle de douze heures, une fois par la sœur, une autre par le frère ! »

« Cette aventure fit regarder la religieuse comme la digne sœur de Duguesclin. » *Villinave* : Biographie Universelle.

La valeureuse Julienne devint prieure des Couets, membre de Saint-Sulpice, au diocèse de Nantes.

Vers 1377, elle fut nommée abbesse de Saint-Georges de Rennes. Le 5 Août 1399, cette puissante supérieure d'un établissement royal, *permit* au duc de Bretagne de lever 20 sous par feu sur les hommes de Tinteniac.

Elle mourut dans un âge très-avancé, à la tête de sa communauté, le 27 Mars 1405.

DUGUESCLIN (Olivier), *connétable de Castille*, et chambellan du roi de France,

né à La Motte-Broons, second fils de Robert Dugueselin, fut d'abord page et commença à servir à la défense de Dinan, assiégé par le duc de Lancastre, en 1360. Il y fut pris par trahison, durant une trêve Bertrand, son frère aîné, obtint de combattre contre Cantorbery, l'injuste ravisseur, le vainquit et délivra le jeune prisonnier.

Olivier accompagna son libérateur dans toutes ses campagnes, et soutint courageusement la même cause. Il fut fait prisonnier à la bataille d'Auray, en 1364.

En 1365, il donna 700 fr. pour son élargissement, et suivit l'immortel Bertrand dans la Péninsule. Il s'acquit une si brillante renommée par sa valeur, que Henri, monarque des Castillans, le fit connétable de son royaume, lorsqu'en 1370 Bertrand fut promu au même grade en France.

Notre héros paraît dans les montres de son frère, cette année et la suivante. Louis, duc d'Anjou, ordonna à Agen, le 30 Août 1372, à Etienne Montmejan, de lui donner 200 fr. pour sa rançon.

Le valeureux Olivier servit en Languedoc en 1374; en Normandie en 1376, fut fait prisonnier à Cherbourg et conduit en Angleterre.

Il est qualifié de chevalier banneret dans la montre qu'il fit à Gauray, le 12 Mai 1378.

Il fut un des chefs de l'armée que le duc de Bretagne envoya, en 1382, au secours du comte de Flandre, et se trouva à la bataille de Roosebèke.

Jean, roi de Castille, se voyant attaqué, en 1386, par le Portugal et l'Angleterre, appela son connétable. Le brave Olivier vola à son secours, à la tête de courageux Bretons, et délivra le prince de ses redoutables ennemis. Il était de retour en 1390.

Lorsque le Roi se prépara à une expédition en Allemagne, il fut un des seigneurs de l'hôtel du duc de Berry qui furent retenus pour l'accompagner.

Un arrêt du 11 Juillet 1391 le déchargea de la somme que Jean d'Aubeterre prétendait avoir prêtée au connétable son frère, lorsqu'il était en Espagne. L'illustre connétable de Castille mourut en Février 1403.

KERLEAU (Vincent de), *évêque et ambassadeur*, né au château de l'Isle, en Mousteru, jouit d'un grand crédit sous les règnes des ducs Pierre II et François II. Le premier de ces souverains de la Bretagne l'envoya en ambassade à Rome en 1425; le

second le fit son conseiller, l'établit président de la cour des comptes et chancelier, pendant la première disgrâce de Guillaume Chauvin.

En 1468 et 1472, ce négociateur habile fut renvoyé en Angleterre pour les affaires de l'état.

Voulant le récompenser de ses services aussi importants que nombreux, le prince le fit nommer par le pape abbé de Bégar en 1443, de Prières en 1467, évêque de Léon en 1472; mais le souverain pontife ayant chargé Bégar de 200 ducats d'or, pour Pierre, cardinal du titre de Saint-Sixte, le prélat fut autorisé à retenir l'administration des deux abbayes.

Il mourut le 30 Octobre 1476.

LANNION (Brient de), d'une illustre maison de Buhulien qui a fourni des chambellans aux souverains de la Bretagne, s'est distingué comme *guerrier*, comme *administrateur* et comme *diplomate*.

Il assista le connétable de France et de Castille, l'immortel Duguesclin, dans la plupart de ses conquêtes et de ses exploits, notamment à la prise de la ville de Mantes, en 1363: il fit prisonnier un chef Anglais très-

renommé, le chevalier d'Orgessin, pour lequel le roi d'Angleterre lui fit payer douze cents francs d'or. En 1373, il était un des commandants de 2000 Bretons chargés de presser le siége de Brest, qu'occupaient les troupes anglaises.

Duguesclin lui confia le gouvernement du comté de Montfort-Lamaury, et le Roi de France eut soin de l'y maintenir.

En 1383, le duc de Bretagne, voulant se réconcilier avec le monarque anglais, afin d'obtenir le retour de la duchesse, son épouse et sœur de ce Roi, la main levée du comté de Richemont, et la restitution de Brest, lui envoya une brillante ambassade. Brient de Lannion fut un des six chevaliers choisis pour cette importante mission.

LANVALLAY (Alain de), né auprès de Dinan, fut un *chevalier aussi vaillant que sage, et un des plus grands orateurs sacrés* de son siècle.

En 1216, il se croisa contre les Albigeois et seconda puissamment Simon de Montfort. Dans une rencontre, où, à la tête d'une poignée de braves, il fut cerné par une multitude d'ennemis, il se rappela les exhortations

de saint Dominique, et implora la Reine des cieux.

Sorti vainqueur d'une lutte si inégale, et rentré dans ses vastes domaines, il fonda la maison des Frères Prêcheurs, à Dinan; ce fut le premier établissement des Dominicains en Bretagne.

Peu de temps après, il s'unit à eux et devint un célèbre prédicateur. Il parcourut toute la France, distribuant le pain de la parole avec un zèle merveilleux, et mourut à Orléans.

LE NORMAND DE KERGRÉ (Alexandre), *général,* né à Guingamp, le 1[r] Juillet 1785, fut, en sortant du prytanée de Paris, à 18 ans, nommé fourrier au 15[e] régiment d'infanterie. Il fit toutes les campagnes de 1805 à 1814. A la grande armée, à l'armée du Nord et dans l'île de Walcheren, il se fit remarquer par sa valeur. Chacun de ses grades date d'une de nos brillantes victoires: sous-lieutenent à Austerlitz, où il fut blessé; lieutenant à Ratisbonne, à la suite d'une nouvelle glorieuse blessure, il fut choisi comme aide-de-camp par le général Gilly. Capitaine en 1810, chevalier de la légion-d'honneur en 1811, il était en 1814, à 29 ans, chef de

bataillon et officier de la légion-d'honneur.

Cependant il n'hésita pas à sacrifier son avenir à celui qui, comme tous les officiers généraux sous lesquels il avait servi, avait trouvé en lui un ami tendre et fidèle. Le général Gilly ayant été condamné à mort en 1815, son aide-de-camp refusa de s'en séparer, et erra avec lui pendant près de trois ans dans les Pyrénées. Il ne consentit à le quitter, que parce que sa présence augmentait les difficultés de trouver un asile au proscrit.

Ses connaissances profondes et variées le firent admettre comme chef de bataillon dans le corps royal d'état-major, quand il reprit du service. Sous-chef d'état-major au 5[e] corps de l'armée d'Espagne, en 1823, il fut fait lieutenant-colonel et chevalier de S[t]-Louis. Il se fit dans la Péninsule des amis dont il se servit pour empêcher des réactions. Chef d'état-major de la division de la Catalogne, chevalier de 2[e] classe de l'ordre de Saint-Ferdinand, commandeur de l'ordre de Charles III, il ne rentra en France qu'en 1827, lorsque la division d'occupation fut dissoute. Fait colonel en 1830, et commandeur de la légion-d'honneur en 1831, il fut nommé chef de l'état-major des Pyrénées-Occidentales en

1834, et attaché depuis, en cette qualité, à la 20e division militaire. Les services qu'il rendit à la cause constitutionnelle le firent créer commandeur de l'ordre d'Isabelle-La Catholique en 1838. Enfin, le roi des Français récompensa ses longs et importants services, en l'élevant au grade de maréchal de camp, le 17 Novembre 1840, et l'autorisa à porter la plaque de Charles III; et, au mois de Janvier 1841, il l'appela au commandement du département du Morbihan.

Il est mort de la dyssenterie, à Vannes, et ses obsèques ont eu lieu, le 31 Mars 1841, avec un concours de tous les habitants, qui montrait combien il avait déjà gagné l'estime et l'affection de tout le monde.

LISCOUET (Yves du), *maréchal de camp*, né au Liscoët, en Boqueho, fut nommé par Henri IV gentilhomme de la chambre, le 24 Avril 1586; reçut de ce prince un brevet de capitaine de 50 lances, au camp de Mantes, le 26 Mars 1590.

Il fut promu au grade de maréchal de camp à Rennes, par d'Aumont, maréchal de France, le 27 Septembre 1593.

Il périt en Novembre 1594, en attaquant le fort de Crozon.

Ayant eu la main droite coupée, il s'en était fait faire une de fer, dans laquelle il tenait son épée et se servait comme de sa main naturelle, dit Chef-Dubois dans ses mémoires.

Un fait semblable se voit dans la vie de plusieurs célèbres Bretons, tels que le jeune prince Melars et Lanoüe-Bras-de-Fer.

Yves du Liscoët descendait d'Alain du Liscoët, qui devint gouverneur de Loches et se distingua tellement au service de Charles VII, que ce monarque, après son sacre à Rheims, en 1429, le fit son maître-d'hôtel.

NOEL-DESLANDES, *grand orateur*, né en 1569 au pays de Tréguier, d'après Albert Legrand, MM. de Sainte-Marthe, Dom Maurice et Ogée, fit ses études chez les Dominicains de Blois. A peine eut-il embrassé leurs règles, qu'attaqué de la peste il fut obligé de quitter et de se réfugier dans une loge, où il fut secouru par une pauvre servante. La maladie affaiblit tellement son corps et son esprit, qu'il languit pendant des années.

A 19 ans, sorti de cet engourdissement fâcheux, il fut envoyé à Paris, pour continuer ses études. Il fit, sous le célèbre P.

Coeffeteau, de si grands progrès en philosophie et en théologie, qu'à la fin de ses cours on le chargea d'enseigner la première de ces sciences, et il le fit avec distinction. Il reçut le bonnet de docteur en 1606. Déjà son talent l'avait rangé parmi les orateurs distingués de la capitale. Sa célébrité était si bien établie, qu'on le chargea, en 1610, de prononcer l'oraison funèbre de Henri IV.

Devenu prédicateur ordinaire de Louis XIII, il enleva constamment, et durant de longues années, les suffrages de la ville et de la cour. Ses succès donnèrent à plusieurs prélats le désir de l'entendre dans leurs cathédrales, et il répondit à leurs espérances.

Son mérite lui fit donner le gouvernement du couvent de Saint-Jacques, à Paris, et la charge de vicaire général de son ordre en France. Visitant, en cette qualité, la maison de Morlaix, il y recommanda au P. Albert Legrand de recueillir et publier les vies des saints de Bretagne.

Ses vertus et sa capacité semblaient l'appeler aux premiers honneurs de l'Eglise; sa modestie lui fit refuser l'évêché de Nantes, le titre de suffragant de Toul, l'archevêché de Tours.

Richelieu, premier ministre de Louis XIII, qui l'avait chargé d'une négociation dont il s'acquita dignement, le força d'accepter Tréguier en 1635.

Urbain VIII, qui avait entendu le P. Deslandes en Sorbonne, pendant sa nonciature en France, s'empressa d'expédier les bulles.

Le nouveau prélat, sacré à Paris, se hâta de venir visiter sa patrie, s'appliqua à maintenir la foi, fit régner la pieté et propagea le rosaire dans toutes les paroisses de son diocèse. Il visita souvent les Dominicains de Guingamp et de Morlaix.

A la mort de Louis XIII, il offrit sa démission, pour finir ses jours dans la retraite; Mazarin la refusa. Le ciel prit soin de donner le repos à son serviteur, le 19 Août 1645.

Deslandes laissa beaucoup de sermons, qui furent dispersés à sa mort. Une seule de ses productions a été imprimée, c'est l'*oraison funèbre de Henri IV*. Elle le fut à Paris en 1611, in-8°.

PICOT, cet homme éclairé et généreux que l'historien du célèbre Maunoir signale comme plein de zèle et guidé par une piété solide, *dota la Bretagne de deux établissements d'une haute importance :* il fonda le

grand séminaire de Quimper, qui fut un des plus vastes et des plus beaux des 9 diocèses de la province ; il fut aussi le promoteur d'une autre création d'une double utilité. Il établit le petit séminaire de Plouguernével, que, par acte du 9 Janvier 1668, dotèrent ses parents, les MM. Picot de Coathual, gentilshommes du lieu. Cette maison servit à réformer les mœurs de la contrée, par des retraites, à répandre les lumières dans l'Armorique centrale. M. Picot, qui était recteur de Plouguernével, fut secondé dans cette œuvre de régénération et de progrès par M. Galerne, recteur de Mûr, qui quitta son bénéfice valant bien 2,000 fr., somme considérable dans ce temps-là, et forma une société pour donner des missions et des retraites aux ecclésiastiques et aux laïques, et pour instruire la jeunesse.

De si beaux exemples méritent d'être cités, pour honorer ceux qui les donnent, et pour exciter les autres à les imiter.

PLÉDRAN (Mathurin de), était chanoine de Nantes, quand il fut élu pour gouverner le diocèse de Dol, le 12 Juin 1504. Il fit son entrée solennelle le 15 Juin 1507, et rendit foi et hommage à Louis XII, pour le temporel,

rel, le 1[er] Février 1514. Il pontifia chez les Carmes de Nantes, à la réception du cœur d'Anne de Bretagne, deux fois Reine de France.

C'est *à ce prélat que l'église de Dol dut son premier Bréviaire imprimé.*

Il mourut le 10 Décembre 1521.

RAGUENEL (Guillaume), dit **DE MONTFORT**, *cardinal*, né au pays de Dinan, était fils de Raoul Raguenel, seigneur de La Roche-Bernard, Gaël et autres lieux, et d'Elisabeth de Lohéac. Il fut pourvu de l'évêché de Saint-Malo, le 13 Octobre 1423, par Martin V ; transféré le 28 Juin 1424 à Saint-Brieuc, il n'accepta pas. Cette même année, il se mit à la tête des troupes de Bretagne ; et, marchant contre les Anglais qui assiégeaient le Mont-Saint-Michel, il les força de se retirer.

Le souverain pontife le chargea, le 23 Avril 1431, de dissoudre l'union du prince Louis, fils du roi de Sicile, et d'Isabeau de Bretagne. Il était encore occupé de cette affaire, lorsqu'il fut fait cardinal par Eugène IV.

Il mourut à Sienne, le 27 Septembre 1432.

ROCDÈRE (Mathieu), *ambassadeur*, né à Lannion, fit de brillantes études que couronna le bonnet de docteur. C'était le prélude d'un honneur plus grand. Il fut, en 1417, élevé au rang des princes de l'Eglise, et placé sur le trône épiscopal de Tréguier. Son mérite et sa fidélité lui méritèrent la confiance de ses souverains. Jeanne-de-France, femme de Jean V, duc de Bretagne, l'envoya, en 1420, comme ambassadeur, auprès de Charles VII, alors dauphin, et depuis Roi de France, pour demander des secours contre les Penthièvre, qui venaient d'arrêter son époux.

Rocdère remplit si bien cette mission difficile, qu'il fut envoyé depuis, avec le même titre, à la cour du duc de Bourgogne. Il n'avait pas suffi de montrer de l'habileté dans les affaires et du zèle pour le service de son maître, il lui prouva du dévouement et souffrit à son retour une injuste captivité, à laquelle le condamnèrent les rebelles. Le triomphe de la cause de Jean V le rendit à la liberté.

Le digne prélat mourut en 1422.

ROSTRENEN (Guillaume, sire de), *premier connétable de France*, né à Rostrenen d'une des familles les plus anciennes et les

plus illustres, entra de bonne heure dans la carrière des armes. Admirateur de la bravoure et des exploits de Charlemagne et de ses chevaliers, il s'attacha au service de la France, comme le firent depuis, à son exemple, les Dugueselin et les Clisson.

Dès l'année 806, il avait attiré les regards bienveillants de l'Empereur. Cette faveur méritée ne fit qu'augmenter sous Louis-le-Débonnaire. Notre héros, traversant tous les grades, parvint à l'honneur suprême. Il reçut l'épée de connétable de France. Il la porta dignement et montra un zèle infatigable pour le salut et la gloire de l'empire et de la Bretagne. Il reprit Orange sur un chef des Sarrasins. Dans une des nombreuses batailles où il signala toujours son courage, il eut l'extrémité du nez enlevée d'un coup de sabre, ce qui lui fit donner le surnom de Guillaume *au court-nez*.

Louis-le-Débonnaire, entouré de traîtres, trouva dans l'illustre Breton un ami dévoué. Il lui donna le gouvernement de Blois. Répondant à la confiance de son maître, Guillaume, à la tête des fidèles sujets du prince, levés à Paris et dans les pays voisins, força Lothaire à quitter la capitale, et parvint à

replacer sur le trône le père infortuné que des enfants dénaturés avaient fait réléguer dans une obscure retraite.

Désirant en finir avec la révolte, le prince chargea Guillaume et Eudes, son frère, gouverneur d'Orléans, de la poursuivre jusqu'aux marches de la Bretagne. Cette province que Nominoë gouvernait, au nom de Louis-le-Débonnaire, avait repoussé les avances de Mainfroy et de Lambert Ier, chefs des partisans de l'ambitieux Lothaire, fils toujours ennemi de l'Empereur.

Les insurgés, apprenant qu'une grosse armée allait fondre sur eux, se tinrent en embuscade dans le Maine, et n'eurent qu'à se montrer à l'improviste, pour voir se disperser les impériaux peu aguerris, étant de nouvellles recrues d'entre la Seine et la Loire, et même peu dévoués à la cause du monarque. L'intrépide connétable, Eudes et quelques officiers généraux succombèrent glorieusement, en combattant jusqu'au dernier soupir contre les fléaux de la patrie. *Le Breton meurt et ne se rend pas!* Rostrenen fit plus que le dire ; il l'accomplit.

Sa fin fut semblable à celle du célèbre Rolland, tué à la surprise de Roncevaux, le 16 Juin 778.

Ogée dit dans son *Dictionnaire*, article Rostrenen : « Cette famille est très-ancienne, et tous les historiens demeurent d'accord que c'est elle qui a donné à la France son premier connétable, sous l'empereur Louis-le-Débonnaire. Ce connétable mourut au service de son prince, l'an 834. »

D'Argentré, parlant de ce noble trépas, assure que « *Guillaume fut tué au service du Roy aux guerres des Normands, lors courant la France. Et, pour en reconnoître la race, portoit d'hermines à 3 faces de gueules, qui étoient les armes de Rostrenen.* »

Irrité de la perfidie des meurtriers de ses serviteurs les plus fidèles et les plus capables de le soutenir, l'Empereur saisit le glaive vengeur, et la guerre se ralluma plus que jamais.

Valeureux Guillaume, voilà plus de mille ans que tu es mort pour nous, et chez nous rien encore ne glorifie ton dévouement !

Voir Daniel, *Hist. de France ;* Fauriel, *Hist. de la France Méridionale ;* Bellefo-rest, *Grandes Annales.*

ROUSSELET (Raoul), *pair de France,* né en Sévignac, de la maison de Limoelan,

devint clerc et conseiller de Philippe-le-Bel.

Le monarque le récompensa de ses services, en l'élevant sur le siége épiscopal de Saint-Malo, en 1312.

En 1316, le prélat remit, dans l'église de Saint-Denis, l'oriflamme à Philippe-le-Long, alors régent, et depuis Roi, prêt à marcher contre Robert d'Artois, légué avec d'autres mécontents. L'expédition fut aussi heureuse que courte.

Rousselet fut transféré, en 1317, sur le siége de Laon, et fut bientôt appelé à Paris, comme pair de France, pour juger le comte de Flandre.

Son habileté le fit charger d'apaiser un différend entre Isabelle de Castille, duchesse de Bretagne, et le prince Guy.

Ensuite il fut envoyé avec le comte de Forez, pour réformer le Languedoc, et corriger les excès des gens de justice.

Philippe V le choisit pour l'un de ses exécuteurs testamentaires.

Le grand Evêque mourut le 16 Octobre 1323, après avoir fondé au collége de Laon, à Paris, deux bourses pour des élèves en théologie.

SAINT (Jean Le), né à Trédarzec, près Tréguier, en 1705, mort à Marmoutier, le 12 Mars 1766, est *auteur d'un volume* de la continuation des 16 in-4° des *Mémoires pour servir à l'Histoire Ecclésiastique des six premiers siècles*, par Louis-Sébastien Nain de Tillemont, ouvrage inédit. M. Tresvaux, chanoine de Paris et supérieur-général des Dames de S.-Thomas, le signale comme une des gloires de l'ordre savant des Bénédictins. *Eglise de Bretagne*, p. 392.

RECTIFICATION.

M. Jean-Joseph-Pierre **FROMAGET**, né à Paimpol le 2 Mars 1738, et décédé à Saint-Brieuc, en Ventôse de l'an XI, était professeur de langues anciennes à l'école centrale de cette dernière ville.

DE GARABY.

DÉLIBÉRATIONS

DU

CONSEIL GÉNÉRAL

DES CÔTES-DU-NORD.

OUVERTURE DE LA SESSION DE 1841.

26 MEMBRES PRÉSENTS.

Le 23 Août, aux dix heures du matin, 26 des 30 membres convoqués, en vertu de l'ordonnance royale du 23 Juin, sont réunis dans la nouvelle préfecture; MM. Bernard et de Floyd prêtent serment; M. Le Saulnier-S.-Jouan, président pour la neuvième fois; M. Glais-Bizoin, vice-président; M. Bailly, secrétaire; rapport de M. le préfet; trois commissions, finances, travaux, instruction et objets divers; désir de la prompte communication aux conseillers des instructions ministérielles qui entrent dans le programme de la session.

ALLOCATIONS.

SÉANCE DU 24. — 26 M. P.

Mobilier de la préfecture. . .	1,000f
Gendarmerie.	18,038 20
Prisons.	42,436 66
Corps-de-garde de la prison de Saint-Brieuc.	400
Cours et tribunaux.	10,235
Aliénés.	41,968
Reconstruction, à l'hospice de Lamballe, d'un édifice incendié par un aliéné.	500
Impressions.	5,000
Translation de route, etc. . .	5,950
Dette départementale.	80
Aux malades indigents admis dans les hôpitaux.	500

Le conseil arrête et signe la liste des jurés spéciaux en matière d'expropriation.

SÉANCE DU 25. — 25 M. P.

Loyers des sous-préfectures. . .	3,700f
Valeur du mobilier de la préfecture.	40,000
Traitement de l'archiviste et salaire de tous frais.	2,000
Indemnité à M. le secrétaire-général pour surveillance des archives.	400

Encouragements à l'agriculture. . 10,300f
id. au jeune Le Roux. 425
Artistes vétérinaires. 1,600
Pour forge modèle à Saint-Brieuc. . 900

SÉANCE DU 26. — 29 M. P.

Accueil de la demande d'une foire à Plumaugat, le 3e lundi de Mai, et d'une à Pont-Melvez, le 1r vendredi après l'Ascension; fixation des quatre laissées à Pestivien, au 26 Mars, 16 Août, 1r lundi suivant le dimanche après la Nativité et 9 Décembre.

Dépenses diverses pour 1842. . . 2,000f

Travaux aux édifices départementaux.

Préfecture. 14,578f 42
Prison de Guingamp. 1,002
Maison d'aliénés, à S.-Brieuc. . 5,615
— d'arrêt, *id.* . . . 900
Tribunal de Guingamp. . . . 6,000

Assurance contre l'incendie, des bâtiments et mobilier dépendant de l'hôtel de la préfecture. 120
Indemnité à Guingamp. . . . 2,500

Le conseil autorise les arrondissements de Dinan, S.-Brieuc et Loudéac à opérer les augmentations et diminutions de contributions

qu'entraînent les changements de délimitations autorisées pour diverses communes.

Contributions personnelle et mobilière.—Répartement par arrondissement.

Saint-Brieuc. 116,532f
Dinan. 71,162
Guingamp. 63,730
Lannion. 69,412
Loudéac. 46,689

TOTAL. . . . 367,525

Contribution foncière.

Saint-Brieuc. 483,429
Dinan. 356,259
Guingamp. 309,873
Lannion. 332,860
Loudéac. 208,576

TOTAL. . . . 1,690,997

Compte du fonds de non-valeur. M. le préfet est invité à persister dans les mesures de publicité qu'il a adoptées.

Contributions des portes et fenêtres.

Saint-Brieuc. 48,683f
Dinan. 30,322
Guingamp. 26,738
Lannion. 34,557
Loudéac. 16,841

TOTAL. . . . 157,140

50 abonnements au *Publicateur*. . 600f
Insertions officielles. 150
Indemnité à un employé de la préfecture, pour faire les écritures de la session. 150
Pour lithographies de la Carte géologique du département. . . . 2,400
Pour élèves sages-femmes. . . . 1,800

Le conseil couronne cette séance par un hommage à la mémoire de feu Mgr La Romagère, et en applaudissant au choix de son successeur.

SÉANCE DU 27. — 28 M. P.

Entretien d'édifices départementaux. 12,000f
Traitement de l'architecte du département. 1,500
Les comptes de 1839 sont approuvés.
Rapport sur 21 ports.
Rapport sur les routes. Le conseil vote l'emprunt de. 72,000
pour l'ouverture de la route royale n° 164 *bis*.
Subvention à l'industrie linière. . . 3,000
Le département s'oblige à élever à 90,000, dès que la machine filatoire fonctionnera avec 4,000 broches, la prime de. 60,000,

proposée à celui qui la monterait à 2,000 broches.

Encouragements aux arts.

A M. Le Hénaff, de Guingamp. . 700f
A M. Hamon, de Lannion. . . 500
A M. Ogé, de Saint-Brieuc. . . 300
Pour inaugurer le monument à la mémoire de Duguesclin, au lieu de sa naissance. 1,000
Frais d'exposition des produits de l'industrie. 500

Pour enfants abandonnés. . . 39,675 60

SÉANCE DU 28. — 29 M. P.

Cadastre.

Comptes de 1840 approuvés.
Dépenses pour 1842, en supposant la refonte du cadastre. 46,290f 66
Dépenses, si la rénovation n'a pas lieu. 14,118 96

Achat du procédé Pennelle, pour tissage. 2,000
Création de 20 bourses aux sourds-muets de Lamballe. 5,000
Illumination des édifices départementaux. 200

Encouragement aux belles actions. 300f
Traitement des pauvres atteints de maladies syphilitiques. . . . 800
Entretien d'élèves à l'école des arts et métiers d'Angers. . . 500
Pour propager la vaccine. . . 3,600
A Mme veuve Pichorel. . . . 500
Aux enfants de M. Mauche. . . 500
Instruction. 51,548 49
dont il faut déduire. . . . 4,470 33
restés libres sur 1840.

Vote de 2 centimes spéciaux, en exécution de la loi du 28 Juin 1833.

SEANCE DU 29. — 24 M. P.

Pour conserver les monuments historiques. 500f
Pour la cathédrale de Tréguier. . 3,000
Pour la chapelle Saint-Emilion. . 1,000
Pour inspection annuelle des pharmacies. 294
Encouragements à l'élève des chevaux. 22,871 16
Le conseil autorise M. le préfet à acquérir le jardin de M. Loyer, au prix de. . . . . 25,000, pour accroître l'établissement de remonte à Guingamp.

Complément pour construction du pont du Port-à-la-Duc. 17,818f 35

Les comptes de l'agent-voyer sont trouvés exacts.

Vote des 5 centimes spéciaux au service des chemins vicinaux.

SÉANCE DU 30. — 29 M. P.

Routes départementales. . . 133,739f 58

Vote des 5 centimes facultatifs ; approbation du traité avec M. Bailly, et application du boni de 1839.

PRINCIPAUX VŒUX.

1° Suppression de l'impôt du sel.

2° Taxe uniforme des lettres.

3° Obligation aux domestiques d'avoir des livrets.

4° Révision de la législation sur la vente des médicaments et susbtances vénéneuses.

5° Qu'on n'impose point d'économats aux hospices peu importants.

6° Qu'une nouvelle loi sur les patentes soit soumise aux chambres.

7° Que, dans la prochaine législature, il soit fait une loi portant que les domaines congéables dont les redevances ont été remboursées sous l'empire de la loi du 27 Août 1792, sont

considérés comme définitivement prescrits au profit des anciens colons ou ayant cause, si les anciens propriétaires n'ont pas fait depuis le remboursement quelqu'acte de propriété.

8° Que les ordonnances de la marine et les lois qui régissent l'inspection maritime soient revisées et réunies.

9° Qu'une médaille soit donnée à tout indigent non valide ou incapable de nourrir sa famille à l'aide de son travail.

CLOTURE.

SÉANCE DU 31. — 13 M. P.

Le conseil vote des remercîments à son président, au vice-président et au secrétaire, et la clôture de la session de 1841 est prononcée.

DE GARABY.

ÉPHÉMÉRIDES

DES CÔTES-DU-NORD. — 1841.

PAR M. DE GARABY

Janvier. — A Saint-Jean-Kerdaniel, le 1er de ce mois, Marguerite Le Coq, qui eut, il y a trois ans, trois enfants d'une même couche, donna le jour à quatre jumeaux, trois garçons et une fille; tous quatre sont enregistrés et baptisés le même jour.

A Saint-Brieuc, arrivée du portrait de la princesse royale, demandé par le conseil général des Côtes-du-Nord. Dépôt à la bibliothèque de la ville de la Carte géologique du département, avec catalogue et 200 échantillons.

A Jugon, le 19, adjudication des travaux de construction, sur la promenade, d'une halle, à laquelle seront annexées l'école primaire, la mairie et la justice de paix.

A Ploubalay, achat de 130 chevaux pour la remonte.

était d'autant plus dû au grand homme, qu'il se proposait de faire reconstruire cet édifice sacré et y destinait 100,000 fr. de sa propre cassette.

A Portrieux, le 2, arrivée du cutter le *Passe-Partout*, pour surveiller nos huîtrières que pillaient des pêcheurs anglais.

A Guingamp, le 24, translation des détenus de la vieille maison rue Saint-Yves, à la nouvelle, qui est la première prison cellulaire construite dans le département.

Juin. — A Saint-Brieuc, arrivée du tableau des courses de Cesson, offert par M. Gudin, peintre de marines, pour devenir l'objet d'un prix.

Le 7, une trombe exerce de grands ravages dans les communes voisines de S.-Brieuc. Elle passe avec le fracas du tonnerre sur Langueux, va emporter le toit de la ferme des Bois-Harnais, en Plédran, y brise un grand nombre de pommiers; de là endommage les couvertures du village de Ville-Folle, renverse les arbres sur son passage, occasionne des dégats considérables à la Ville-Auffray et à Craffaut. Plusieurs personnes ont été renversées.

Le même jour, des phénomènes semblables, mais avec un caractère moins grave, se sont manifestés sur le pont du Gouët.

Le 27, des détachements et des députations des gardes nationaux et des conseils municipaux de Callac, Guingamp, Jugon, Lannion, Loudéac, Paimpol, Rostrenen, Saint-Brieuc, assistent à l'inauguration de la statue de Latour d'Auvergne, premier grenadier de France. Corlay y fait porter une adresse par un membre de son conseil municipal.

Juillet. — A Guingamp, placement dans l'église de deux tableaux valant 6,000 fr., donnés par M. Le Pivain aîné, représentant, l'un l'Annonciation, l'autre le martyre de saint Etienne, copies de tableaux du célèbre Valentin.

A Dinan, un avis de la municipalité engage les habitants à s'abstenir, pendant quelques temps, de beurre et de lait, attendu que les vaches de tous les environs sont atteintes d'une maladie épidémique qui pourrait se communiquer aux hommes.

A Languenan, clôture d'une mission par une quête, faite par le recteur et le maire, en faveur des victimes d'un incendie qui avait éclaté dans la commune.

Des orages fréquents, dans ce mois, occasionnent de grands ravages dans l'arrondissement de Dinan, spécialement dans les communes de Bourseul et de Broons.

A Binic, autorisation royale d'une communauté de Sœurs du Saint-Esprit.

Août. — A S.-Brieuc, le 9, Mgr Jacques-Jean-Pierre Le Mée, natif d'Yffiniac, a été sacré évêque de Saint-Brieuc dans la cathédrale de cette ville, par Mgr de La Motte-Vauvert, évêque de Vannes, assisté de Mgr Paysan, évêque d'Angers, et de Mgr Graveran, évêque de Quimper; en présence des autorités, de 450 prêtres et d'une foule de fidèles.

L'imposante cérémonie du sacre d'un prince de l'Eglise avait eu lieu la dernière fois à Saint Brieuc en 1672. Mgr Le Neboux de La Brosse, nommé évêque de Léon, y reçut l'onction sainte des mains de Mgr de La Barde, assisté des évêques de Tréguier et de Vannes.

Le dernier sacre qui avait eu lieu dans le département, était celui de M. de Tressan, évêque nommé de Nantes. La cérémonie eut lieu à Dinan, le 10 Juillet 1718, en présence des états. M. Jegou de Kervilio, évêque de Tréguier, fut le prélat consécrateur.

A Ploumagoar, près Guingamp, retour de Pierre Le Page, parti pour la guerre il y a 27 ans. Il a trouvé son épouse remariée, depuis 12 années.

Septembre. — M. le préfet acquiert, au nom du département, le procédé Pénelle, à l'aide duquel on peut fabriquer des toiles de toute dimension.

M. Loaysel de La Villedeneuc, mourant à Paris, donne sa fortune évaluée à 300,000 fr., pour fonder un hospice à Lamballe. Le corps de cet homme généreux, embaumé d'après le procédé Gannal, est arrivé le 26 de Paris à Lamballe.

Le conseil général alloue 4,000 fr., pour réparation de la cathédrale de Tréguier et de la chapelle de Saint-Emilion, deux des monuments remarquables des Côtes-du-Nord; il vote 1,000 fr. pour frais d'inauguration du monument élevé par le département à la mémoire de Bertrand Duguesclin, à la Motte-Broons, lieu de la naissance du héros.

Le conseil municipal de Loudéac vote la création d'une salle d'asile, exemple qui devrait être suivi par toutes nos principales villes.

Octobre. — A Berhet, spectacle éminem-

ment breton de 40 lutteurs devant plus de 2,000 curieux. La fête a commencé par des courses d'hommes et d'enfants renfermés jusqu'au cou dans des sacs.

Le 27, horrible tempête, qui occasionne plusieurs sinistres, entre autres, le jet d'un bâtiment de 250 à 260 tonneaux, dans une petite anse de Buguelez, en Penvenan, endroit où jamais navire n'avait été vu.

Le 26, clôture de la pêche aux huîtres sur le banc de Saint-Marc, en Saint-Quay.

Cette pêche, ouverte le 1[r] de ce mois, a occupé 76 bateaux, dont les équipages montaient à 438 hommes.

6,327,050 huîtres marchandes ont été apportées sur le rivage et vendues 79,883 fr. 50 c.; une autre somme de 2,650 fr. a été payée par les acheteurs aux manœuvres, hommes, femmes et enfants employés à trier les huîtres, à les porter aux dépôts et à les charger sur les bateaux de transport.

Novembre.—Le 8, Une réunion d'habitants de S.-Brieuc a eu lieu dans la chapelle du Collége, pour fixer les moyens d'éteindre la mendicité dans la commune.

Dès le 22 Janvier, environ 150 des notables du lieu s'étaient assemblés dans la grande salle

salle de la mairie, et avaient unanimement voté la suppression de ce fléau de la société. Une commission de dix membres avait été nommée, pour dresser un rapport et des statuts.

Dans la seconde réunion, l'extinction de la mendicité a été arrêtée. Le projet de statuts a été accepté, excepté l'article qui exigeait une souscription d'une valeur déterminée, pour être électeur des douze membres qui seront élus et joints aux membres de droit.

DE GARABY.

COUP-D'ŒIL

SUR

L'HISTOIRE NATURELLE

DU

MOLLUSQUE TESTACÉ DU GENRE HUITRE,

QUE L'ON PÊCHE DANS LES BAIES ET CONFLUENTS DE RIVIÈRES DU DÉPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD.

Cette année, 1r Octobre 1841, on a commencé la pêche d'un nouveau banc d'huîtres, découvert depuis plusieurs mois dans la baie de Saint-Marc, commune de Saint-Quai, arrondissement de Saint-Brieuc.

L'espèce qu'on y pêche est connue des naturalistes sous le nom d'huître comestible, *ostrea edulis,* et sous celui d'huître ordinaire ou commune, par les pêcheurs et les riverains. Elle est figurée dans l'Encyclopédie, planche 184, fig. 7 et 8. Elle a la coquille bivalve, ronde-ovale, subatténuée vers les sommets; les lames d'accroissement imbriquées; la valve supérieure plane ou plate,

la valve inférieure concave, plus épaisse que la supérieure, toutes deux très-entières. Ces huîtres se pêchent toujours au large, depuis un kilomètre jusqu'à 20 de la côte; elles y sont réunies par banc, qui varient de longueur depuis un kilomètre jusqu'à 4 et 5.

Cette espèce présente quelques variétés; on en distingue particulièrement deux sur nos côtes: la première est connue sous le nom d'huîtres de rocher; elle est d'une forme inégale; on la trouve attachée aux rochers et dans l'espace que forment leurs masses écartées. La deuxième est connue sous le nom d'huître de pied ou d'herbier; elle est plus régulière dans ses formes et se rapprocherait plus de l'espèce; mais elle est toujours éparse. On la trouve au bas de l'eau, particulièrement dans les grandes marées, où la mer se retire beaucoup de la côte.

Il ne faut pas confondre cette variété avec les huîtres qu'on trouve rejetées à la suite d'une tempête ou de coups de vent, et qui ne sont que des huîtres détachées des bancs du large par la fureur des lames d'une mer très-agitée; ces dernières sont aisées à reconnaître à leurs coquilles, dont les aspérités sont brisées par le frottement qu'elles ont

éprouvé contre les corps durs, en parcourant les distances de leur demeure à la côte, par suite de la perturbation qui les en a arrachées.

L'huître comestible, pour être marchande, doit avoir de 6 centimètres à 6 centim. 8 millim. de diamètre. Elle est pêchée sur le banc par des bateaux de pêche, au moyen d'un instrument en fer appelé drague, et est apportée sur la plage, où elle est triée et mise en dépôt dans des lieux désignés; cette année c'était près d'une petite île nommée la Comtesse, et sur la grève près de la Grotte, d'où des navires de différents ports viennent les enlever au prix de 12 fr. 50 le mille (en nombre). Ces huîtres, au moment où elles sont rapportées du banc, ne sont pas très-bonnes; cela ne doit pas étonner: elles se trouvent dans un état pathologique qui est la suite du grand travail qu'elles viennent de faire, l'acte de frayer qui fatigue tous les animaux, particulièrement les mollusques et les poissons. Ces testacés ne faisaient qu'entrer en convalescence; aussi les amateurs les trouvaient-ils maigres et par conséquent peu succulentes. Elles se trouvent dans le même cas que les poissons si bien connus dans les marchés

sous le nom de poissons sucés; état anormal ou maladif dû aux fatigues qui suivent l'accomplissement du grand acte que la nature a imposé à tous les êtres croissants et multipliants, la gestation. Cet acte consiste chez tous les animaux vivants dans les eaux, pour les femelles, à expulser leurs œufs connus sous le nom de *rogues*; pour les mâles, à répandre leur liqueur prolifique nécessaire à la fécondation de l'œuf et connu sous le nom de *laite* ou *laitense*. Tous les animaux, après ce travail, sont dans un état de convalescence qui a besoin d'un temps assez long de repos pour revenir à l'état normal ou de santé.

Les mollusques dont il s'agit trouvent cette tranquillité dans des endroits choisis sur certaines plages où on les dépose, et connus sous le nom de parcs. Ces parcs sont placés de manière à être soumis à l'alternatif journalier des hautes et basses marées (flux et reflux). Par ce moyen, elles se trouvent privées d'être sous l'eau pendant un certain temps, et elles sont obligées, par un instinct naturel à tous les êtres de veiller à leur conservation, de s'habituer à retenir une certaine quantité d'eau pour leur subsistance pendant qu'elles sont à sec;

et on s'est assuré que de cette manière, non-seulement elles reviennent à l'état normal, mais qu'elles engraissent et acquièrent la propriété de pouvoir être transportées au loin, d'après les soins qu'on prend de leur faire subir, pendant le voyage, une pression assez forte pour les empêcher d'ouvrir leurs valves et de répandre l'eau absolument nécessaire à leur conservation.

Cette assertion a trouvé un commencement de preuve dans un des dépôts du Portrieux, et elle peut donner le mot de l'énigme de la remarque qu'on a faite, et qui au premier abord peut paraître paradoxale, c'est qu'on a mangé de meilleures huîtres au Portrieux, qu'on ne l'a fait dans plusieurs autres endroits où l'on en a transporté, particulièrement à Saint-Brieuc, où on les a trouvées assez médiocres, pour ne pas dire mauvaises. Cette différence est due à ce qu'à la Comtesse, il est resté pendant 15 à 20 jours un dépôt d'huîtres qui ont subi cette alternative d'être recouvertes par la mer pendant un certain temps et de rester à sec pendant un autre. Et bien, elles ont éprouvé une partie de ce qu'on cherche à leur faire subir dans l'opération du parcage, et des personnes

privilégiées qui s'étaient aperçues de l'amélioration de ces huîtres, ont obtenu du propriétaire la tolérance d'échanger quelques huîtres fraîches pêchées contre celles de ce dépôt, et en ont mangé de bonnes relativement aux autres; il faut vraiment avoir goûté l'une et l'autre pour se rendre compte de l'amélioration qu'elles ont subie pendant ce peu de temps de repos; qu'on juge de là ce qu'elles deviendront lorsqu'elles auront passé quelques mois dans les parcs. L'espèce a donc besoin d'être parquée pour devenir succulente, ou de n'être pêchée que quelques mois après avoir frayé. La variété, dite de rocher, est souvent plus grasse et plus savoureuse que l'espèce, et conserve ces qualités plus long-temps, avantages qu'elle doit, assure-t-on, à l'espèce de parc naturel dans lequel elle se trouve, par l'alternative du flux et du reflux, qui les laisse pendant un certain temps à sec; toujours est-il vrai qu'on mange ces huîtres presque en toute saison, sans qu'elles paraissent détériorées. La variété dite d'herbier ne présente pas la même exception et paraît se rapprocher davantage du type.

L'espèce pêchée sur le banc de Saint-Marc

est absolument la même que celle qui forme beaucoup d'autres bancs qui existent dans le département, et dont les gisements sont bien connus de l'autorité maritime, qui en surveille la conservation avec une sollicitude toute paternelle, dans l'intérêt de ses administrés et pour en empêcher la dilapidation.

L'espèce pêchée cette année est tout-à-fait en bonne prise, et, s'il y en a quelques petites, c'est en minime quantité, et c'est ce qui doit arriver, parce qu'elles ne sont pas toutes du même âge; nous verrons ailleurs que l'autorité a pris des mesures nécessaires pour que les petites, non-seulement ne soient pas perdues, mais bien qu'elles deviennent par suite une nouvelle source d'aisance pour les pêcheurs.

La deuxième espèce est l'huître pied de cheval (*ostrea hippopes*, Lamk). Elle a la coquille ovale-arrondie et très-épaisse; la valve supérieure plate, ondulée, comme à zônes concentriques; les lames d'accroissement sont plus minces, plus déprimées et par conséquent moins saillantes que dans l'huître comestible; cette forte espèce se trouve assez abondamment sur nos côtes, mais se pêche généralement plus au large et

disséminée au fond de la mer. C'est cette espèce qui, vu la grosseur de son animal, est plus particulièrement écaillée, pour qu'on n'en emporte que le poisson; car, s'il fallait en transporter les écailles, le port en serait exhorbitant, vu l'épaisseur et la pesanteur de ses écailles; d'où son nom d'huîtres écaillères; elle n'a point encore été figurée dans aucun ouvrage d'histoire naturelle.

Il n'est pas nécessaire d'être naturaliste pour se convaincre que l'huître comestible ne peut pas devenir, en vieillissant, l'huître pied de cheval; il ne faut que vouloir se servir de ses yeux. En effet, si cette métamorphose avait lieu, toutes les huîtres dites marrons seraient de même grosseur et de même dimension, ou à peu près, tandis que dans ces dernières il s'en trouve, comme dans les premières, de petites, de moyennes et de grosses, ayant toutes les caractères distinctifs de cette espèce. La coquille supérieure plane, présentant toujours des zônes concentriques, caractère qui a fait dire à quelques personnes, mais ce qui est bien loin d'être prouvé, qu'on pouvait reconnaître l'âge de l'huître par le nombre des zônes, en comptant une pour chaque année, la coquille inférieure

concave, très-épaisses, caractères qui ne font qu'augmenter en vieillissant.

On pourrait peut-être dire que l'huître comestible augmente en toute dimension, sans devenir très-épaisse, tandis que ce serait le contraire dans l'huître pied de cheval. Cette particularité est bien connue d'un coquillage qui va se loger dans l'épaisseur crétacée de ces valves; c'est le *gastrochème*, genre voisin des pholades, qu'on trouve en certaine saison, en assez grand nombre, dans ces coquilles, tandis qu'il est rare de le trouver dans celles des autres huîtres, quelque vieilles qu'elles soient. Ce joli petit coquillage a choisi paur demeure ces coquilles, comme les pholades choisissent les pierres tendres, et le taret les bois, malheureusement pour les navires et les digues, qu'il menace d'une assez prompte destruction, lorsqu'il y établit sa demeure en grand nombre.

Il n'est point de coquilles qui offre plus de variétés pour la forme que l'huitre, et il en est plusieurs qui pourraient former des espèces bien tranchées. J'en signalerai une, pour ne pas dire deux, que je regarde comme ayant des caractères assez distincts pour en former une troisième et une quatrième espèce, ou seulement une troisième avec une variété bien remarquable, je veux parler des huîtres de Tréguier et de Lancerff, bien connues et assez usitées dans le pays.

Je proposerais de les désigner sous le nom d'huître douteuse ou amphibie (*ostrea dubia* vel *amphibia*), eu égard à ce qu'elles se trouvent aux confluents d'eau de rivière et d'eau de mer, et qu'elles semblent pouvoir vivre alternativement dans l'eau douce et dans l'eau salée, ou au moins dans un mélange de ces deux eaux, tantôt plus ou moins douces ou plus ou moins salées, suivant la présence ou l'absence de l'eau de mer, dues aux hautes et basses marées.

Cette espèce est toujours moins grande dans toutes ses dimensions que l'huître comestible, les valves d'une couleur plus sombre, moins raboteuses et plus minces : la valve inférieure moins concave, ce qui rend l'huître plus plate; ces valves contiennent aussi moins de matière crétacée et sont plus riches en matières nacrées; essayées avec un acide, l'effervescence est moins forte et tarde plus à se faire voir que dans les valves des autres huîtres soumises à la même épreuve. L'animal est d'une saveur plus douce,

et l'eau qu'il retient est moins âcre que dans les autres huîtres de mer, même dans celles qui ont été parquées, les plus grandes de ces huîtres atteignent à peine la grandeur moyenne de l'huître comestible, dite marchande. L'espèce se pêche dans les rivières du Jaudy et du Guendy, qui ont leur embouchure dans la mer, auprès de la ville de Tréguier, et sont la source d'une véritable aisance pour les pêcheurs et lesriverains de cette localité.

La variété se pêche dans la rivière du Trieux, à mi-chemin du chenal qui conduit de Lézardrieux à Pontrieux; elle est connue sous le nom d'huître de Lancerff, du lieu où elle se pêche. Les valves sont plus fortes dans toutes leurs dimensions que l'espèce, sans pour cela atteindre celle de l'huître comestible marchande; elles présentent aussi plus d'aspérité, et par conséquent sont plus raboteuses. Enfin, si l'on pouvait établir une comparaison avec les huîtres de mer, la variété serait à l'espèce ce qu'est l'huître pied de cheval à l'huître comestible.

L'espèce se parque aussi à Tréguier, tandis que la variété se pêche de suite, pour être livrée à la consommation pendant les saisons et le temps voulu par les règlements.

La

La pêche des huîtres est soumise à des règlements émanés des autorités; on y prescrit des mesures sages et remplies de bienveillance, pour la conservation de ces testacés; une d'elles, pleine de prévoyance pour l'avenir, exige que toutes les petites huîtres, triées d'avec celles dites marchandes, soient reportées par les pêcheurs dans des lieux désignés. On ne peut qu'applaudir à de telles sollicitudes; car c'est un moyen certain de conserver et de propager ce mollusque, et peut-être même de former de nouveaux bancs qui pourront être pêchés plus tard. Mais en est-il ainsi d'une autre mesure qui enjoint de porter, dans des lieux également désignés, les autres coquillages, et surtout leurs débris, après en avoir dégagé l'huître marchande? On me permettra d'en douter; car, si l'on en croit les pêcheurs et les amareilleurs chargés de diriger et de gouverner les parcs d'huîtres, il est un genre de coquillage très-nombreux qui est nuisible aux huîtres, et qui pourrait peut-être aller jusqu'à compromettre l'existence des huîtres parquées.

Je m'explique;

Les huîtres du banc de Saint-Marc, comme celles de tous les bancs connus et exploités

et l'eau qu'il retient est moins âcre que dans les autres huîtres de mer, même dans celles qui ont été parquées, les plus grandes de ces huîtres atteignent à peine la grandeur moyenne de l'huître comestible, dite marchande. L'espèce se pêche dans les rivières du Jaudy et du Guendy, qui ont leur embouchure dans la mer, auprès de la ville de Tréguier, et sont la source d'une véritable aisance pour les pêcheurs et lesriverains de cette localité.

La variété se pêche dans la rivière du Trieux, à mi-chemin du chenal qui conduit de Lézardrieux à Pontrieux; elle est connue sous le nom d'huître de Lancerff, du lieu où elle se pêche. Les valves sont plus fortes dans toutes leurs dimensions que l'espèce, sans pour cela atteindre celle de l'huître comestible marchande; elles présentent aussi plus d'aspérité, et par conséquent sont plus raboteuses. Enfin, si l'on pouvait établir une comparaison avec les huîtres de mer, la variété serait à l'espèce ce qu'est l'huître pied de cheval à l'huître comestible.

L'espèce se parque aussi à Tréguier, tandis que la variété se pêche de suite, pour être livrée à la consommation pendant les saisons et le temps voulu par les règlements.

La

La pêche des huîtres est soumise à des règlements émanés des autorités; on y prescrit des mesures sages et remplies de bienveillance, pour la conservation de ces testacés; une d'elles, pleine de prévoyance pour l'avenir, exige que toutes les petites huîtres, triées d'avec celles dites marchandes, soient reportées par les pêcheurs dans des lieux désignés. On ne peut qu'applaudir à de telles sollicitudes; car c'est un moyen certain de conserver et de propager ce mollusque, et peut-être même de former de nouveaux bancs qui pourront être pêchés plus tard. Mais en est-il ainsi d'une autre mesure qui enjoint de porter, dans des lieux également désignés, les autres coquillages, et surtout leurs débris, après en avoir dégagé l'huître marchande? On me permettra d'en douter; car, si l'on en croit les pêcheurs et les amareilleurs chargés de diriger et de gouverner les parcs d'huîtres, il est un genre de coquillage très-nombreux qui est nuisible aux huîtres, et qui pourrait peut-être aller jusqu'à compromettre l'existence des huîtres parquées.

Je m'explique;

Les huîtres du banc de Saint-Marc, comme celles de tous les bancs connus et exploités

jusqu'à présent, vivent pour ainsi dire en société avec beaucoup d'autres genres de mollusques testacés, crustacés ou nus. Si l'on veut en croire un philosophe célèbre, du temps qui court, le système sociétaire serait une fort belle chose, si tous les associés étaient sages et toujours amis ; mais malheureusement il n'en est pas ainsi, et parmi la société, il se trouve des amis et des ennemis, et c'est ce qui compromettra long-temps ce beau système. Qu'on veuille bien me permettre d'en faire l'application dans ce cas-ci.

Les huîtres comestibles vivent presque dans l'état sociétaire avec d'autres huîtres d'espèce différente; avec des peignes des caliptrées, des buccins, quelques fissurelles, le troque-mage, des oursins, des porcellanes, des inachus, des serpules, des millépores, et surtout des anomies. On trouve même quelquefois leurs écailles couvertes d'espèce de ce dernier genre, et des tubes d'hermelles, etc.

1° *Avec quelques huîtres d'une autre espèce :* c'est l'huître pied de cheval, connue des pêcheurs et amareilleurs sous les noms vulgaires de capitaine ou marron. Elle ne s'y trouve que par hasard et disséminée, comme

elle l'est partout, et, quoi qu'en ait dit certain oiseau de rivage, qui, par sa beauté (c'est un des plus beaux oiseaux du pays), a pu captiver maints amateurs, elle ne s'y trouve que dans la proportion d'une sur mille ; ceci n'est point un problême, mais un fait avéré, vu et reconnu par les acheteurs, les pêcheurs, les travailleurs et les curieux, qui étaient en assez grand nombre sur la plage. Aussi, j'en suis persuadé, comme on nous peint cet oiseau avec des mœurs douces et nécessairement de bonne foi, il reviendra aisément de son préjugé, après avoir eu connaissance de ces faits, et, par cela même, il ramènera à la vérité tous ceux qu'il aurait pu entraîner dans son erreur.

2° *Avec des peignes*, ce genre donne plusieurs espèces, le peigne gigantesque, connu vulg. sous le nom de *dahin ;* le peigne Saint-Jacques, mais assez rare ; enfin, le peigne varié, appelé vulg. et improprement *pétoncles* et *pétouses ;* il est assez abondant.

3° *Avec des caliptrées :* la caliptrée unie, vulg. *bonnet chinois ;* la caliptrée cabochon, vulg. *bonnet de dragon ;* deux jolies petites coquilles univalves.

4° *Avec des fissurelles:* la fissurelle grecque et la fissurelle mince, espèces connues sur

nos côtes sous le nom de *bernis* ou *brénic*, troués au sommet.

5° *Avec des troques :* le troque-mage, qui présente diverses variétés ayant les plus vives couleurs, et connu sous le nom de *belouin* ; le troque-sorcier, toupie sorcière de quelques conchiologistes, on en trouve deux variétés de couleur assez vive, appelées vulg. *tourterelle, gagne-pain.*

6° *Avec des oursins :* l'oursin comestible, deux variétés, l'une à épines passant d'un violet foncé au violet lilas ; l'autre à épines blanches, mais passant assez souvent au blanc lavé de vert ; elles sont connues sous le nom de *châtaignes de mer.*

Toutes ces espèces sont inoffensives et vivent en bons voisins; mais il en est une autre dont le voisinage n'est pas sans inconvénient; elle est du genre anomie, connu des pêcheurs et des riverains sous le nom vulg. d'*auricau* ou *aurican*. Ce coquillage se trouve sur le banc de S.-Marc en aussi grand nombre que l'huître. Ce genre, que quelques auteurs mettent au nombre des multivalves, et d'autres parmi les bivalves, ne regardant la 3e valve que comme un opercule, devient dangereux par ce corps même qui est en litige.

En effet, cet opercule ou valve est très-dur, assez épais et d'une substance osseuse, qui s'engrène dans une échancrure presque toujours située à la base de la valve inférieure ; il sert à fixer ce coquillage aux rochers et aux autres corps solides qui se trouvent dans la mer. Il semble avoir une préférence marquée pour les valves des huîtres, sur lesquelles on le voit souvent en grand nombre ; alors il peut percer de part en part les valves de l'huître et atteindre l'animal, qui ne survit pas à cette blessure : je sais que l'huître a été douée par la nature, pour sa conservation, de la propriété de secréter une matière calcaire qui forme, augmente et répare les coquilles ; mais, si elles sont attaquées par plusieurs ennemis à la fois, les glandes ou cryptes propres à cette fonction ne pouvant suffire à la réparation, l'animal se trouve blessé et meurt.

De cette réunion de faits, ne pourrait-on pas déduire et désirer que l'autorité donnât l'ordre de déposer sur les grèves tous les coquillages étrangers aux huîtres, et spécialement leur détritus, qui seraient d'une grande utilité pour l'agriculture, employés comme amendement, et même comme engrais, s'il était

répandu sur les terres à l'état frais? Il n'y aurait pas à craindre que ces dépôts restassent sur la plage comme encombrement ; ils seraient bien vîte enlevés, et peut-être finirait-on par en faire un objet de commerce avec les cultivateurs, qui viendraient les chercher.

Je crois avoir démontré que les huîtres que l'on pêche depuis des temps fort reculés, dans les baies du département, sont du même genre et de la même espèce ; mais que, s'il y a identité dans les espèces, il n'en est pas de même dans leur valeur. La tradition nous apprend qu'en ne remontant même qu'à l'époque de 40 à 50 ans, les huîtres dites marchandes ne valaient que 2 à 3 centimes la douzaine, 30 à 40 c. le cent, et 2 fr. 50 à 3 fr. 50 c. le mille. Aujourd'hui, elles se vendent de 15 à 20 c. la douzaine, 1 fr. à 1 fr. 40 c. le cent, et 12 fr. 50 c. le mille.

Les huîtres écaillées valaient, à la même époque, 40 à 50 c. le cent, 2 fr. 50 c. à 3 fr. le mille. Aujourd'hui, ces mêmes huîtres écaillées se vendent de 20 à 30 c. la douzaine, 1 f. 30 à 2 f. 50 c. le cent, 14 à 16 f. le mille ; prix énormes, eu égard aux anciens prix. Il y a donc eu une progression toujours croissante, mais particulièrement dans ces dernières an-

nées ; car il n'y a que peu de temps qu'elles sont montées à ces derniers prix, qui, si l'on en croit le bruit public, subiront encore une nouvelle hausse.

Ainsi donc, il est à désirer, dans l'intérêt général, qu'on s'entende bien sur tous les points de notre littoral, pour conserver au pays une source si féconde de richesse, et que l'intérêt particulier et une rivalité mal entendue ne viennent point nuire et mettre obstacle à un si beau produit pour notre département.

Le procès verbal officiel fait connaître que la pêche a commencé sur le banc de Saint-Marc, le 1ᵉʳ Octobre, et qu'elle a fini le 26 du même mois ; que pendant ce temps 76 bateaux y ont pêché avec des équipages montant à 438 hommes, provenant des syndicats suivants : de Saint-Brieuc, 23 bateaux ; de Plévenon, 18 ; de Binic, 15 ; de Portrieux, 11, et, d'Erquy, 9. Le nombre des marées de pêche a été de 15, pendant lesquelles on a dragué et apporté sur le rivage 6,327,050 huîtres marchandes, qui toutes ont été triées et ensuite exportées pour La Hougue, Saint-Waast, La Landriais, Saint-Cast et Plourec. 6 bisquines, du port de 20 à 40 tonneaux, ont été employées à ce transport.

Ces huîtres ont été vendues 12 fr. 50 c. le mille, ce qui porte le produit de cette pêche à la somme de 79,883 fr. 50 c. qui ont été payés comptant, ainsi qu'une autre somme de 2,650 fr., qui a été payée par les acheteurs, aux manœuvres, hommes, femmes et enfants employés à trier ces huîtres, à les porter dans les divers dépôts, et enfin à les charger sur les bateaux de transport.

Je me borne à ce léger aperçu sur ces mollusques; car, s'il fallait décrire tous les autres animaux de ce grand ordre, soit crustacés, soit testacés, soit enfin ceux qui sont nus, qui habitent les mêmes localités qu'eux, il faudrait entrer dans des détails qui formeraient un livre, et qui seraient d'ailleurs au-dessus des forces et des faibles moyens d'un simple amateur. Heureux si cet article est jugé assez favorablement pour qu'on puisse lui appliquer l'épigraphe : *Miscuit utile dulci.* Alors l'auteur aura atteint son but.

Saint-Brieuc, 23 Novembre 1841.

F. F.

ADMINISTRATION.

FAMILLE ROYALE.

LOUIS-PHILIPPE Ier, né à Paris, le 6 Octobre 1773, proclamé roi des Français le 9 Août 1830, marié à Palerme, le 25 Novembre 1809, à **Marie-Amélie**, née le 26 Avril 1782, fille de feu Ferdinand Ier, roi des deux-Siciles; de ce mariage :

Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri d'Orléans, prince royal, duc d'Orléans, né à Palerme le 3 Sept. 1810, marié le 30 Mai 1837, à **Hélène-Louise-Élisabeth**, princesse de Mecklembourg, née le 24 Janvier 1814; de ce mariage : Louis-Philippe-Albert d'Orléans, comte de Paris, né à Paris le 24 Août 1838; Robert-Philippe-Louis-Eugène-Ferdinand d'Orléans, duc de Chartres, né à Paris le 9 Novembre 1840.

Louis-Charles-Philippe d'Orléans, duc de Nemours, né à Paris le 25 Octobre

1814, lieutenant-général, marié, le 27 Avril 1840, à **Victoire-Antoinette-Auguste**, princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, née à Vienne le 16 Février 1822.

François-Ferdinand d'Orléans, prince de Joinville, capitaine de vaisseau de 2e classe, né à Neuilly, le 14 Août 1818.

Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale, colonel d'infanterie, né à Paris le 16 Janvier 1822.

Antoine-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier, né à Neuilly, le 31 Juillet 1824.

Louise-Marie-Thérèse-Charlotte d'Orléans, princesse d'Orléans, née à Palerme le 3 Avril 1812, mariée, le 9 Août 1832, à **Léopold,** roi des Belges; de ce mariage : Léopold-Louis-Philippe-Marie-Victor, prince royal, né le 9 Avril 1835; Philippe-Eugène-Ferdinand-Léopold, né le 25 Mars 1837.

Marie-Clémentine, princesse d'Orléans, née à Neuilly, le 3 Juin 1817.

Eugénie-Adélaïde-Louise, princesse d'Orléans, sœur du roi, née le 23 Août 1777.

CHAMBRE DES PAIRS.

M. le baron Pasquier, président.

Le département des Côtes-du-Nord a un pair de France : c'est M. le marquis de La Moussaye, ancien député, ancien ministre plénipotentiaire.

CHAMBRE DES DEPUTÉS.

M. Sauzet, président.

DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT.

Saint-Brieuc. — M. Tueux, propriétaire, ancien maire de Saint-Brieuc.

M. Armez, négociant, maire de Plourivo.

Dinan. — M. Du Tertre, négociant.

Guingamp. — M. Le Gorrec, maire de Pontrieux, membre du conseil général.

Lannion. — M. le comte De Thiars, général.

Loudéac. — M. Glais-Bizoin, avocat, membre du conseil général.

POPULATION DU DÉPARTEMENT.

Recensement fait il y a cinq ans :
605,563 habitants,
Dont 291,486 du sexe féminin.
314,077 du sexe masculin.
La population du département s'est accrue depuis de plus de 2,000 âmes.

Electeurs de députés.	1,683
Electeurs pour le conseil général et les conseils d'arrondissement. .	2,848
Jurés.	1,847

ADMINISTRATION

CIVILE.

Le département se divise en cinq arrondissements communaux :

Saint-Brieuc, chef-lieu de préfecture; *Dinan*, *Guingamp*, *Lannion*, *Loudéac*, chefs-lieux de sous-préfectures.

PRÉFECTURE.

Préfet : M. Thieullen.
Secrétaire intime, M. Lesné.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. Chassin-DuGuerny, secrétaire général; Lymon de La Belleissue; Bouvier-Destouches; Vésuty; Boullé.

BUREAUX.

OUVERTS DE 9 A 4 HEURES.

PREMIÈRE DIVISION.

Hospices, prisons, enfants trouvés et abandonnés, police, instruction publique, etc. Travaux publics, etc. Guerre et armement de la garde nationale.

MM. Callènes, chef de division.
Beuscher, chef de bureau.
Morin, *id.*
Ruellan, *id.*
Voisin, employé.
Quitterel, *id.*
Le Guen, *id.*

BEUXIÈME DIVISION.

Contributions, cadastre, comptabilité générale, domaines, agriculture, haras, garde

nationale, commerce, frais de justice, police sanitaire, administration centrale.

MM. Lesné, chef de division.
Dubée, chef de bureau.
Rio, *id.*
Rochery, sous-chef.
Neuveux, *id.*
Le Guern, *id.*
Vivier, employé.
Le Helley, *id.*
Pichorel fils, *id.*
Gilbert jeune, *id.*
Léhart, *id.*

LES 30 MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL,

CHEFS-LIEUX de la Circonscription.	NOMS et PRÉNOMS.	QUALIFICATION.
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC.		
S.-Brieuc *N.*	Le Pomellec.	Maire.
S.-Brieuc *M.*	Bellom, Joseph.	Propriétaire.
Lamballe.	Thoreux, Charles.	*Id.*
Lanvollon.	De Floyd.	*Id.*
Moncontour.	De Catuellan, Charles.	*Id.*
Paimpol.	Saulnier-Saint-Jouan.	Maire.
Quintin.	Allenou, Jean-Marie.	Négociant.
Étables.	Bernard (de Rennes).	Député.

ARRONDISSEMENT DE DINAN.		
Dinan *E.*	Bailly.	Présid. du tr.
Dinan *O.*	De Cadaran.	Maire.
Broons.	Petibon.	Juge de paix.
Matignon.	Homery.	Notaire.
Plancoët.	Riou de l'Argentaye.	Propriétaire.
Saint-Jouan.	Le Normand des Salles.	*Id.*
ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP.		
Guingamp.	Sauveur de La Chapelle.	Consul.
Belle-Isle.	Le Calvez.	Notaire.
Pontrieux.	Le Gorrec.	Dép. et Maire
Rostrenen.	Guillerm.	Notaire.
S.-Nicolas.	Guillou-Kergoat.	Juge de paix.
ARRONDISSEMENT DE LANNION.		
Lannion.	Nayrod.	Médecin.
La Roche.	Le Provost, Pierre.	Maire.
Perros-Guir.	Tassel, Yves.	Notaire.
Plestin.	Decouvrant.	Maire.
Plouaret.	Tassel, Hippolyte.	Avocat.
Tréguier.	Illiac, aîné.	Maire.
ARRONDISSEMENT DE LOUDÉAC.		
Loudéac.	Bigrel, père.	Avoué.
Corlay.	Ollitrault Dureste.	Propriétaire.
Merdrignac.	Duplessix-Grénédan.	*Id.*
Plouguenast.	Besnard, Henri.	Armateur.
Uzel.	Glais-Bizoin.	Avocat et dép.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC.

12 CANTONS, 94 COMMUNES, 174,178 HABITANTS.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Bothen, Vincent; Guiomar; Perrio; Veillet; Guépin; Ruellan; Michel fils; Paturel; Bastiou; Bavay; Drillet; Morand.

COMMUNE DE SAINT-BRIEUC.

MM. Le Pomellec, François, maire.
GuilloLohan, Louis, 1er adjoint.
Hérault, 2e adjoint.

CONSEILLERS MUNICIPAUX.

MM. Vésuty; Bellom; Rault; Sébert fils; Bougeard; Legal-Lasalle; Guimart; Boullé; Du Clésieux; Guiomar; Hérault; Doré; Bothen, Vincent; Poulain-Corbion; Pradal; Quémart; Le Mée; Le Pescheur-Bertrand; Pouhaër; Grovalet; Guilloton de Kerever; Bizot.

MM. Le Mée, Le Febvre, Le Guigot, secrétaires.

(Les bureaux sont ouverts de huit heures du matin à six heures du soir.)

MM. Quérangal fils, receveur municipal.
Gouer, Jean-Charles, contrôleur de ville.
Isch, Jean-Pierre préposé en second.
Richard, surveillant des travaux.

BUREAU DE POLICE.

M. Bouchet, commissaire.
Hamon, Alain-Mat, agents de police; Guégan, garde-champêtre; Gilet, garde des promenades.

BUREAU DE BIENFAISANCE.

MM. le Maire, président.
Doré, secrét.; Deszille, ordon.; Habasque, Le Loutre, Le Minihy, administrateurs; Rochery aîné, receveur.

COMMISSION DE LA PRISON.

MM. Legal-Lasalle, vice-président.
Habasque, secrétaire; Androuin, Le Minihy, Bouvier-Destouches, Delomosne, l'abbé Jamet, Tueux, Le Pomellec.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DE L'HOSPICE.

MM. Le Maire, président.

Bienvenüe, Bizot, Bothen, N. Ferrary, Le Meur, administrateurs.

Goujon, receveur.

Fourchon, économe.

Rébillard, secrétaire.

SOUS-PRÉFECTURES.

ARRONDISSEMENT DE DINAN.

10 CANTONS, 90 COMMUNES, 111,995 HABITANTS.

MM. Néel, sous-préfet.

Dupont, secrétaire.

Robert, employé.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Picquet; Le Moine de Launay; Trotard; Sanson; Morel; Larère; Le Moine; Picquet, François; Bigeon et Robert.

COMMUNE DE DINAN.

MM. Louis Le Conte, maire.

Egault, 1er adjoint.

Redoulès, 2e adjoint.

CONSEILLERS MUNICIPAUX.

MM. L. Le Conte, A.-L.-G. Egault, P. Redoulès, Restif, Guinand aîné, Boismartel, Larère, Dutertre, Brisou, Carillet, Herpin, F. Jan, Picquet, Gervaise, Michel, Louis Viel-Belêtre, François Picquet, Jubin, J.-M. Moisan, Dufresne-Légue, Roussan, Bailly.

BUREAU DE BIENFAISANCE,

M. le Maire, président.

MM. Chenu, curé de Saint-Malo; Brajeul, curé de S.-Sauveur; Picquet, Fr., membre du cons. m.; Thibault, Ange, propriétaire.

COMMISSION DE L'HOSPICE.

MM. Dutertre, A. Ferron, Belêtre-Viel, Daubès, Péan, adminis.; Aubry, Victor.

COMMISSION DE LA PRISON.

MM. Bailly, Viel-Belêtre; Nicolas, Daubès, F. Aubry, Gervaise, Redoulès, Néel. Le Conte, Buisson, adminisirateurs.

ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP.

10 CANTONS, 73 COMMUNES, 117,059 HABITANTS.

MM. E. Brunot, sous-préfet.
Détot, secrétaire.
Le Cun, employé.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. H. Le Calvez, Mahé, Yves Ollivier, Le Moign, Louis Ollivier, Le Quéméner, N...., Le Saux, Le Gac, Huchet.

COMMUNE DE GUINGAMP.

MM. Ollivier, maire.
Le Calvez, 1er adjoint.
Le Roy, 2e adjoint..

CONSEILLERS MUNICIPAUX.

MM. Vistorte, avocat; Le Calvez; Jouanny; Le Camus père; Clech-Kerthomas; Baudoin, Ollivier; Plessis père; Lalès; Joret, Simon; Le Poullen; Gélard, avocat; Prigent-Kersalic; Le Roy, avoué; Blanchard,

Benjamin; Laribe; Rouxel, juge; Herpe; Boivin; Le Guern; Vistorte, notaire.

BUREAU DE POLICE.

M. Thémoin, commissaire.

COMMISSION DE L'HOSPICE.

M. le Maire, président.
MM. Le Poullen, Le Camus fils, avocat; Le Forestier, Vadet, Herpe, administrateurs.

COMMISSION DE LA PRISON.

M. E. Brunot, président.
MM. Vistorte, président du tribunal; Gouin, procureur du roi; N....; N....

ÉTABLISSEMENT DE LA PROVIDENCE.

Il a extirpé la mendicité, en procurant du travail à domicile. Cette maison est dirigée par Mme la supérieure des Sœurs de la Sagesse.

ADMINISTRATEURS.

M. le Maire, président.
MM. Vistorte, président du tribunal; De Botmiliau, directeur; Guyomard, curé; Lalès; Joret, Jacques; Le Camus père; A. Blaise; De Carné père; H. Desjars; Le Rudulier et Hamon, vicaires.

ARRONDISSEMENT DE LANNION.

7 CANTONS, 63 COMMUNES, 107,230 HABITANTS.

MM. Loton fils, sous-préfet.
Toudic, secrétaire.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Dépasse, Le Saux du Mesguen; Le Grand, Clech, Le Coz, Tigeon, Le Luyer, Le Troadec, Le Bihan.

COMMUNE DE LANNION.

MM. Dépasse, maire.
Le Roux, adjoint.
Pollard, Michel, adjoint.

CONSEILLERS MUNICIPAUX.

MM. Le Feyer, Le Coq, Dépasse, Darnal, Doré, Tassel, Nayrod, Martin, Huon, Pollard, Toussaint, Vienot, Prigent, Allain, Leborgne, Tanquerai, Le Bris, Turquet, Le Bellec, Toudic, Le Roux, Bobony.

BUREAU DE POLICE.

M. Le Coq, Pierre-Jean.

HOSPICE ET BUREAU DE BIENFAISANCE.

MM. Dépasse, maire, président; Bobony, ordonnateur; Vienot, Toussaint, Bozec, Nayrod, membres.

COMMISSION DE LA PRISON.

MM. Loton, président; Rault, de Penguern, Chauvin, Pollard, de Beilac, Allain, membres.

ARRONDISSEMENT DE LOUDEAC.

9 CANTONS, 56 COMMUNES, 95,102 HABITANTS.

MM. Le marquis de Bréhan, sous-préfet.
Le Moing, secrétaire.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Trobert, GuilloLohan aîné, Fraboulet, Ruellan, Connan aîné, de Kerpezdron, Calvary-Tylan, Oger, Mario.

COMMUNE DE LOUDÉAC.

MM. Lansard, maire.
Morbery, Adolphe, 1er adjoint.
Monnier, 2e adjoint.

CONSEILLERS MUNICIPAUX.

MM. Lansard, maire; Morhery, Adolphe; Monnier; Monfort; Saffray; Gainche; Connan aîné; Beurel; Lasalle; Le Verger, Ange; Bigrel; Viet, Guillaume, avocat; Hillion, substitut; Boscher de Langle; Prioux, Maurice; Grosset, Brieuc; Lucia, Noël: Carimalo, Joachim; Le Verger, Théodore; Frelicot; Le Joly; Harnois; Prioux, Joseph, secrétaire de la mairie.

BUREAU DE POLICE.

MM. Jossé aîné, commissaire.
Jossé, J.-B., garde-champêtre.

COMMISSION DE L'HOSPICE.

MM. Morhery, Adolphe, président; Saffray, Bigrel, Mahé, Josset, Lucas-Peslouan, membres; Cailly, receveur.

BUREAU DE BIENFAISANCE.

MM. Morhery, Adolphe, président; Elie, Boscher de Langle, Bigrel, membres; Cailly, receveur.

ADMINISTRATION

RELIGIEUSE.

Mgr J.-J.-Pierre Le Mée, évêque de Saint-Brieuc, né à Yffiniac, le 23 Juin 1794, sacré à Saint-Brieuc, le 8 Août 1841.

VICAIRES GÉNÉRAUX AGGRÉÉS PAR LE ROI.

MM. Auffret; Le Borgne.

VICAIRES GÉNÉRAUX HONORAIRES.

MM. Vielle; De Sambucy.

SECRÉTARIAT.

MM. Rault et Lymon, secrétaires.

CHANOINES TITULAIRES.

MM. Vielle, Gouello, Botrel, Souchet, Petibon, Le Breton, Hamon, Cornillet.

CHANOINES HONORAIRES.

MM. Sorgniard, Auffret, Galerne, Corbel, Jamet, Josselin, Bidan, Durand (P), Ropers, Duval, Saint-Sévrin, Brajeul, Baignoux, Robillard, Durand, Guiomard, De

Quélen, Gautho, Dénès, Moy, Urvoy, Chenu, Gautier, De Garaby, Guillermic, Epivent, Kermoalquin, Elie, Lescop, Dutertre, Guérin, Le Graët, Bourda, Glon, Le Goaster, Robert, Piedvache, Rouillé, Le Borgne, Puy, Le Clerc.

ADMINISTRATION DE LA CAISSE DIOCÉSAINE DE SECOURS POUR LES PRÊTRES INFIRMES.

Mgr, président; les deux grands-vicaires titulaires; les deux curés de Saint-Brieuc; MM. Gouello, Souchet, chanoines, et Rault, secrétaire.

FABRIQUE DE LA CATHÉDRALE.

Mgr l'évêque, président; M. Auffret, vice-président; Epivent, curé de la cathédrale; Le Breton; Souchet; Prud'homme; De Courson; Coppalle, trésorier; Tarot; De Bélizal.

Il y a 902 prêtres dans le diocèse, 11 cures de premières classe, 37 de deuxième, 332 succursales; 293 vicariats payés par le trésor.

Curés et desservants, *voir le tableau à la fin.*

DIRECTEURS DES MAISONS RELIGIEUSES.

Maison des prêtres, à Saint-Brieuc, supérieur, M. Robillard, chanoine honoraire.

Etablissement des Frères de S.-Jean-de-Dieu, aux Basfoins, près Dinan; supérieur, père François Xavier.

Couvents. — *Arrondissement de Saint-Brieuc.* — A Saint-Brieuc, Montbareil, supérieur, M. l'abbé Souchet, chanoine; directeur, M. Morel.

Maison principale des dames du Saint-Esprit; directeur, M. Connan.

Providence, directeur, M. Raffray.

A Lamballe, dames Ursulines; directeur, M. Rouault.

En Plaintel, établissement de S.-Quihoët; chapelain, M. Quintin.

A Quintin, dames Ursulines; directeur, M. Le Sage.

A Moncontour, dames de Saint-Thomas; chapelain, l'un des vicaires de Moncontour.

A Saint-Quay, sœurs de Saint-Quay; directeur, M. le recteur de la paroisse.

Arrondissement de Dinan. — A Dinan, dames Ursulines; directeur, M. Macé.

A Broons, dames de la Providence; directeur, M. le curé.

A Créhen, sœurs de Créhen; directeur, le recteur de la paroisse.

Arrondissement de Guingamp. — A Guingamp, dames de la Croix; direct. M. Guéret; dames Hospitalières, direct. M. Sort.

Arrondissement de Lannion. — A Lannion, dames de la Retraite; directeur, M. Kermoalquin, chanoine honoraire; dames Hospitalières, direct. M. Landouar.

A Tréguier, dames Ursulines; directeur, M. Urvoy, chanoine honoraire; dames de la Croix, directeur, M. Le Guilloux; dames Hospitalières, directeur, M. Hélary.

Arrondissement de Loudéac. — A Loudéac, Providence; directeur, M. Le Mercier jeune.

A Gouarec, dames Augustines; directeur, M. Galerne jeune.

Hospices. — Hôpital de Saint-Brieuc, chapelain, M. Ménage.

Hôpital militaire da Lamballe, chapelain, M. Le Feuvre.

Hôpital civil de Lamballe, chapelain, M. Bourda, chan. hon.

Hôpital de Quintin, chapelain, M. Cosson.

— Dinan, *id.* M. Le Héran.

— Guingamp, *id.* M. Sort.

— Lannion, *id.* M. Landouar.

— Tréguier, *id.* M. Hélary.

Prison de S.-Brieuc, aumônier, M. Jamet, chanoine honoraire.

Etablissement des sourds-muets, à Lamballe, directeur, M. Garnier; sous-direct. M. Quémar, Jean-Louis.

INSTRUCTION CLÉRICALE.

GRAND SÉMINAIRE A SAINT-BRIEUC.

Le gouvernement paie seize bourses entières et 34 demi-bourses.

MM. Dubois Saint-Sévrin, supérieur.

Rot jeune, professeur de morale.

Priol, — de dogme.

Gautier, — d'écriture sainte.

Louaie, — de philosophie.

Renaut, économe.

ÉCOLES ECCLÉSIASTIQUES.

(Le diocèse peut y avoir 480 élèves.)

DINAN.

M. Gautier, chanoine hon., directeur.

MM. Thébault, prêtre, régent de rhétorique; Le Mée, de seconde; Hamon, de 3e; Pimor, de 4e; Le Gallais, de 5e; Thual, de

6e; Le Mée, de 7e; Vissénaire, sous-diacre, de 8e; Coulombel, de langue anglaise; N.... de langue française; Moucet, d'histoire et de géographie; Lalory d'algèbre et de physique; Le Boulanger, diacre, du cours de français; Le Noir, de musique; Jamet, d'écriture et de dessin académique; Garnier, diacre, Postel, sous-diacre, maîtres d'étude; Loisel, économe; Rouxel, diacre, sacristain, secrét.

PLOUGUERNÉVEL.

MM. Ropers, chanoine honoraire, direct.; Le Moing, sous-directeur, économe.

MM. Plédran (major), régent de rhét.; Chevalier, de seconde; Audrain, de 3e; Rot, de 4e; Garin, de 5e; Rouxel, de 6e; Richer, de 7e; Martin, d'arith., algèbre et géométrie; Rouxel, de dessin; Burel, de musique; Audrain, d'anglais, allemand et italien; Caris de physique.

Maîtres d'étude, et classe préparatoire: Jouan et Plédran (junior).

TRÉGUIER.

M. Urvoy, chanoine hon., directeur.

MM. Pasco, régent de rhétorique; Gourio, de seconde; Potier, de 3e; Stéphan, de 4e; Moisan, de 5e; Le Brouster, de 6e; Pinochet, de 7e; Mando, de 8e; Delangle, de géométrie, trigonométrie, mécanique et physique; Poncin, d'arith. et d'algèbre; Guillon fils, de musique; N.... de dessin; censeur, Gouriou; maître d'étude, Turquet de Beauregard; maître d'anglais, Guibert.

ADMINISTRATION

MILITAIRE.

M. Arnauld, maréchal de camp, commandant le département, à Saint-Brieuc.

DÉPÔT DE RECRUTEMENT.

MM. Pâris, capitaine d'infanterie, commandant le dépôt.

Marquisan, lieutenant au 21e régiment d'infanterie de ligne, détaché au dépôt.

Il y a en outre deux sous-officiers attachés à ce dépôt.

Sur une levée de 80,000 hommes, le département en fournit 1,665; mais ce contingent est susceptible de varier chaque année,

même en conservant le chiffre de 80,000 hommes pour la France. Il est le cinquième sous ce rapport.

SOUS-INTENDANCE.

BUREAUX OUVERTS DE 9 A 4 HEURES.

MM. De Bélizal, sous-intendant militaire de première classe. (1).
Aubrée, commis entretenu de deuxième classe, chef de bureau.
Louvier, commis auxiliaire.
Burlot, employé.

MM. Dongey, portier consigne de première classe, employé aux Sept-Iles.
Bessuand, portier consigne de troisième classe, employé à Bréhat.
Barret, garde d'artillerie de deuxième classe, employé à Bréhat.
Sergent, capitaine du génie de première classe, employé à S.-Brieuc.
Harsaguet, garde du génie de deuxième classe, employé à Saint-Brieuc.

---

(1) Dans les arrondissements où il n'existe pas de sous-intendants militaires, MM. les sous-préfets en remplissent les fonctions.

M. Romand, officier d'administration comptable de première classe du service des subsistances militaires, chargé du magasin de Saint-Brieuc, réuni à celui de Paimpol.

DÉPÔT DE REMONTE DE GUINGAMP.

Indépendamment de la succursale de Morlaix, ce dépôt place des chevaux à Lamballe, annexe de Guingamp.

MM. La Jousse, chef d'escadron de cavalerie, hors cadre, commandant.
Bonnefin, capitaine.
Carmejeanne, officier d'administration, adjudant en premier, chargé du magasin des fourrages.
Forthomme, vétérinaire.
Lhoste, garde du génie.
M. Pelletier, cap. de cavalerie, à Morlaix.

FORCE ARMÉE DANS LE DÉPARTEMENT.

Six compagnies du 1er bataillon du 21e régiment d'infanterie de ligne, commandées par M. Caron, chef de bataillon.

Le département a habituellement un état-major de régiment, la compagnie hors-rang et un bataillon.

GENDARMERIE.

187 SOUS-OFFICIERS ET GENDARMES, DONT 117 A CHEVAL ET 70 A PIED.

M. De Bouteiller, capitaine, commandant la compagnie à Saint-Brteuc.

MM. Sanlis, lieut.-trésorier, à S.-Brieuc.
Marquer, lieutenant à Saint-Brieuc.
Guillon-Molerat, lieutenant à Dinan.
Barbier, lieutenant à Guingamp.
Le Page, lieutenant à Lannion.
Gruet, sous-lieutenant à Loudéac.

Vingt-une brigades à cheval et quatorze à pied, dont trois à pied temporaires.

GARDE NATIONALE.

CITOYENS INSCRITS DE 20 A 60 ANS.

Arrondissement de	Saint-Brieuc. .	32,669
—	Dinan.	23,570
—	Guingamp. . . .	22,844
—	Lannion.	19,164
—	Loudéac. . . .	18,250
TOTAL.		116,497

INSCRITS DE 25 A 35, SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MOBILISÉS.

Pour tout le département. 48,765

SAINT-BRIEUC.

ÉTAT-MAJOR.

MM. Vésuty, commandant.
Bothen, Constant, adjudant-major.
Bienvenüe, capitaine-rapporteur.
Doré, lieutenant-secrétaire.
Ferrary, chirurgien-major.
Morin, Louis, porte-drapeau.
Louvier, adjudant-sous-officier.
Belenfant, chef de musique.
Rossignol, armurier.

L'effectif de la garde nationale de S.-Brieuc est de 800 hommes, dont 700 sont habillés. Cette garde est organisée comme suit :

ARTILLERIE. . . MM. Quérangal et J. Geslin de Bourgogne, lieutenants.
SAPEURS-POMPIERS, Poulain-Corbion, capitaine.
PREMIÈRE COMPAGNIE, Latimier du Clésieux, capitaine.
DEUXIÈME *Id.* Taupin, capitaine.
TROISIÈME *Id.* Boullé, capitaine.
QUATRIÈME *Id.* Gautier, capitaine.
CINQUIÈME *Id.* Jouhaux, capitaine.
SIXIÈME *Id.* Bothen, Vincent, capitaine.

DINAN.

ÉTAT-MAJOR.

MM. Michel, commandant.
Roussan, adjudant-major.

MM. Aubry, chirurgien-major.
Gervaise, capitaine-rapporteur.
Aubry, Victor, lieutenant-secrétaire.
Andréany, porte-drapeau.
Dumax, J.-F., adjudant-s.-officier.
Moisan, chef de musique.

QUINGAMP.

ÉTAT-MAJOR.

MM. Loyer, commandant.
De la Follie, adjudant-major.
Lepvrier, porte-drapeau.
Benoist, chirurgien, aide-major.
Huchet, rapporteur.
Riou, secrét. du conseil de discipline.

MM. Vistorte, capitaine des pompiers.
Le Marchand, capitaine des grenadiers.
De Floyd, capitaine de la 1re chasseurs.
Plessis-Auvray, cap. de la 2e chasseurs.
H. Desjars, capitaine des voltigeurs.
Laribe, sous-lieutenant d'artillerie.

LANNION.

MM. Tilly-Kerveno, cap. des grenadiers.
Le Feyer, lieutenant *id.*
Le Bellec, capitaine du centre.
Toudic, lieutenant. *id.*

MM.

MM. Le Roux, capitaine des voltigeurs.
Le Goaziou, lieutenant *id.*
Laporte, sous-lieutenant d'artillerie.
Briand-Durand, lieut. de pompiers.

LOUDÉAC.

MM. Delouche, commandant.
Cailly, J.-P., et N...., lieutenants.
Osmon, Jacques, et N...., s.-lieut.
Viet, P.-A., sous-lieut. d'artillerie.
Le Breton, J.-M., lieut. de pompiers.

ADMINISTRATION

DE LA MARINE.

2e ARRONDISSEMENT. — BREST.

M. Grivel, vice-amiral, préfet maritime.

QUARTIER DE SAINT-BRIEUC.

M. Le Cardinal, sous-commissaire de la marine, de 2e classe.

MM. Hamon, écrivain.
Le Pelletier, trésorier des invalides et gens de mer.
Dubus, professeur d'hydrographie.

MM. Le Moine, syndic des gens de mer.
Le Dosseur, à Erquy.
Deguen, à Plévenon.
Blaclard, gendarme maritime.

SURVEILLANCE DES PÊCHES MARITIMES.

Le cutter de l'état, le *Passe-Partout*, capitaine Guillemart, lieutenant de vaisseau, commandant la station dans la baie de Saint-Brieuc.

SOUS-QUARTIER DE BINIC.

MM. Le Corvaisier, commis de marine de première classe.
Moro, préposé du trésor des invalides.
Beyo, syndic des gens de mer, à Binic.
Fichet, à Pontrieux.
Chenu, gendarme maritime.

QUARTIER DE PAIMPOL.

MM. D'Alexandre, sous-commissaire de marine de deuxième classe.
Péan, trésorier des invalides et des gens de mer.
Pinard, professeur d'hydrographie.

SYNDICS DES GENS DE MER.

MM. N.... à Paimpol.
Le Coniac, à Bréhat.
Le Sidaner, à Pontrieux.

SOUS-QUARTIER DE TRÉGUIER.

MM. Gestin, commis de la marine de première classe.
Cadiou, caissier.
Petit, syndic à Tréguier.
Fourré, gendarme maritime.

QUARTIER DE DINAN.

MM. Vanhoutte, sous-commissaire de marine de deuxième classe.
Jacquemin, caissier des invalides.
Allaire, écrivain.

SYNDICS DES GENS DE MER.

MM. De La Porte (Sauveur-Pierre), à Dinan.
Postel, à Saint-Jacut.
Trombel, à Plouer.
Cirou, à Pleudihen.
Lemeuf, à Saint-Briac.
Julien, à Saint-Enogat.
Cutil, à Pleurtuit.
Mevollon, gendarme maritime.

SOUS-QUARTIER DE LANNION,

DÉPENDANT DU QUARTIER DE MORLAIX.

MM. Fournier, commis principal.
Quinquis, syndic des gens de mer, à Lannion.
Tassel, à Perros-Guirec.

MAÎTRES DE PORT.

MM. Rouxel, à S.-Brieuc; Onfray-Painière, à Paimpol; Bidamant, à Tréguier; Le Roux, à Lannion; Guillou-Kerhor, à Pontrieux; Juhel, à Binic; Le Dantec, à Portrieuc; Moncoq, à Dinan; Gautier, à Dahouet.

PILOTES.

MM. Dagornet, Michel, Lucas, au Légué; Cornaly, Flourny, à Portrieuc; Barbedienne, à Dahouet; Ménard, à Saint-Cast; Paranthoën, Guillou, Gouennou, Le Coeffer, au sous-quartier de Tréguier.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE.

TRIBUNAUX DU DÉPARTEMENT.

ARRONDISSEMENT DE S.-BRIEUC.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

MM. HABASQUE, président; Le Meur, vice-président; Dubois-de-La-Villerabel, juge d'instruction; Guiot, Jouannin-Folleville,

Bellanger, Joly, Micault, juges; Aulanier, Bellom, Rochard, Legué, juges suppléants.

MM. Androuin, procureur du roi.
Cahel, Oger-Durocher, substituts.
Hamonno, greffier.
Besné, Nais, commis assermentés.

AVOCATS.

MM. Aulanier père, Bienvenüe, De La Noüe, Tarot, Rochard, Le Couëdic, Bellom, Le Gué, Viet-Dubourg, Ch. Guimart, A. Aulanier fils, Le Mée, Le Gal-Lasalle, Pouhaër et Collin-Portjégoux fils.

AVOCATS STAGIAIRES.

MM. F. Habasque, J. Aulanier fils, Gaudin, Boscher, Bahezre.

CONSEIL DE DISCIPLINE.

MM. Aulanier père, bâtonnier; Bienvenüe, Tarot, Rochard et Le Couëdic.

AVOUÉS.

MM. Collin-Portjégoux, Fleuriot, Doré, Le Champion de Runello, Dubois-Saint-Sévrin, Poilpot, Rondenay, N...

COMMISSAIRE-PRISEUR.

M. Leuduger-Fortmorel.

HUISSIERS AUDIENCIERS.

MM. Hervé, Merlin, Le Fèvre.

HUISSIERS ORDINAIRES.

MM. Chevalier, Prévost.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Saint-Brieuc.

MM. Boullé, président; Bizot, Th. Sébert, Denis, juges; Saintillan, Le Boudonnet, juges suppléants; Briend, greffier.

M. Joseph Joly, courtier de navires, marchandises et assurances, agent de change.

Paimpol.

MM. Corouge-Kerseaux, président; Le Feuvre, Bertho, juges; J. Gautier et Le Trocquer, juges suppléants; Le Dru, greffier.

Quintin.

MM. L. Ollitrault-Dureste, président; Duval des Vallées, Rouxel, juges; Thomé de Kéridec et Villeneuve, juges suppléants; Le Breton, greffier.

JUSTICES DE PAIX.

Saint-Brieuc (*Nord*).

MM. Guernion, juge de paix; Le champion de Runello, Huet, suppléants; Nomy, greffier; Le Provost, huissier.

Saint-Brieuc (*Midi*).

MM. Guiomar, juge de paix; N. Tarot, Le Guen, suppléants; Fourchon, greffier; Chevalier, huissier.

Notaires. — MM. Huet, Hérault, Vienot, Marquis, Savary, résidants à Saint-Brieuc; Gautier, à Yffiniac; Botrel, à Plédran.

Châtelaudren.

MM. Le Roux, juge de paix; N....., Trévidy, suppléants; Le Pouliquen, greffier; Le Gnern, huissier.

Notaires. — MM. Raoult, Trévidy, Romand, à Châtelaudren.

Étables.

MM. Le Tonturier, juge de paix; Ruellan, Le Pomellec (Jacques), suppléants Cochery, greffier; L'Hospitalier, huissier.

Notaires. — MM. Videment, à Etables ; Le Dantec, à Saint-Quay.

Lamballe.

MM. Elie, juge de paix ; Roger, N....., suppléants ; Blanchet, greffier ; Bélouino, Philippe, huissiers.

Notaires. — MM. Cornillet, Du Bois, Abbé et Grouhel, à Lamballe ; N...

Lanvollon.

MM. Le Bourdellès, juge de paix ; Gicquel, Thierry, suppléants ; Lostie, greffier ; Le Fustec, huissier.

Notaires. — MM. Duval fils, Thierry, à Lanvollon ; Mazé fils, à Pommerit.

Moncontour.

MM. Poret, juge de paix ; Doré-Gaubichaye, N....., suppléants ; Le Marchand, greffier ; Morin, huissier.

Notaires. — MM. Raffray, Drouart, Guérin-Villeaubreil, à Moncontour ; Mahé, à Trébry.

Paimpol.

MM. Le Dru aîné, juge de paix ; Le Goff, Dauphin, suppléants ; Le Goff, greffier ; Le Chapelain, Le Cozannet, huissiers.

Notaires. — MM. Marc, Le Collen, Ruellan, à Paimpol ; Martin, à Plouëzec.

Pléneuf.

MM. Barbédienne, juge de paix ; Le Dosseur, le Péchon, suppléants ; Percevaut, greffier ; Cherdo, huissier.

Notaires. — MM. Le Péchon, à Pléneuf ; G.-S.-C. Nicolas, à Erquy.

Plœuc.

MM. Radenac, juge de paix ; Baron-Dutaya, Guépin, suppléants ; Allo, greffier ; Quéré, huissier.

Notaires. — MM. Savenay, Radenac, à Plœuc ; Blais, à Plaintel.

Plouha.

MM. Boscher-Belleissue, juge de paix ; Le Pivert, Allain, suppléants ; Houart, greffier ; L'Hospitalier, huissier.

Notaires. — MM. Roparts, Mordelet, à Plouha.

Quintin.

MM. Richeux, juge de paix ; Le Helloco, N...., suppléants ; Morvan, greffier ; Préauchat et Martin, huissiers.

Notaires. — MM. Pouligo père, Rabeil, Le Helloco, Surbled.

Jours et heures des audiences du tribunal de première instance, des tribunaux de commerce et des justices de paix de l'arrondissement, avec l'éloignement où se trouve de la ville de Saint-Brieuc le chef-lieu de chacun des cantons; le tout d'après le tableau des distances.

TRIBUNAL CIVIL DE S.-BRIEUC.

Lundi. . . . Affaires civiles.
Mardi. . . . *Idem.*
Jeudi. . . . Référés.
Vendredi. . . Affaires correctionnelles.
Samedi. . . . Affaires correctionnelles en appel.

Pendant les vacations :

Lundi. . . . Affaires civiles.
Mardi. . . . Affaires correctionnelles et appels.

Heures d'audience, pendant toute l'année : dix heures.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Saint-Brieuc et Quintin.

Jour d'audience : vendredi, à dix heures.

Paimpol.

Jours d'audiences : les jeudis et le samedi, à neuf heures.

JUSTICES DE PAIX.

Saint-Brieuc (*Nord*).

Les mercredis et samedis, à dix heures du matin.

Les audiences de simple police se tiennent le jeudi à la même heure.

Il y a en outre audience pour les avertissements et tenues d'assemblées de famille, tous les autres jours, quand cela est utile.

Saint-Brieuc (*Sud*).

Les mercredis et samedis : affaires civiles, de neuf heures à midi, et de deux heures à quatre heures.

Affaires de simple police, audiences ordinaires : le jeudi, à neuf heures, excepté pendant les trimestres d'Avril et d'Octobre, pendant lesquels les audiences ont lieu de dix heures à midi.

Les audiences extraordinaires de simple police sont rares et ne se tiennent pas à des jours fixes.

Paimpol. — *A 4 myriamètres.*

Les mardis et samedis, à neuf heures : affaires civiles.

Les audiences de simple police, qui sont très-rares, ont lieu, autant que possible, le samedi, à deux heures de l'après-midi.

Plouha. — *A 2 myr. 5 kilomètres.*

Lundi, à dix heures : affaires civiles.

Samedi, à la même heure : affaires de simple police, avec, en outre, quelques affaires civiles qui se présenteraient par extraordinaire.

Lanvollon. — *A 2 myr. 4 kil.*

Le mercredi, à dix heures : les affaires civiles.

Le vendredi, à la même heure : affaires de simple police, et affaires civiles extraordinaires.

Étables. — *A 1 myr. 5 kil.*

Le jeudi : les affaires civiles, à dix heures.

Le vendredi : affaires de simple police, et affaires civiles extraordinaires, à la même heure.

Châtelaudren. — *A 2 myr.*

Lundi, à neuf heures : affaires qui viennent par suite d'avertissement.

Mardi, aussi à neuf heures : affaires civiles ordinaires.

Samedi, à la même heure : affaires civiles extraordinaires et simple police.

Moncontour. — *A 2 myr. 5 kil.*

Lundi : affaires civiles, soit qu'elles se présentent volontairement ou par suite d'avertissement, à l'heure qui convient aux parties.

Affaires sur citation : le mardi, à dix heures.

Mardi : jugements de renvoi et enquête à l'audience, aussi à dix heures.

Jeudi : audiences de simple police, toujours à dix heures.

Plœuc. — *A 2 myr. 4 kil.*

Jeudi, à dix heures : affaires civiles.

Samedi, à la même heure : affaires civiles extraordinaires, et simple police.

Quintin. — *A 2 myr.*

Le mardi, à dix heures : affaires civiles ordinaires.

Le vendredi, à la même heure : affaires civiles extraordinaires, et simple police.

Lamballe. — *A 2 myr. 4 kil.*

Le jeudi : pour les comparutions volontaires.

Le vendredi : pour les affaires sur citation.
Heure des audiences : dix heures.

Pléneuf. — *A 2 myr. 6 kil.*

Le dimanche : chez le juge de paix, pour les affaires sur avertissement.

Le mardi, à onze heures : toutes les affaires sur citation, civiles ou de simple police.

Le samedi ont lieu les enquêtes.

Nota. L'utilité des indications ci-dessus est tellement évidente, qu'on n'entrera dans aucun détail pour en démontrer les avantages.

ARRONDISSEMENT DE DINAN.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.

MM. Bailly, président ; Restif, juge d'instruction ; Gourdet, juge ; Le Do, Gervaise, suppléants.

MM. Cavan, procureur du roi.
Mongellas, substitut.
Bernard, greffier.
Reynis, commis-greffier.

AVOCATS.

MM. Gervaise, Pommeret, Thibault aîné, Lecourt, Cohan, Thibault jeune, Lemoine-Launay, Ferron-Duchesne, de Ferron de la Vairie, Le Metaër de La Ravillais, Bonnier, de Saint-Pern, Robert, Leconte.

AVOCATS STAGIAIRES.

MM. Jacquemin, Le Do, Brehier, Carigüel, Faisant.

AVOUÉS.

MM. Roussan, Hédal fils, Lebranchu, Jan, Labbé, Even.

HUISSIERS AUDIENCIERS.

MM. David, Fouéré, Drot, Jégut, Blanchard et Poolland.

JUSTICES DE PAIX.

Dinan (*Est*).

MM. Lecoq, juge de paix ; Pommeret, Larère, suppléants ; Auviet, greffier ; Jégut, Blanchard, huissiers.

Dinan (*Ouest*).

MM. Salmonais, juge de paix ; Hédal,

Bonnier, suppléants; Cordier, greffier; Fouéré, huissier.

Notaires. — MM. Deroyer; Larère, Prigent, Clément, à Dinan; Lemée, à Plouër; Venel, à Pleudihen.

Broons.

MM. Petibon, juge de paix; Picquet, Bouvier, suppléants; Bellanger, greffier; Faisnel, huissier.

Notaires. — MM. Picquet, Rochefort, à Broons.

Évran.

MM. Tostivint (Julien), juge de paix; Buffé, Beslay des Fougerais, suppléants; Cormao, greffier; Guillot fils, huissier.

Notaires. — MM. Buffé, à Evran; Beslay des Fougerais, à Tréfumel.

Jugon.

MM. Fretray, juge de paix; Labbé, Rouault, suppléants; Bourel, greffier; Pilorget, huissier.

Notaires. — MM. Hamonic, à Jugon; Labbé, à Plénée; Rouault, à Plédéliac.

Matignon.

MM. Bouvier, juge de paix; Vissenaire,

Egault, suppléants; Brien, greffier; Quéma, Genty, huissiers.

Notaires. — MM. Egault, à Matignon; de Hauteville, à Pléhérel; Gapaillard, à Hénanbihen.

Plancoët.

MM. Sévestre, juge de paix; Martin, Le Tonturier, suppléants; Denier, greffier; Gaillard, huissier.

Notaires. — MM. Martin, Robert, à Plancoët; Berrot, à Corseul.

Plélan-le-Petit.

MM. Harel de la Perrière, juge de paix; Huet, suppléant; Ménard, greffier; Briand, huissier.

Notaires. — MM. Huet fils, à Plélan; Le Gieble, à Plorec.

Ploubalay.

MM. Eon, juge de paix; Lemoine, Homery (Napoléon), suppléants; Even, greffier; Lemoine, huissier.

Notaires. — MM. Homery (Napoléon), à Ploubalay; Homery (César), à Plestin.

Saint-Jouan-de-l'Isle.

MM. Neveu, juge de paix; Robert, For-

couëffe, suppléants ; Ménard, greffier ; Guillot, huissier.

Notaires. — MM. Robert, à Saint-Jouan-de-l'Isle ; Forcouëffe, à Guenroc.

ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.

MM. Vistorte, président ; Boscher, juge d'instruction ; Rouxel, juge ; Ollivier et Baudouin, suppléants.

MM. Gouin, procureur du roi.
Larivière Le Moigne, substitut.
A. Le Roy, greffier.
Hillion, commis-greffier.

AVOCATS.

MM. Baudouin, P. Vistorte, de Botmiliau, Questier de Saint-Eloy, Loyer, Gélard, Huchet, C. Le Jolly, Le Lepvrier, Jégou.

AVOUÉS.

Ollivier, Geffroy, Le Roy, Guiomard, Le Camus fils, Sornet et Buhot-Launay.

CHAMBRE DE DISCIPLINE DES AVOUÉS.

Ollivier, président ; Guyomard, syndic ;

Le Roy, rapporteur ; Geffroy, secrétaire-trésorier.

HUISSIERS.

MM. Hénaff père, Hénaff fils, Nogré, Mignot.

BUREAU DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES.

MM. Bahezre, président ; Allain, syndic ; Loyer, rapporteur ; F. Vistorte, trésorier ; Le Calvez, secrétaire ; Laurent, Guillermic.

JUSTICES DE PAIX.

Guingamp.

MM. Le Roy père, juge de paix ; Vistorte, avocat, suppléant ; Le Quéméner, greffier ; Nicol, huissier.

Notaires. — MM. Le Gac, Vistorte, Le Calvez, Allain, De Floyd.

Bégard.

MM. Rouxel, juge de paix ; Pasquiou, Le Calvez, suppléants ; N.... greffier ; Savidan, huissier.

Notaires. — MM. Tassel, à Bégard ; R. Derrien, à Kermoroc'h.

Belle-Isle-en-Terre.

MM. Le Vincent, juge de paix ; Thoraval, 1r suppléant ; Desjars, 2d suppléant ; Grimault, greffier ; Le Coarer, huissier.

Notaires. — MM. Desjars, à Belle-Isle ; Riou, à Plougonver ; Mahé, à Louargat.

Bourbriac.

MM. Le Guillou-Kergoat, juge de paix ; Romand, Le Ny, suppléants ; Raoul, greffier ; Charles, Yves, huissier.

Notaires. — MM. Le Roy, à Bourbriac ; Romand, à Plésidy.

Callac.

MM. Vistorte, juge de paix ; Desjars, Le Moigne, suppléants ; Le Raoul, greffier ; Lancien, Rudulier, huissiers.

Notaires. — MM. Delafargue, Courtois, Guiot fils ; Le Bourhis, à Carnoët.

Maël-Carhaix.

MM. Le Follezou, juge de paix ; Quémener, greffier ; Cloarec, huissier.

Notaires. — MM. Le Moine, à Maël-Carhaix, Guillerm, à Locarn.

Plouagat.

MM. Buhot-Launay, juge de paix ; Le

Gal, suppléant ; N....., greffier ; Le Hénan, huissier.

Notaires. — MM. Le Corvaisier, à Plouagat ; Morice, à Goudelin.

Pontrieux.

MM. Le Saux, juge de paix ; Le Garlès, suppléant ; Le Bonniec, greffier ; Le Gaudu, Le Goff, huissiers.

Notaires. — MM. Le Roux, Le Gac ; L'Hôtellier, à Plouëc.

Rostrenen.

MM. Verdier, juge de paix ; Laurent, suppléant ; Duval, greffier ; Moëllo, Le Garec, huissiers.

Notaires. — MM. Rault, Laurent, à Rostrenen ; Merrien, à Plounévez-Quintin ; Loyer, à Glomel.

Saint-Nicolas.

MM. Le Roy, juge de paix ; Bahezre, Huchet, suppléants ; Olivier, greffier ; Daniel, huissier.

Notaires. — MM. Bahezre, Huchet, à Saint-Nicolas ; Le Bihan, à Saint-Gilles-Pligeaux.

ARRONDISSEMENT DE LANNION.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.

MM. Kermarec, président ; Le Coursonnais, juge d'instruction ; Huguet, juge ; Nouel de Lesquernec, Le Bouder, Prigent, suppléants.

MM. Hue, procureur du roi.
Thomazy, substitut.
Morand, greffier.
Le Mat, commis-greffier.

AVOCATS.

MM. Nayrod, Nouel de Lesquernec, Tassel ; Raoult, Rogon de Carcaradec, Le Bouder, de Penguern, Allain, Even, Taillandier et Ollivier.

AVOUÉS.

MM. Le Feyer, Prigent, Grimault, Le Goaziou, Toussaint, Le Fiblec.

HUISSIERS AUDIENCIERS.

MM. Le Rivoal, Rihouay, Le Gouzouguec, Le Dantec, Ollivier.

JUSTICES DE PAIX.

Lannion.

MM. Chauvin, juge de paix ; Briand, Le Feyer, suppléants ; Boulanger, greffier ; Le Dantec, huissier.

Notaires. — MM. Allain, Pierre ; Huon, P., à Lannion ; Le Borgne, à Rospez ; Raizon du Cleuziou, à Ploubezre ; Déminiac, Théophile, à Servel.

La Roche-Derrien.

MM. Buhot, juge de paix ; Cathou, Le Goaziou, suppléants ; Barazer, greffier ; André, huissier.

Notaires. — MM. Le Goaziou, C.-J.-Fr., à Pommerit-Jaudy ; Nayrod, Louis, à Prat ; Kerroux, Pierre, à La Roche-Derrien ; Razavet, à Cavan.

Lézardrieux.

MM. Baillache, juge de paix ; Perrier, suppléant ; Tallec, greffier ; Le Flem, De Launay, huissiers.

Notaires. — MM. Le Troadec, Joseph, L'Hévéder jeune, à Lézardrieux ; Ollivier, à Pleudaniel ; Moreau, Jean, à Pleubian.

Perros-Guirec.

MM. Penguern fils, juge de paix ; Le Coz, Tassel, suppléants ; Philippe, greffier ; Salaün, huissier.

Notaires. — MM. Grimaut, à Perros ; Le Coz, à Pleumeur-Bodou ; Tassel, à Loannec.

Plestin.

MM. Daniel, Pierre, juge de paix ; Daniel, Le Treut, suppléants ; Gaverand, greffier ; Prouf, Le Vot, huissiers.

Notaires. — MM. Malédant, Louis ; Le Bihan, Yves-Marie, à Plestin ; Le Meur, Yves, à Plufur ; Le Morvan, Pierre, à Ploumiliau.

Plouaret.

MM. Conen-Penlan, juge de paix ; Bourdonnec, Le Guyon, suppléants ; Even, greffier ; Gaigneron, Michel, huissiers.

Notaires. — MM. Le Luyer, Guillaume-Jean, Nédellec, à Plouaret ; Le Neuder, Pierre-Alexandre, à Pluzunet ; L'Hévéder, François, à Loguivy-Plougras.

Tréguier.

MM. Le Saux du Mesguen, juge de paix ; Duportal du Goasmeur, Le Goaster, suppléants ;

pléants ; Le Gueult, greffier ; Duboc, Le Mindu, huissiers.

Notaires. — MM. Cadiou, Jacques, Le Gac, Yves ; Even, François-Louis, à Tréguier ; Guyomar, Désiré, à Langoat.

ARRONDISSEMENT DE LOUDÉAC.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.

MM. Lucas-Peslouan, président ; Pendezec, juge d'instruction ; Le Forestier, juge ; Boscher-de-Langle, Le Feuvrier, Millerot, suppléants.

MM. Gohin, procureur du roi.
Hillion, substitut.
Jouny, greffier.
Rio, J.-L., commis-greffier.

AVOCATS.

MM. Robin-Morhéry ; Boscher-de-Langle ; Le Feuvrier ; Durand-Vaugarond ; Saffray, Eugène ; Viet, Guillaume ; de Kerpezdron fils ; Desprez fils ; Daniel, Victor.

AVOUÉS.

MM. Bigrel père ; Nogues ; Viet, Pierre-Anne ; Martin ; Royer, Edmond.

HUISSIERS-AUDIENCIERS.

MM. Bagot, Moisan, Prioux, Le Parc.

JUSTICES DE PAIX.

Loudéac.

MM. Guillemot-Treffainguy, juge de paix ; Bigrel père, Saffray père, suppléants ; Guilloux, greffier ; Moisan, huissier.

Notaires. — MM. Saffray père, Le Verger, à Loudéac ; Collin, à Trévé ; Le Quillec, à Saint-Caradec.

Collinée.

MM. Ruellan, juge de paix ; Rouxel, Perret, suppléants ; Charles, greffier ; Richard, huissier.

Notaires. — MM. Rouxel, à Collinée ; Rolland, à Langourla.

Corlay.

MM. Delamare, juge de paix ; Le Bail,

Menguy, suppléants ; Jouan, greffier ; Morinay, huissier.

Notaires. — MM. Auffray, Launay, à Corlay ; Menguy, à Saint-Mayeux.

Goarec.

MM. Le Garrec, juge de paix ; Le Dulgou, Mario, suppléants ; Le Bourhis, greffier ; De Quélen, huissier.

Notaires. — MM. Le Moing, à Goarec ; Le Chaux, à Laniscat ; Franco, à Mellionec.

La Chèze.

MM. de Kerpezdron, juge de paix ; Bertrand, Baud, suppléants ; Bernard, greffier ; Bagot, huissier.

Notaires. — MM. Guilmoto, à La Chèze ; Guillard, à Plémet ; Louet, à Plumieux.

Merdrignac.

MM. Botrel, juge de paix ; Sébillot père ; Tilly, suppléants ; Couedon, greffier ; Gaborel, Baudin, huissiers.

Notaires. — MM. Sébillot fils, et Lostie, à Merdrignac ; Dubos, à Trémorel.

Mûr.

MM. Conan, Yves, juge de paix ; Calvary-

Tilan, Morvan, suppléants ; Blanche, greffier ; Le Marchand, huissier.

Notaires. — MM. Calvary-Tilan, à Mûr ; Le Bris jeune, à Saint-Guen.

Plouguenast.

MM. Le Clézio, juge de paix ; Viet père, Duval, suppléants ; Le Savouroux, greffier ; Géglot, Hyacinthe, huissier.

Notaires. — MM. Ollitrault, à Plouguenast ; Doré, à Plémy ; Blanchard, Plessala ; N.... à Gausson.

Uzel.

MM. Tilly, juge de paix ; Hervé, Golfier, suppléants ; N.... greffier ; Jouan, huissier.

Notaires. — MM. Bienvenüe, Le Marchand, Du Couëdic du Cosquer, à Uzel ; Hervé, au Quillio.

ADMINISTRATION

DES FINANCES.

RECEVEUR GÉNÉRAL.

M. Latimier du Clésieux, Auguste.

PAYEUR DU DÉPARTEMENT.

M. Person.

RECEVEURS PARTICULIERS.

MM. Morand, — à Dinan.
Abel de Lorme, — à Guingamp.
Vienot, — à Lannion.
Fourrier de Bacourt, à Loudéac.

PERCEPTEURS.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC.

Brossais, à Saint-Brieuc.
Le Mée, à Binic.
Ropartz, à Châtelaudren.
Chauvin, à Coëtmieux.
Nevo, au Fœil.
Loton, à Kerity.
Gicquel, à Lamballe.
N...., à Landehen.
Le Nouvel, à Lanvollon.
Mahé, à Moncontour.
Bécot, à Paimpol.
Ropert, à Plaintel.
Pradal, à Plédran.
Rouget, à Pléneuf.
Corbion, à Plérin.
Souvestre, à Plœuc.
Monjaret, à Plouha.
Lansard, à Plouvara.
Hellart, à Pommerit.
Conor, à Pordic.
Veillet-Grandmaison, à Quintin.
Harel, à Trébry.
Huguet, à Yffiniac.

ARRONDISSEMENT DE DINAN.

Aubry, à Dinan.
Hervard, à Broons.
Rouault de la Vigne, à Corseul.
Vallée, à Evran.
Piedvache, à Guenroc.
Vigne, à Jugon.
Duchemin, à Matignon.
Boscher, à Plancoët.
Portier, à Plélan.
Basin, à Plénée-Jugon.
Louaisel, à Pleudihen.
Rubin de Rays, à Ploubalay
Aubry, à Saint-Carné.
Gautier, à Saint-Denoual.
Peslin, à Saint-Jouan.
Lesné, à Trigavoux.
Guiot, à Yvignac.

ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP.

De Floyd, à Guingamp.
Le Calvez, à Bégard.
Mellet, à Belle-Isle.
Gilbert, à Saint-Nicolas.
May, à Bourbriac.
Meslier, à Callac.
Chatton, à Glomel.
Le Hire, à Maël-Carhaix.
Delafargue, à Pestivien.
Musset à Saint-Gilles-Pligeaux.
Le Roy, à Plouagat.
Liguistin, à Plouec.
Herpe, à Plouisy.
Le Gorrec, à Pontrieux.
Bouché, à Rostrenen.

ARRONDISSEMENT DE LANNION.

Le Roux, à Lannion.
Doré, à Ploumilliau.
Guermarquer, à Plestin.
Savidan, à Plouaret.
Le Bouëdec, à Plounévez.
Cabanac, à Perros-Guirec.
Kerambrun, à Prat.
Riquier, à La Roche-Derrien.
David, à Pommerit.
De Geslin, à Tréguier.
Corre, à Penvenan.
Kerroux, à Pleubian.
Le Gars, à Lézardrieux.

ARRONDISSEMENT DE LOUDEAC.

Cailly, à Loudéac.
Gautier, à Corlay.
Couffon, à Gouarec.
Mahé, à la Chèze.
Viet, à Langast.
Jean, à Langoualan.
Le Feuvrier, à Merdrignac.
Coz, à Mûr.
Marchand, à Plémet.
Beuscher, à Trévé.
Hervé, à Uzel.

SURNUMÉRAIRES-PERCEPTEURS.

MM. Kerambrun, Dusart, Gilbert, Durand, Rouault de La Vigne.

CONTRIBUTIONS DIRECTES

ET CADASTRE.

MM. Le Drut, directeur, à Saint-Brieuc, rue Vicairie. (Heures des bureaux, de 9 à 4).

Flornoy, inspecteur, à Saint-Brieuc.

Le Pomellec, contrôleur principal, *id.*

CONTRÔLEURS.

MM. Fresnay De Lévin, à Dinan; Le Coniac, à Paimpol; Fourneau, à Broons; Durousier, à Lannion; Rosencoat et Fercoq, à Guingamp; De Jarnac, à Saint-Brieuc; Kerlivio, à Loudéac; La Barre, à Lamballe.

SURNUMÉRAIRE.

M. Mary, à Saint-Brieuc.

TRAVAUX GÉODÉSIQUES.

MM. Delaunay, géomètre en chef, à Saint-Brieuc.
Raoul, géomètre vérificateur.
Fouché, géomètre triangulateur.
MM. Colont, Le Mière, Herpin, de Rochefort, Sarnègue, Rouault, Dartois, Têto, Le Vallois, Leneuf de Neufville, géomètres de première classe.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

M. Bonamy, directeur du département, à Saint-Brieuc, rue des Petites-Forges.
(Les bureaux sont ouverts de 9 à 4 h.)

DIRECTEURS D'ARRONDISSEMENT.

MM. Le Plat, à Dinan.
Joubaire, à Guingamp.
Ducrest de Villeneuve, à Lannion.
Burdelot, à Loudéac.

CONTRÔLEURS AMBULANTS.

MM. Folleville, à Saint-Brieuc.
Gallais, *id.*

RECEVEURS PRINCIPAUX. — ENTREPOSEURS DE TABACS ET POUDRES.

MM. Toussaint, recev. principal à S.-Brieuc.
Le Loutre, entreposeur, *id.*
Eparvier, receveur principal, entreposeur, à Dinan.
Le Vavasseur, receveur principal, entreposeur, à Guingamp.
Canivet, receveur principal, entreposeur, à Lannion.
Rajot, receveur principal, entreposeur, à Loudéac.

CONTRÔLEURS DE VILLE.

MM. Le Goüer, à Saint-Brieuc.
Goubaud, à Dinan.
Guyot, à Guingamp.
Morin, à Lannion.
Amisse, contrôleur-recev. à Paimpol.
Chèneveux, *id.* à Pontrieux.
Guézelle, *id.* à Tréguier.

GARANTIE DES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

MM. Le Goüer, contrôleur, à Saint-Brieuc.
Toussaint, receveur, *id.*
Le Maoüt, essayeur, *id.*

Le personnel de tout le département est de 126 employés, supérieurs et inférieurs.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

BUREAUX OUVERTS DE 8 HEURES DU MATIN A 4 HEURES DE L'APRÈS-MIDI.

MM. Deszille, directeur, à Saint-Brieuc.
Varin, inspecteur de 1re classe, à Saint-Brieuc, chargé du service actif de tout le département.
Guillemot, inspect. de 3e cl. à Guingamp.
Eonnet, vérificateur, à Dinan.
Rouvin, — à Lannion.
De Trémaudan, — à Loudéac.
Chalus, 1r commis de direction.
Limeul, garde-magasin du timbre.

RECEVEURS.

Belle-Isle, Maigre.
Binic, Texier.
Bourbriac, Dunneteau.
Broons, Le Coq.
Callac, Philippe.
Châtelaudren, Vimont.
Corlay, Combette Cholus.
Dinan, Prigent.
Evran, Bonamy.
Guingamp, Le Poullen.
Jugon, Tual.
Lamballe, Rebillon.
Lannion, Henry.
Lanvollon, Le Boniec.
Lézardrieux, Le Pigeon.
Loudéac, Moisan.
Matignon, Rohaux.
Merdrignac, Bagot du Parc.
Moncontour, Bottu des Mortiers.
Paimpol, Guichand.
Plancoët, Huet.
Plestin, Mary.
Pontrieux, Normand.
Quintin, Avignon de Morlac.
Rostrenen, Meillet.

Saint-Brieuc (enregistrement), Deshayes.
Saint-Brieuc (hypothèques), Morellet.
Saint-Nicolas, Clément.
Tréguier, Dumont.
Uzel, Philippe Kerarmel.
Vieux-Marché, Orieulx.

SURNUMÉRAIRES.

MM. Marc, à Saint-Brieuc.
Habasque, *id.*
Lajouse, à Guingamp.
Le Quéré, à Dinan.
De Trogoff, à Lannion.
Olivo, à Loudéac.

Nota. — Les cantons ci-après désignés, au chef-lieu desquels il n'existe pas de bureau d'enregistrement, dépendent des bureaux dénommés à la suite de chacun d'eux.

CANTONS.	BUREAUX.
Bégard.	Pontrieux.
Etables.	Binic.
Goarec.	Corlay.
Maël-Carhaix.	Rostrenen.
Mûr.	Corlay.
Perros-Guirec.	Lannion.
Plélan.	Jugon.
Pléneuf.	Lamballe.
Plœuc.	Quintin.
Plouagat.	Guingamp.
Plouaret.	Vieux-Marché.
Ploubalay.	Plancoët.
Plouha.	Lanvollon.
La Roche-Derrien.	Tréguier.
Saint-Jouan-de-l'Isle.	Broons.

Nota.— MM. les employés supérieurs étant appelés par la nature de leurs fonctions à séjourner annuellement dans chaque bureau pendant environ un mois, MM. les officiers publics et les contribuables pourraient profiter de ce temps de séjour pour conférer et au besoin rédiger requête de toutes les réclamations qu'ils croiraient avoir à présenter, cette marche devant nécessairement accélérer l'instruction et la consommation des affaires litigieuses.

DOUANES.

EMPLOYÉS SUPÉRIEURS.

MM. Bessat, directeur à Saint-Malo.
Lebrun, inspect. de 1re cl. à S.-Malo.
Prévost, sous-inspecteur à Saint-Servan.
Dequen, inspect.-division. à S.-Brieuc.
Foubert, *id.* à Tréguier.
Réveillon, sous-inspect. au Légué.

SERVICE SÉDENTAIRE.

RECEVEURS PRINCIPAUX.

MM. Lechelle, à Saint-Malo; Réverchon, au Légué; Mahu, à Tréguier.

RECEVEURS

RECEVEURS SUBORDONNÉS.

MM. Le Roux, à Pontrieux; Bourel-Roncière, à Binic; Legrand, à Dinan; Durant, aux grèves de Langueux; Le Clerc-de-Cerny, à Dahouet; Ténières, à Thuro; Caissac, à Port-à-la-Duc; Auffret, à Toul-an-Héry; Lansalut, à Lannion; Kergrohen, à Perros; Le Roy de la Trochardais, à Lézardrieux; Faudacq, à Paimpol; Blondin, à Pontrieux.

SERVICE ACTIF.

CAPITAINES.

MM. Waron, à Pontrieux; Fonrouge, au Légué; Bailly, à Thuro; Renault, à Matignon; Blutel, à Paimpol; Gauguin, à Tréguier; Legrand, à Lannion.

LIEUTENANTS DE DEUXIÈME CLASSE.

MM. Hochon, à Binic; Mainguy, au Légué; Villard, à la Ville-Durand; Forgeard, à Kerraniou.

LIEUTENANTS DE TROISIÈME CLASSE.

MM. Juillet, à la Trinité; Arbey, à Hillion; Hubert, à Dahouet: Menans, à Portblanc; Guimbaud, à Lézardrieux.

LIEUTENANTS COMMANDANTS DE PATACHES.

MM. Depreux, à Saint-Servan; Gloro, à Bréhat; Marie, à Pontrieux.

PONTS ET CHAUSSÉES.

M. Méquin, ingénieur en chef de 2e classe.

Arrondissements de Guingamp et de Lannion.

M. Dreppe, ingénieur ordin. de 1re classe.

CONDUCTEURS EMBRIGADÉS.

MM. Large, de 3e classe.
Bontemps, *id.*
Bourdeau, *id.*
Lambert, *id.*

CONDUCTEURS AUXILIAIRES.

MM. Le Baron, de 1re classe.
Jagoury, de 3e classe.
Le Bourhis, *id.*

Arrondissement de Saint-Brieuc.

M. Fessard, ingénieur ordinaire.

CONDUCTEURS EMBRIGADÉS.

MM. Adam, de 2e classe.
Nevot, de 3e classe.

CONDUCTEURS AUXILIAIRES.

MM. Beaugrand, de 1re classe.
Desfossés fils, *id.*

MM. Hobé, de 1re classe.
Mareschal, de 2e classe.
Doucet, de 3e classe.

Arrondissements de Dinan et de Loudéac.

M. Boucher, aspirant ingénieur.

CONDUCTEURS AUXILIAIRES.

MM. Le Breton, de 1re classe.
Zombkowsky, *id.*
Delarue, de 3e classe.
Remignard, *id.*
Pouhaër, *id.*

PRÉPOSÉS AUX PONTS A BASCULE.

MM. Mahé de Kerouan, à Saint-Brieuc.
Claveric, à Dinan.

CANAL D'ILE-ET-RANCE.

M. Robinot, ingénieur en chef.

ARCHITECTE DU DÉPARTEMENT.

M. Lorin, à Saint-Brieuc.

CHEMINS VICINAUX.

M. Gaignoux, agent-voyer, chargé de la direction du service des chemins vicinaux dans le département.

AGENTS-VOYERS ORDINAIRES.

Arrondissement de S.-Brieuc, MM. Briand et Le Chapponier.
Arrondissement de Dinan, M. Cousin.
— de Guingamp, M. Carré.
— de Lannion, M. Campion.
— de Loudéac, M. Taillard.

Le département des Côtes-du-Nord est le 13e de France sous le rapport des communications départementales et de grande vicinalité.

ÉTABLISSEMENT DES POSTES.

M. Le Rogeron, inspecteur des postes aux lettres et relais, vérificateur des produits et ordonnateur des dépenses.

DIRECTION COMPTABLE.

MM. Hubert, directeur, à Saint-Brieuc; Ch. Bourel-Roncière, 1er commis; Gouët, 2e commis; Chartier, 3e commis; Ribault, surnuméraire.

DIRECTIONS A TAXATIONS.

Belle-Isle-en-T.,	Mme Ve Lofficial, directrice.
Binic,	Mlle de Kerimel, *id.*
Broons,	Mlle Buart, *id.*
Châtelaudren,	Mlle Le Pesant, *id.*
Dinan,	M. Vicaire, directeur.
Etables,	Mlle Houssaye, directrice.
Guingamp,	Mme Ve Dépasse, *id.*
Lamballe,	Mlle Laplace, *id.*
Lannion,	Mme Ve Poydras, *id.*
Loudéac,	Mme Ve Le Vacon, *id.*
Moncontour,	M. Moisy, directeur.
Paimpol,	Mlle Denis-Lagarde, direc.
Plancoët,	Mme Gautier, directrice.
Pontrieux,	Mlle Hello, *id.*
Portrieux,	Mme Landgren, *id.*
Quintin,	M. Tual, directeur.
Rostrenen,	Mme Ve Laurens de Choisy, directrice.
Tréguier,	Mlle Courson, *id.*
Uzel,	Mme Ve Ducosquer, *id.*

DISTRIBUTIONS.

Callac,	Mme Lancien.
Corlay,	Mlle Goueffic.
Evran,	Mlle Mangin.

Jugon,	Mlle Dequesne.
Lanvollon,	Mlle Le Goaster.
La Roche-Derrien,	Mme Ve Hyenne.
Matignon,	M. Augustin Ollivier.
Merdrignac,	Mme Bagot.
Plésidy,	Mlle Romand.
Plestin,	Mlle Le Pesant.
Plouha,	Mlle Gallays.

BOÎTE SUPPLÉMENTAIRE. — GARDIENNE.

Saint-Brieuc,	Mme Richard.

BOÎTES.

Il y en a au moins une par commune.

RELAIS SUR LA ROUTE DE PARIS A BREST.

Broons,	Ferron.
Langouhèdre,	Ve Jégu.
Lamballe,	Ferron.
Saint-Brieuc,	Ve Besconte.
Châtelaudren,	Lechelard.
Guingamp,	Tanguy.
Belle-Isle,	Tuellan.

RELAIS SUR LES ROUTES DE 2e CLASSE.

Lannion,	Le Tulle.
Loudéac,	Maille.
Moncontour,	Haméon.
Dinan,	Le Roy fils.
Jugon,	Ve Lescop.

INSTRUCTION.

COLLÉGE DE SAINT-BRIEUC.

BUREAU D'ADMINISTRATION.

MM. Thieullen, préfet, président.
Le Pomellec, maire.
Habasque, président du tribunal.
Guimart, Aulanier, avocats.

MM. Letellier, officier de l'Université, princ.
Tarot, sous-principal.
De Garaby, aumônier, chanoine hon.

RÉGENTS ET CLASSES.

MM. Marée, officier de l'Université, régent de physique et de mathématiques.
Sergent, régent de mathématiques.
Penot, régent de mathémat. spéciales.
De Garaby, régent de philosophie.

MM. Tarot, régent de rhétorique.
Coppalle, de seconde.
Pons, de troisième.
Charton, de quatrième.
Cuvet, de cinquième.
Audrain, de sixième.
Chaye, de septième.
Pons, d'anglais.
Dany, de dessin.
Edern, de musique.
Belenfant, *id.*
Lucas, maître d'étude.

COURS ACCESSOIRES DU JEUDI.

MM. les régents des sciences.

PRÉPARATION GRATUITE AU BACCALAURÉAT.

MM. Le principal, une fois par semaine.
Tarot, une fois *id.*
De Garaby, quatre fois *id.*

ÉCOLES PRIMAIRES.

MM. Campion, inspecteur de 2 classe.
Montier, sous-inspecteur.

ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE

ANNEXÉE AU COLLÉGE DE S.-BRIEUC.

MM. Bléas, directeur.
Dessay, breveté du degré supérieur.
Bazire de Lespine, breveté du degré élémentaire.

Les élèves sont surveillés sans rétribution aucune, en dehors des classes, tous les jours.

ENSEIGNEMENT MUTUEL DES GARÇONS.

MM. Cuvet, directeur.
L'Hôtellier, sous-directeur, breveté du degré supérieur.
Jagot, élève-maître.

ENSEIGNEMENT SIMULTANÉ.

Huit Frères de la Doctrine Chrétienne.

ENSEIGNEMENT MUTUEL DES FILLES.

Mme Beuscher, directrice.

ENSEIGNEMENT SIMULTANÉ
ET PENSIONNAT.

Mlle Charlemagne.

ENSEIGNEMENT INDIVIDUEL.

Mme Fleury; les Sœurs de Saint-Vincent de Paule; les Dames de l'Hospice.

PENSIONNATS DE DEMOISELLES.

Mlles Martin-Deslandes ; Mmes Ducoroy ; Mmes du Refuge ; Mmes de la Providence, qui font de plus l'école gratuitement aux externes.

Mlle Julie Bagot tient à Notre-Dame une maison de Providence, où elle élève et instruit de jeunes indigentes.

Mlle De la Villechapron dirige un établissement de même nature, appelé Nazareth.

PROFESSEURS D'ANGLAIS.

M. Pons ; Mme Anton, de Londres ; Mlle Josse, qui enseigne aussi l'italien.

PROFESSEURS DE DESSIN.

MM. Dany, Kerangal ; Mlle Nether.

PROFESSEURS DE MUSIQUE.

MM. Belenfant, Edern, César ; Mlle Nicolas.

PROFESSEUR DE DANSE.

M. Lioto.

COLLÉGE DE DINAN.

BUREAU D'ADMINISTRATION.

M. Néel, sous-préfet, président.

MM. Leconte, maire.
Bailly, président du tribunal.
Gervais, avocat.
Roussan, avoué.

MM. Joubin, principal, régent de philosophie ; Laurent, régent de rhétorique et de seconde ; Bourchis, de troisième ; Pontois, de quatrième ; Fleury, de cinquième ; Duverger, de sixième ; Boitel, de septième ; Botrel, de huitième ; Frater, maître d'anglais ; Jamet, de dessin.

ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE

ANNEXÉE AU COLLÉGE.

M. Dilasser, pourvu du brevet supérieur, directeur.

ENSEIGNEMENT MUTUEL.

MM. Leyder, directeur.
Lequellec, maître-adjoint, breveté du degré supérieur.
Desmarais, sous-directeur, breveté du degré élémentaire.

ENSEIGNEMENT SIMULTANÉ.

Ecole privée, tenue par les Frères de l'instruction chrétienne.

PENSIONNATS DE DEMOISELLES.

Mmes Berthier, Desguez, Joubin, Raffray, directrices.

Les demoiselles reçoivent aussi l'instruction chez les Dames Ursulines, chez les Dames de la Sagesse.

COLLÉGE DE GUINGAMP.

BUREAU D'ADMINISTRATION.

MM. Brunot, sous-préfet, président.
Ollivier, maire.
Vistorte, président du tribunal.
Gélard, avocat.
Clech-Kerthomas.
Baudouin, avocat.

RÉGENTS.

MM. Le Moulle, principal; Le Pouliquen, Tanguy, Héron.

MM. Du Pontavice, professeur de mathématiques; Corbe, de dessin; Le Jolly, d'anglais; Thomas, d'écriture; Le Jean, maître d'étude et du cours spécial de français.

ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE

ANNEXÉE AU COLLÉGE,

SOUS LA DIRECTION DE M. LE PRINCIPAL.

M. Alain, directeur.

ÉCOLE MUTUELLE.

M. Le Roux, directeur.

ENSEIGNEMENT SIMULTANÉ.

Six Frères de l'Instruction chrétienne.
MM. Lozach, Prigent, Balcou.

ÉCOLE DES FILLES.

Les Dames de la Sagesse.

PENSIONNATS DE DEMOISELLES.

Les Dames de la Croix; les Hospitalières.

PROFESSEURS DE MUSIQUE.

M. Lindé, Allemand, professeur de musique instruit, enseigne le piano, le chant et la composition.

M. Messi, maître de musique, enseigne tous les instruments.

M. de Latour, la guitare et la musique vocale.

COLLÉGE DE LANNION.

BUREAU D'ADMINISTRATION.

MM. Loton, sous-préfet, président.
Dépasse, maire.
Hue, procureur du roi, secrétaire.
Chauvin, juge de paix.
Tassel, avocat.
Nayrod, docteur-médecin.

MM. Robert, principal et régent de 5e et 6e; Le Guellaut, régent de 3e, 4e et d'histoire naturelle; Moizan, de 7e et 8e; Ulliac, de mathématiques et d'anglais; Robin, maître de dessin.

ÉCOLES PRIMAIRES.

ENSEIGNEMENT MUTUEL.

M. Héligoin, directeur.

ENSEIGNEMENT SIMULTANÉ.

Sept Frères de l'Instruction chrétienne.
Les Sœurs du Saint-Esprit.

PENSIONNATS DE DEMOISELLES.

Mlle Pollard.
Dames de Sainte-Anne.
Dames de la Retraite.

ÉCOLES PRIMAIRES DE LOUDÉAC.

ÉCOLE MUTUELLE COMMUNALE.

M. Le Ray, directeur, qui, avec M. May, donne le soir des leçons gratuites aux adultes.

ENSEIGNEMENT SIMULTANÉ.

Les Frères de l'Instruction chrétienne.
M. Ody.

ÉCOLES DE DEMOISELLES.

Mlle Hillion.
Les Dames de la Sagesse.

Les MM. Mercier ont créé à Loudéac une maison de Providence, où ils procurent l'instruction aux orphelines et aux externes qui se présentent.

COLLÉGE DE LAMBALLE.

BUREAU D'ADMINISTRATION.

MM. Le Maire, président.
Le Rouillé, curé.
Droguet, docteur-médecin.
Genty.
Villourmel.

MM. Coutance, principal, régent de mathématiques; Le Borgne, régent de 3e et de 4e; Hinaut, de 5e et de 6e; Pérédo, de 7e et de 8e; Bourser, maître d'étude; Royer, de dessin.

ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE.

M. Guyomard, directeur.

ÉCOLE MUTUELLE.

M. Lacroix, directeur.

ENSEIGNEMENT SIMULTANÉ.

Les Frères de l'Instruction chrétienne; les Ursulines; les Sœurs de la Charité, et Mme Lebâcle.

COMMISSION D'EXAMEN D'INSTRUCTION PRIMAIRE,

POUR LES ASPIRANTS AU BREVET DE CAPACITÉ ET POUR L'ADMISSION DES ÉLÈVES DES CÔTES-DU-NORD A L'ÉCOLE NORMALE DE RENNES.

Un inspecteur de l'académie de Rennes, président.
MM. Marée, principal honoraire.
Legal-Lasalle, docteur-médecin.
Guiomar, juge de paix.
Le Breton, chanoine.
De Garaby, régent de philosophie.
Montier, sous-inspecteur des écoles primaires.
Campion, inspecteur des écoles primaires, secrétaire.

COMMISSION D'EXAMEN D'INSTRUCTION PRIMAIRE,

POUR LES ASPIRANTES AU BREVET DE CAPACITÉ.

Les mêmes que ci-dessus, plus :
Mmes Bellom, Lorin, et Mlle Launai-Provost.

Les examens ont lieu les cinq premiers jours de Mars et les cinq premiers jours de Septembre.

COMITÉS SUPÉRIEURS D'INSTRUCTION PRIMAIRE.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC.

MM. Thieullen, préfet, président; Le Pomellec, maire de Saint-Brieuc; Androuin, procureur du roi; Guernion, juge de paix; Josselin, curé de Saint-Michel, membres de droit.

MM. Bellom, propriétaire; Allenou, négociant; De Floyd; Bernard, député; Thoreux, propriétaire; De Catuélan, propriétaire; Le Saulnier-Saint-Jouan, maire de Binic; Dutaya, maire de l'Hermitage; Besnard, négociant, membres du conseil général du département.

MM. Guiomar, juge de paix; Veillet, maire de Moncontour; Guépin, maire de Plœuc, membres du conseil d'arrondissement, désignés par ledit conseil.

MM. Marée, régent, vice-président; Cuvet, instituteur, membres désignés par le ministre de l'instruction publique.

MM. Duval, ex-notaire; Artur, maire de Châtelaudren; Bastiou, adjoint au maire de Châtelaudren; Bourdellès, juge de paix à

Lanvollon; Morand, négociant armateur; Perrio, docteur-médecin, inspecteurs délégués, choisis hors de son sein par le comité.

ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP.

MM. Brunot, s.-préfet, président; Gouin, procureur du roi; Le Roy, juge de paix; Guyomard, curé, membres de droit.

MM. Le Gorrec, député; Guillerm, notaire; Le Calvez, notaire, membres du conseil général.

MM. Lemoulle, principal du collége; Allain, directeur de l'école primaire, membres désignés par le ministre.

MM. Clec'h-Kerthomas, vice-président; Le Saux, juge de paix; H. Desjars, négociant, membres désignés par le conseil d'arrondissement.

MM. Rouxel, juge de paix; Ch. Le Calvez; Le Vincent; Bahezre, notaire; Le Bihan, notaire; Le Roy, notaire; Courtois, notaire; Jérôme; Le Follezou; Kerveno, maire de Rostrenen; Loyer, notaire; Vistorte; Buhot-Launay, inspecteurs délégués, choisis hors de son sein par le comité.

ARRONDISSEMENT DE LOUDEAC.

MM. Le Marquis de Bréhan, sous-préfet,

président ; Lansard, maire de Loudéac ; Gohin, procureur du roi ; Guillemot-Treflinguy, juge de paix ; Elie, curé, membres de droit.

MM. Bigrel père ; Ollitrault-Dureste ; Glais-Bizoin, député, membres du conseil général.

MM. Connan aîné, secrétaire du comité ; Hillion, substitut du procureur du roi ; Pendezec, juge d'instruction, membres désignés par le conseil d'arrondissement.

M. Le Ray, instituteur public à Loudéac, membre désigné par le ministre.

MM. Jouny, greffier du tribunal ; Bienvenüe, notaire ; Delamare, juge de paix à Corlay ; Tilly, juge de paix à Mûr ; Ruellan, juge de paix à Colinée ; Botrel, juge de paix à Merdrignac ; Racinet, propriétaire, inspecteurs délégués, choisis hors de son sein par le comité.

ARRONDISSEMENT DE DINAN.

MM. Le sous-préfet, président ; Leconte, maire ; Cavan, procureur du roi ; Brajeul, curé de Saint-Sauveur.

MM. Le juge de paix de Dinan (*ouest*), Duchalonge-Salmonais, Dessalles, Rioust de Largentaye, Petibon, Homery.

MM. Bigeon, Gervaise, Aubry, Piedvache, secrétaire.

MM. Joubin, principal du collége, et Leyder, instituteur, désignés par le ministre.

ARRONDISSEMENT DE LANNION.

MM. Loton, sous-préfet, président ; Huon, procureur du roi ; Despasse, maire ; Chauvin, juge de paix ; Bidan, curé, membres de droit.

Tous les membres du conseil général.

MM. Tassel, Alfred, docteur-médecin ; Ulliac, régent de mathématiques ; Héligoin, directeur de l'école mutuelle ; Toussaint, avoué.

ÉTAT DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LE DÉPARTEMENT.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DES COMMUNES et des RÉUNIONS DE COMMUNES qui sont pourvues d'écoles communales.	NOMBRE DES COMMUNES et des RÉUNIONS DE COMMUNES qui sont sans écoles.	NOMBRE des ÉCOLES	TOTAL DES ENFANTS qui fréquentent les écoles primaires. garçons.	TOTAL DES ENFANTS qui fréquentent les écoles primaires. filles.	RAPPORT du nombre des ÉLÈVES à la population.
S.-Brieuc..	61	33	131	5549	4055	1/23
Dinan....	53	43	95	3302	2270	
Guingamp.	32	40	56	2152	1092	
Lannion...	53	8	64	2461	1228	
Loudéac...	33	52	48	1518	808	
TOTAUX.	232	149	394	14982	9453	

ÉTAT DES ÉCOLES SECONDAIRES.

ÉCOLES ECCLÉSIASTIQUES.

NOMBRE DES ÉLÈVES.

Dinan.	150
Plouguernével.	120
Tréguier.	200

COLLÉGES UNIVERSITAIRES.

NOMBRE DES ÉLÈVES.

Dinan.	40
Guingamp.	66
Lamballe.	40
Lannion.	50
Saint-Brieuc.	235

BIBLIOTHÉQUE DE S.-BRIEUC,

AVEC UN COMMENCEMENT DE MUSÉE.

Elle est ouverte de 9 heures du matin à midi, et de 2 à 5 heures du soir, excepté le samedi, le dimanche, les fêtes légales et les six semaines de congé.

Elle est administrée par une commission que préside M. le maire ou un adjoint.

Membres : MM. Marée, Legal-Lasalle, De Garaby, Le Gué, Androuin, De Geslin.

Conservateur, M. Coppalle.

JOURNALISTES.

MM. Le Maout, éditeur du *Publicateur des Côtes-du-Nord*, à Saint-Brieuc.
Jollivet, *id.* du *Conteur*, à Guingamp.
Tanguy, *id.* de *l'Echo des Côtes-du-Nord*, à Guingamp.
Villedieu, *id.* du *Journal de Lannion*.
Bitsch, *id.* de *l'Armorique Centrale*, à Loudéac.
Geslin de Bourgogne, gérant du *Français de l'Ouest*, à Saint-Brieuc.
Hédal, *id.* du *Dinanais*.
Huart, *id.* de l'*Impartial*, à Dinan.

IMPRIMEURS.

MM. L. Prud'homme, à Saint-Brieuc.
Guyon aîné, *id.*
Guyon frères, *id.*
Le Maout, *id.*
Huart, à Dinan.
Jollivet, à Guingamp.
Tanguy, *id.*
Villedieu, à Lannion.
Bitsch, à Loudéac.

PRESSES EN TAILLE-DOUCE.

Mrs Prud'homme et Guyon frères, à S.-Brieuc.

STÉRÉOTYPIE ET ATELIER DE RÉGLURE.

M. L. Prud'homme, à Saint-Brieuc.

LITHOGRAPHIE.

M. Jollivet, à Guingamp.

LIBRAIRES.

Mrs L. Prud'homme, Guyon frères, Conor-Grenier, Huguet, Bourges, à S.-Brieuc.
Huart, Hinault, Delarue, Mlle Coste, à Dinan.
Tanguy, Lafond, à Guingamp.
Le Monnier, Mlle Hamon, à Lannion.

FABRIQUES DE PAPIERS.

Mrs L. Prud'homme, à Saint-Brieuc.
Thomé de Kidec, à Quintin.
Le Monier, à Buhulien.

CERCLES LITTÉRAIRES.

Quatre à Saint-Brieuc, deux à Guingamp, un à Loudéac, un à Dinan, un à Lannion, un à Tréguier, un à Paimpol, un à Pontrieux, un à Lamballe.

Mrs Mareschal, archiviste du département.
Balain, auxiliaire.

ART MÉDICAL.

Ier ARRONDISSEMENT. — SAINT-BRIEUC.

MM. Legal-Lasalle, Le Moine, Rault, GuilloLohan, Frogé, Lavergne, Bellamy, docteurs-médecins.

MM. Beuscher, Golfier, Hamon, Ratte, Ferrary, officiers de santé.

Mmes Vénard, Hallot, Plovier, sages-femmes.

MM. Ferrary *, Lagadec *, Frogé, Prod'homme, Hommay *, pharmaciens.

Ploufragan, Me Touhier, s.-f.

Plédran, Me Saintilan, s.-f.

Iffiniac, MM. baron, Cabaret, off. de santé; Me Guinard, s.-f.

Pordic, Mmes Alainmat, Ve Navucet, s.-f.

Châtelaudren, MM. Conor et Le Pouliquen, off. de santé; Me Chabrol, s.-f.; M. Simon *, pharmacien.

Plélo, Me Levincent, s.-f.

Etables, Me Poinsot, s.-f.

* Cet astérisque suit un pharmacien reçu dans les écoles spéciales.

Binic, M. Golfier, off. de s.

S.-Quay, MM. Thémoy, d.-m.; Raymond, off. de santé.

Lamballe, MM. Bédel, Depax, Bavay (François), Droguet, Bavay (Isidore), d.-m.; Bonjour, off. de s.; Mmes Vadaine, Coutarde, s.-f.; MM. Bataille *, Lévêque et Bichemin, pharmaciens.

Lanvollon, MM. Blanchard, Orioux, off. de santé; Mmes Guyot, Pilpot, s.-f.

Pommerit-le-Vicomte, Me Offret, s.-f.

Moncontour, MM. Erhel, Drouadaine, d.-m.; Mmes Le Duc, Philippot, s.-f.; MM. Frouin, Houstin, pharm.

Quessoy, Me Rouillé, s.-f.

Paimpol, MM. Derrien, Morvan, d.-m.; Fontaine, Le Coniat, Le Pouliquen, off. de santé; Me Forgeron, s.-f.; M. Sauvaget, pharmacien.

Bréhat, Mmes Le Goff, Savidan, Chancellé, sages-femmes.

Pléneuf, MM. Rouinvy, Etesse, off. de santé; Me Duval, s.-f.

Erquy, M. Auffray, off. de s.; Me Vadaine, sage-femme.

Plœuc, M. Briend, off. de s.; Me Jouan, sage-femme.

Plaintel, Me Le Glatin, s.-f.

Plouha, M. Bessard, off. de s.; Mmes Coaannouan, Le Bret, s.-f.

Pléhédel, Me Bourgès, s.-f.

Quintin, MM. Pério, Leveillé, Simon, Boscher, d.-m.; Mmes Sorgniard, Le Parc, Labbé, s.-f.; MM. Chauvel *, Mahé, pharm.

Planguenoual, M. André, off. de s.

2e ARRONDISSEMENT. — DINAN.

MM. Bigeon, Bodinier, Aubry, Piedvache, Larère, d.-m.; M. Guillard, d. en ch.; M. Jan, off. de s.; Mmes Gerbe, Le Bonniec, s.-f.; MM. Robert, Jaquelot *, Boismartel, Regnault, Hervé, pharm.

Pleudihen, MM. Postel, d.-m.; Cloutier de la Noë, off. de s.

Plouër, MM. Guischard, Hervé, d.-m.; Le Pecq, Briand, off. de s.

Broons, MM. Rault, Mellet, Le Moine, Gilbert, off. de s.; Me Gallet, s.-f.

Yvignac, M. Tessier, off. de s.

Evran, MM. Nouazé, Guérin, Eloy, off. de santé.

Plouasne, M. Cocheril, off. de s.

Jugon, MM. Trotard, d.-m.; Hamon, off. de s.; Me Raulet, s.-f.

Plénée, MM. Valadou, d.-m.; Gourdet, Issaly, off. de s.

Matignon, MM. Delasal, Sébillot, d.-m.; Hardy, off. de s.; Me Vadaine, s.-f.

Pléhérel, MM. Treveux, Guérin, off. de s.; Me Seguin, s.-f.

Plancoët, MM. Beslay, d.-m.; Gautier, Morel, off. de s.

Corseul, M. Bezard, off. de s.

Ploubalay, MM. Le Tulle, Cabaret, Durand, off. de s.; Me Hécan, s.-f.

Plestin, M. Le Moine, d.-m.

Trigavou, M. Vincent, off. de s.

S.-Jouan-de-l'Isle, M. Rioche, off. de s.

Caulnes, M. Allouet, off. de s.

Guenroc, MM. Ramart, d.-m.; Le Monier, off. de santé.

3e ARRONDISSEMENT. — GUINGAMP.

MM. Buhot, Bret, Pénanguer, Bénoist, Laribe, d.-m.; Guiomar, Thémoin, off. de santé; Mmes Boisvin, Leguyader, Cavalier, Corne, Cathou, s.-f.; MM. Vadet *, Ribot *, Bizos, pharmaciens.

Louargat, Me Olivet, s.-f.

Bégard, MM. Le Bellec, Jégou, off. de s.

Belle-Isle, M. Lucas, off. de s.

Bothoa, Me David, s.-f.

Bourbriac, Mmes Lescop, Offret, s.-f.

Callac, MM. Richault; Le Cocq, off. de santé; Me Rolland, s.-f.

Pontrieux, MM. Richard, Lebaudour, off. de s.; Me Héloury, s.-f.; MM. Guiaumard * et Nicol, pharm.

Ploézal, Me Morvan, s.-f.

Quemper-Guézennec, Melle Ollivier, s.-f.

Rostrenen, MM. Goëlo, d.-m.; Huby, off. de s.; Mmes Guého, Le Gendre, s.-f.

4e ARRONDISSEMENT. — LANNION.

MM. Hamel (Fr.), Nayrod, Prat, Turquet, Le Borgne, Hamon, A. Tassel, d.-m.; Roux, Polard, off. de s.; Me Le Troadec, s.-f.; MM. Clouard, Darnal, Roman, ph.

La Roche-Derrien, M. Cuziat, off. de s.; Me Guégan, s.-f.

Lézardrieux, M. Corlouer, off. de s.

Pleubian, Me Allainmat, s.-f.

Pleudaniel, Me Caro, s.-f.

Pleumeur-Gautier, Me Bescot, s.-f.

Perros-Guirec, Me Vincent, s.-f.

Plestin, MM Le Fiblec, d.-m.; Rolland, maître en chirurgie; Me Ve Guégué, s.-f.

Plouaret, M. Lemorvan, off. de s.; Me Michel, s.-f.

Tréguier, MM. Bouyer, Even, Lemillier, Villeneuve, d.-m.; Villeneuve, off. de s.; Me Rolland, s.-f.; MM. Le Charpentier, Vincenot *, pharmaciens.

Lanmerin, M. Letinévez, off. de s.

5e ARRONDISSEMENT. — LOUDÉAC.

MM. Guilloux, Lansard, Robin-Morhéry, d.-m.; Mmes Josset, Denis, s.-f.; M. Boury, pharmacien.

Saint-Caradec, Me Gaultier, s.-f.

Trévé, Me Gaubicher, s.-f.

Corlay, MM. Dubosc, Le Bigot, off. de s.; Mmes Genève, Le Noannès, s.-f.

Gouarec, M. Racinet, d.-m.; Me Philippe, s.-f.

Plémet, M. Juhel, off. de s.

Merdrignac, MM. Josset, Sérullas, Sébillot, off. de s.

Plouguenast, M. Heurtaut, off. de santé; Me Harmand, s.-f.

Uzel, MM. Viet, d.-m.; Nourry, off. de s.; Me Regnier, s.-f.; M. Chauvel, pharm.

Allineuc, Me Tuloup, s.-f.

Quillio, Me Gaubicher, s.-f.

JURI MÉDICAL POUR LE DÉPARTEMENT.

Un professeur de la faculté de Paris, présid.
MM. Rault, Le Moine, docteurs-médecins ;
Ferrary, Vadet, Lagadec, Hommay,
pharmaciens.

COMMISSION SANITAIRE POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

M. le Maire de Saint-Brieuc, président.

MM. Sébert l'aîné, vice-président ; Legal-Lasalle, GuilloLohan, médecins ; Allenou, Le Saulnier-Saint-Jouan aîné, Ruellan, le sous-intendant militaire, membres ; Ferrary, secrétaire.

MM. le général commandant le département, le sous-commissaire de la marine, l'inspecteur des douanes, l'ingénieur en chef du département, le capitaine de gendarmerie en font partie, avec voix consultative.

M. le préfet du département est président honoraire de cette commission.

La commission a des médecins visiteurs sur divers points du littoral de son arrondissement, savoir : à Saint-Brieuc, M. Le Moine,

docteur-médecin, pour le port de Saint-Brieuc, sur les deux rives ; M. Besnier, officier de santé, pour Binic ; MM. Thémoy, docteur-médecin, et Raymond, officier de santé, pour Portrieuc et la rade de la baie de Saint-Brieuc.

Commissions chargées d'examiner et de vérifier les titres des chirurgiens qui se présentent pour être employés sur des navires de commerce, et de procéder à la visite des coffres de médicaments et des caisses d'instruments de chirurgie :

1° A Saint-Brieuc, MM. Rault, docteur-médecin ; Beuscher, chirurgien ; Ferrary, pharmacien.

2° A Paimpol, MM. Derrien, doct.-méd. ; Le Coniat, off. de s. ; Sauvaget, pharm.

3° A Tréguier, MM. Bouyer, doct.-méd. ; Ville-Neuve, officier de santé ; Le Charpentier, pharmacien.

BAIGNEURS.

Mme Ve Fontaine, à Saint-Brieuc.
M. Le Roux, à Dinan.
Mme Aldébert, à Guingamp.
M. Le Cocq, à Lannion.

ARTISTES VÉTÉRINAIRES.

MM. Barjolin, Pierre, David fils, à Saint-Brieuc ; Chabert, à Dinan ; Boivin, à Guingamp ; Pellé, à Lannion ; Dayot, à Paimpol ; Hamon, à Lamballe ; Téveux, à Matignon ; Feger, à Pontrieux ; Le Sidaner, à Camlez.

JURI CENTRAL POUR L'ADMISSION DES ÉTALONS.

MM. Bouvier-Destouches, Baron-Dutaya, Ollitrault-Dureste, Le Saulnier-Saint-Jouan.

M. Barjolin, vétérinaire du département, assiste aux opérations du juri, avec voix consultative.

STATIONS DES ÉTALONS.

Saint-Brieuc, Lamballe, Crénan, Corlay, Lannion, Pontrieux, Rostrenen.

SOCIÉTÉ DÉPARTEMENTALE DES COURSES.

MM. Thieullen, président ; le comte de Rosmorduc, vice-président ; Houel, directeur du haras de Langonnet ; le marquis de Catuélan, Walaston, De Floyd père, membres ; Claude Rouxel fils, trésorier ; F. Le Pomellec, maire de Saint-Brieuc, secrét.

AGRICULTURE.

SOCIÉTÉS ET COMICES AGRICOLES.

Le département a 48 cantons ; 27 possèdent des comices et un une société d'agriculture.

Arrondissement de S.-Brieuc. — Quatre comices agricoles ; 250 membres.

Plœuc. — Son comice, organisé un des premiers de France, a servi de modèle à cette précieuse institution. — Guépin, maire, président ; Dutaya, président honoraire ; Savenay, trésorier.

Paimpol. — Saint-Jouan, maire de Binic, prés. ; Marc, vice-prés. ; Morand, trés.

Plouha. — Bernard, de Rennes, présid. ; Alain, maire, vice-présid. ; Monjaret, trés.

Lanvollon. — Duval, maire, président ; De Floyd, vice-président ; Le Nouvel, trés.

Société d'agriculture de Saint-Brieuc. — Le préfet, président ; A. Roncière, secrét. — 60 membres, non compris les membres-adjoints de divers points des Côtes-du-Nord et des autres départements.

Le 27 Novembre 1839, s'est formé à Dinan un comice central d'agriculture, de commerce et d'industrie. Ont été nommés :

MM. Néel, Charles, présid. ; Brignon de Lehen, vice-présid. ; Buisson, Germain, secrétaire ; Péan, trésorier ; De Querhoënt, archiviste.

Les membres sont soumis à une rétribution annuelle de 5 fr. ; les réunions périodiques ont lieu le jeudi.

Arrondissement de Guingamp.— Le plus avancé sous ce rapport, et digne d'être proposé pour modèle ; il compte dix comices, autant qu'il a de cantons.

Guingamp. — Le Goas, *élève d'agriculture*, présid. ; Labia, vice-présid. ; Le Camus, trés. ; A. Desjars. secrét.

Bégard. — H. Le Calvez, prés. ; F. Bellec, vice-prés. ; Tassel, trés. ; Bonnot, secrét.

Belle-Isle. — M. Le Diouris, cultivateur, prés. ; De Saint-Rivily, vice-prés. Jézéquel, trés. ; Delafargue, secrét.

Bourbriac.— Le Guillou-Kergoat, présid. ; Le Cocq, vice-présid. ; Lozahic, trésorier ; Gautho, secrét.

Callac. — Ch. Desjars, présid. ; Le Gars, vice-prés. ; Philippe, trés. ; Courtois, secrét.

Maël-Carhaix.

Maël-Carhaix. — Guillerm, présid. ; Le Huérou, vice-président ; Le Moine, trés. ; Le Quéméner, secrétaire.

Plouagat. — F. Le Saulnier-Saint-Jouan, prés. ; N.... vice-présid. ; Ch. Charles, trésorier ; Le Corvaisier, secrét.

Pontrieux. — Y. Le Gorrec, présid. ; Y. Pasquiou, vice-présid. ; Y. Ollivier, trés. ; F. Le Roux, secrét.

Rostrenen. — Le Gac, avocat, présid. ; Ropers, vice-présid. ; Tilly-Kerveno, trés. ; Loyer, notaire, secrétaire.

Saint-Nicolas. — Huchet, présid. ; De Lesguern, vice-présid, ; Saffray, trés. ; Ollivier, secrétaire.

La *Revue Agricole*, d'Octobre 1841, a inséré un extrait intéressant des délibérations du comice de Guingamp :

« M. Le Brigant, cultivateur, maire de Saint-Laurent, membre du comice de Bégard, en écrivant un Traité comparatif et *chiffré* des grands avantages des nouveaux instruments et des nouvelles méthodes agricoles, vient de rendre au pays un service réel et de donner un bon exemple aux praticiens qui peuvent l'imiter, et dont l'expérience est une

autorité que ne peuvent récuser les cultivateurs.

» Les araires viennent de triompher encore le 18 Octobre, au concours de Belle-Isle-en-Terre ; c'est au moins la 20e fois sur 24 concours dans le département. Leur supériorité est désormais chose jugée.

» Une soixantaine d'araires a été placée en 1841, dans l'arrondissement de Guingamp, dont la moitié avec prime de 20 fr.

» Deux concours, sur deux points différents, avec des prix de 50 fr., sont assurés pour le printemps de 1842, par M. le préfet, *aux possesseurs de ces araires,* à l'exclusion des élèves d'agriculture, et des charrues nouvelles, *métisses* à avant-train.

Arrondissement de Lannion. — Six comices ; 60 membres.

Lannion. — Nayrod, présid. ; Le Barzic, vice-présid. ; Le Roux, trésorier.

La Roche-Derrien. — Tigeon, président ; Le Huérou, vice-présid. ; Conan, trésorier.

Lézardrieux. — Launay-Le-Provost, prés. ; Le Béver, vice-présid. ; Troadec, trésorier ; Le Saux, secrétaire.

Perros. — Le Vicomte De Champagny, prés. ; Le Corre, vice-prés. ; Le Graët, trés.

Plouaret. — Le Clech, présid. ; Conen de Penlan, vice-présid. ; Savidan, trésorier.

Tréguier. — Illiac, président ; Le Grand, vice-présid. ; Le Saux-Dumesguen, trés.

Arrondissement de Loudéac. — Six comices ; 60 membres.

Loudéac. — Lansard, président ; Gautier, vice-président ; N... trésorier.

Uzel. — Glais-Bizoin, président ; Gaubicher, vice-président ; Rolland, trésorier.

Corlay. — Ollitrault-Dureste, président ; Thierry, trésorier.

Mûr. — Calvary-Tylan, président ; Fraboulet-Commanée, vice-présid. ; L'Hostys, trésorier.

Plouguenast. — Trobert, présid. ; Doré, vice-présid. ; Viet, trésorier.

Merdrignac. — Duplessix de Grénédan, président ; Chapotin, vice-président ; Bayot, (Joseph), trésorier.

INDUSTRIE.

ASSOCIATION POUR L'AMÉLIORATION DE L'INDUSTRIE LINIÈRE.

MM. Thieullen, président; Veillet, vice-président; Boullé, secrétaire; Rouxel, trésorier.

JURI DÉPARTEMENTAL CHARGÉ DE L'EXAMEN ET DE L'ADMISSION DES ÉCHANTILLONS PRODUITS POUR L'EXPOSITION FRANÇAISE QUI DOIT S'OUVRIR A PARIS.

MM. Le Saulnier-Saint-Jouan, président du conseil général.

LePomellec, maire de Saint-Brieuc.

Boullé (J.-P.), président de la chambre de commerce de Saint-Brieuc.

Veillet, maire et président de la chambre consultative de Moncontour.

Une commission, composée de 5 membres, est instituée dans chaque arrondissement, par MM. les sous-préfets.

COMMERCE.

VICE-CONSULATS.

MM. Angier, vice-consul britannique, à Saint-Brieuc.

Sébert (Théodose), vice-consul de Suède et de Norwége, à S.-Brieuc.

AGENTS DE CHANGE.

M. Joly (Joseph), courtier de marchandises et d'assurances, conducteur de navires et interprète, à Saint-Brieuc.

M. Guilbot, *id.*, interprète de langues.

CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINT-BRIEUC, INSTITUÉE PAR ORDONNANCE ROYALE DU 7 JUILLET 1819.

MM. J.-P. Boullé, président; Tueux, Bothen, Kerautem, Chauvin, L. Le Saulnier-Saint-Jouan, Allenou, Th. Sébert, J.-M. Ruellan, Le Pomellec, membres; Corbion, secrétaire-archiviste.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES DE LA BAIE DE SAINT-BRIEUC.

MM. Le Pomellec frères, J.-P. Boullé, H. Besnard, L. Guibert et Corbel, Hamono,

B. Goullé, F. Ruellan et fils, Sébert l'aîné fils, Villeferon frères, L. Allenou.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES ARTS ET MANUFACTURES.

Moncontour. — MM. Thomas, Latouche, Vivier, Marie, Desnoës-Ruellan, Veillet-des-Landelles.

Quintin. — MM. Allenou, présid.; Henry-Ville-Neuve, secrétaire; Veillet, Garnier-Desgarennes; Th. Lesage.

Loudéac. — MM. Mahé, Conan aîné, Le Moing, Maurice, Moizan, Le Verger (Ange), Prioux (Maurice).

Uzel. — MM. Légué, GuilloLohan, Fraboulet-Commanée, Martin, Le Guennec, Georgelin.

POIDS ET MESURES.

MM. Blanchard, vérificateur, à S.-Brieuc.
Gagon, — à Dinan.
Tropel, — à Guingamp.
Le Cocq, — à Lannion.
Le Lart, — à Loudéac.

CAISSES D'ÉPARGNES.

Saint-Brieuc. — Thierot père, président; Doré, secrétaire; Nomy, caissier.

Reçu jusque et compris le 31 Décembre 1841. . . . . 1,938,f 565c 92

Remboursé. 1,047,121 03

Reste en caisse. 891,444 89

appartenant à :

178 ouvriers des deux sexes;
326 domestiques *id.*;
38 employées d'administration;
188 militaires et marins;
243 mineurs :
679 personnes de profession diverses.

1652.

Dinan. — Leconte, maire; Restif, Roussan, Viel-Belêtre (Louis), Michel, Redoulès, Dufresne-Legué, Daubès, Péan, Brajeul, Viel-Belêtre (Nicolas), Gautier, Egault.

Guingamp. — Vistorte, Notaire, direct.; Herpe, trésorier; De Botmiliau, secrét.

Lannion. — Nayrod, président; Le Roux, secrét.; Lopès, trésorier.

Loudéac. — Lansard, président; Prioux, caissier; Leverger, secrétaire.

57,232 Communes en France, dont 376 dans le département.

La (précède un desservant, en cas douteux. L'* suit le desservant qui a deux communes. La † suit le curé, quand la cure n'est pas au chef-lieu de canton civil.

COMMUNES.	MAIRES.	CURÉS et DESSERV.	Population.
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC.			
Saint-Brieuc.	Le Pomellec.	Epivent, Josselin, (Dutertre.	11318
La Méaugon.	Le Bret.	Torchard.	1014
Plérin.	Denis.	Guillet.	4875
Ploufragan.	Marc.	Robert.	2467
Pordic.	Allenou.	Renault.	4290
Trémuson.	Gaubert.	Gomet.	885
Hillion.	Jaffrelot.	Cardin.	2527
Langueux.	Baudet.	Duchêne.	1962
Plédran.	Le Gallais.	Janin.	3675
Saint-Donan.	Le Coq.	Gautron.	2640
Saint-Julien.	Helloco.	Charlot.	871
Trégueux.	Mahé.	Ferchal.	1345
Yffiniac.	Le Corguillé.	Guiomard.	2003
Châtelaudren.	Artur.	Aribart.	1354
Boqueho.	Le Bihan.	Grosset.	1736
Cohiniac.	Allichon.	Boinet.	870
Plélo.	Pédron.	Durand.	4252
Plerneuf.	Guiomart.	Hillion.	979
Plouvara.	Morin.	Lamy.	1869
Trégomeur.	Blévin.	Eon.	952
Tréméloir.	Vincent.	Lerigoleur.	650
Etables.	Ruellan.	Bourdonnais.	2986

COMMUNES.	MAIRES.	CURÉS et DESSERV.	POPUL.
Binic.	S.-Jouan, aîn.	Bourdonnais.	2229
Lantic.	Mal.	Denis.	1292
Plourhan.	Le Cornec.	Guessant.	1938
Saint-Quay.	Thémoy.	Auffray.	2274
Tréveneuc.	Thouëment.	Bidan.	760
Lamballe.	La Vigne.	Rouillé, (Le Breton	4396
Andel.	Beurrier.	Halnault.	578
Coëtmieux.	Cloteaux.	Le Barbier.	604
Landéhen.	Martin.	Rio.	944
La Poterie.	Méheut.	Hémery.	440
Lamalhoure.	Mordel.	Leray.	776
Maroué.	Aumont.	Rouvrais.	2479
Meslin.	Rouxel.	Marc.	824
Morieux.	Dayot.	Diveu.	631
Noyal.	Guynard.	Brindejonc.	545
Pommeret.	Le Mottais.	Gaubert.	1132
Saint-Aaron.	Baudet.	Le Brase.	685
Saint-Rieul.	Franchart.	Rolland.	365
Trégomar.	Lardoux.	Gallais.	478
Lanvollon.	Duval.	Thomas.	1435
Gommenech.	Le Bars.	Damour.	1216
Lannebert.	Le Guen.	Costard.	934
Le Faouet.	Gourriou.	Madec.	880
Le Merzer.	Ferchal.	Julou.	1020
Pléguien	Drillet.	Derrien.	1666
Pommerit-le-V.	Le Page.	Macé.	2948
Tréguidel.	Hesry.	Juin.	811
Tréméven.	Hello, Yves.	Cathou.	762
Tressignaux.	Kermasson.	Morvan.	813
Trévérec.	Ollivier.	Guézou.	523
Moncontour.	Veillet.	Robin.	1704
Bréhand.	Poilpré.	Texier.	1975
Hénon.	Richecœur.	Huet.	3262
Penguily.	Lucas.	Chevalier.	428
Quessoy.	Gibet.	Baignoulx.	2806
Saint-Carreuc.	Cotillard.	Briend.	1220

COMMUNES.	MAIRES.	CURÉS et DESSERV.	POPUL.
Saint-Glen.	Loncle.	Chevalier.	738
Saint-Trimoël.	Poilvet. Fr.	Malécot.	674
Trébry.	Tarlet.	Cochery.	1608
Trédaniel.	Valo.	Duhamel.	978
Paimpol.	Le Mesl.	Moy.	2012
Bréhat.	Le Frou.	Tartivel.	1483
Kérity.	Dauphin.	Denis.	1956
Ploubazlanec.	Le Goff.	Guennou.	3274
Plouézec.	Maros.	Pasco.	3922
Plounez.	Lamandour.	Derrien.	2289
Plourivo.	Armez.	Baldini.	2463
Yvias.	Le Solleux.	Goudelin.	2579
Pléneuf.	Le Dosseur.	Chastel.	1816
Erquy.	Le Mordan.	Le Chien.	2070
Planguenoual.	Le Grand.	Latouche.	1668
Plurien.	Gesrel.	Chandemerle.	1171
Saint-Alban.	Denis.	De la Fresnaye†	1420
Plœuc.	Allo.	Duchène.	5305
La Harmoye.	Salmon.	Gicquel.	1244
Lanfains.	Téhet.	Hellio.	2226
Le Bodéo.	Goupy.	Bouétard.	941
L'Hermitage.	Dutaya.	Guillard.	1140
Plaintel.	Tanguy.	Le Breton.	3573
Plouha.	Allain.	Guernion.	4958
Lanleff.	Le Cain.	Harscouet.	498
Lanloup.	Bitoré.	Le Floch.	559
Pléhédel.	Morice.	Le Touche.	1739
Pludual.	Geffroy.	Le Dosse.	1100
Quintin.	Symon.	Le Clère.	4454
Le Fœil.	Gallouet.	Goupillière.	2400
Le Leslay.	Jaffray.	Grogneuf.	312
Le Vieux-Bourg.	Raoult.	Joyeux.	1513
Plaine-Haute.	Quintin.	Robert.	2102
Saint-Bihy.	Le Rigoleur.	Roger.	485
Saint-Brandan.	Limon.	Carlo.	3357
Saint-Gildas.	Mordelet.	Quéro.	

COMMUNES.	MAIRES.	CURÉS et DESSERV.	POPUL.
ARRONDISSEMENT DE DINAN.			
DINAN.	Leconte.	Brajeul, Chenu.	7356
Lanvallay.	Boisnard.	Régnier.	1140
Léhon.	Amiot.	Ménier.	640
Pleudihen.	Louvel.	Rouault.	4530
Saint-Hélen.	Chouin.	Merven.	1459
Saint-Solain.	Gabillard.	Ravaudet.	426
Tressaint.	Thomas.	Gaudin.	425
Aucalleuc.	Mahault.	Prioux.	400
Bobital.	Pérot.	Brindjonc.	267
Brusvily.	Arot.	Menard.	645
Calorguen.	Ouice.	Le Clerc.	904
Le Hinglé.	Avril.	André.	210
Plouer.	Le Chien.	Briand.	3757
Quévert.	Bellard.	Biou.	1227
Saint-Carné.	Le Forestier.	Le Saicherre.	860
Saint-Samson.	Ferron.	Boilet.	556
Taden.	Chas.	Tessier.	1434
Trélivan.	Hallouet.	Plessix.	641
Trévron.	Duponcel.	André.	936
Broons.	Miriel.	Fleury.	2527
Eréac.	Bedel.	Chapelle.	1527
Lanrelas.	Tournatory.	Caresmel.	1701
Mégrit.	OEillet.	Le Marchand.	1314
Rouillac.	Préauchat.	Chapelain.	869
Sévignac.	Meheust.	Robert.	2816
Trédias.	Guillemot.	Pellé.	717
Trémeur.	Gauvin.	Chollet.	981
Yvignac.	Le Roux.	Fleury.	1823
Evran.	Arribart.	Rault.	4069
Le Quiou.	Homo.	Dupas.	490
Plouasne.	Le Tellier.	Rioche.	3009
S.-André-des-Eaux	Foueré.	Denoual.	419
Saint-Judoce.	Rozé.	Fontaine.	791
Saint-Juvat.	Michel.	Le Roy.	1440

COMMUNES.	MAIRES.	CURES et DESSERV.	POPUL.
Tréfumel.	Brandily.	Lucas.	461
Jugon.	Trotard.	Odie.	519
Dolo.	Henri.	Gilbert.	859
Lescouet.	Brexel.	Chevalier.	801
Plédéliac.	Delanoe.	Trobert.	2017
Plénée-Jugon,	Gourdet.	Pommeret.	4526
Plestan.	Hervé.	Guérin.	1917
Saint-Igneuc.	Delorgeril.	Vernier.	615
Tramain.	Déjoué.	Le Clerc	650
Matignon.	Vissenaire.	Ksanté.	1253
Hénansal.	Rouxel.	Raul.	1111
Hénanbihen.	De Floyd.	Letournel.	1662
La Bouillie.	Robinot.	Tanguy.	676
Pléboulle.	Gaspaillard.	André.	1022
Pléhérel.	Faramus.	Nevot.	1061
Plévenon.	Hervé.	Allain.	1172
Ruca.	Gouray.	Blévin.	778
Saint-Cast.	Quéma.	Cormao.	1402
Saint-Denoual.	Nabucet.	Nevot.	456
Saint-Pôtan.	Chotard.	Ferrart.	1609
Plancoët.	Morel.	Merdrignac.	803
Bourseul.	Cocheril.	Rouxel.	1366
Corseul.	Salmon.	Piedvache, Salmon.	4251
Créhen.	Oleron.	Homery.	1589
Landébia.	Rollier.	Pinson.	196
Languenan.	Rault.	Jan.	1118
Plessix-Balisson.	Lesaichot.	Moison.	217
Pléven.	Thébault.	Amicel.	596
Pluduno.	Brouard.	Oléron.	2124
Quintenic.	Desgranges.	Mauffray.	336
Saint-Lormel.	Le Maire.	Botrel.	426
Plélan.	Thébault.	Sévestre.	979
La Landec.	Du Tertre.	Héry.	358
Languedias.	Michel.	Amice.	457
Plorec.	Aillet, Jean.	Chauvel.	895
Saint-Maudez.	De La Noe.	Crespel.	315

COMMUNES.	MAIRES.	CURES et DESSERV.	POPUL.
Saint-Méloir.	Richard.	Jouquan. *	266
S.-Michel de Pl.	Ferté.	Bernard.	509
Trébédan.	Jamet.	Corguillé.	456
Vildé-Guingalan.	Le Fort.	Angot.	571
Ploubalay.	Dubois.	Trobert.	2563
Lancieux.	Berest	Armel.	896
Langrolay.	Richard.	Chevalier.	805
Pleslin.	Le Moine.	Delorme.	1320
Saint-Jacut.	Allain.	Plessix.	1009
Trégon.	Le Boullanger	Rollier.	337
Tréméreuc.	Pian.	Richard.	563
Trigavou.	Vincent.	Collet.	1243
S.-Jouan-de-l'Isle.	Janvier.	Gendrot.	674
Caulnes.	Barbé.	Le Fert.	2002
Guenroc.	Pellan.	Crespel.	526
Guitté.	Sablé.	Renault.	1072
La Chapelle-Bl.	Davy.	Carré.	478
Plumaugat.	Thomas.	Le Couëdic.	2439
Plumaudan.	Le Gallais.	Ksanté.	1309
Saint-Maden.	Le Gallais.	Pellé.	448

ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP.

GUINGAMP.	Ollivier.	Guyomart.	6466
Coadout.	Druillenec.	Tremel.	525
Grâces.	Labia.	Botrel.	1279
Mousteru.	De Coëtlogon.	Morvan.	1108
Pabu.	Le Noanès.	Robic.	1063
Plouisy.	Knivinen.	Monfort.	1990
Ploumagoar.	Huon.	Le Bonniec.	2004
Saint-Agathon.	Lorgéré.	Le Troadec.	945
Bégard.	Person.	Guillermic (Le Goas	3503
Kmoroch.	Derriennic.	Le Ménager.	541
Landebaëron.	Le Bever.	Vincent.	648
Pédernec.	Bellec.	Launay.	2885
Saint-Laurent.	Le Brigant.	Quémar.	85
Squiffiec.	Guyader.	Duval.	101

COMMUNES.	MAIRES.	CURÉS et DESSERV.	POPUL.
Trégonneau.	Nicolas.	Le Berre.	637
Belle-Ile.	Yvon.	Le Roux.	1378
Gurunhuel.	Raoult.	Thomas.	1358
Locquenvel.	Cadec.	Le Du.	411
Louargat.	Mahé.	Le Branchu.	3833
Plougonver.	Bouetté.	Taillard.	3315
Tréglamus.	Penven.	Le Bihan.	1493
S.-Nicolas.	Huchet.	Jegoux.	2641
Canihuel.	Le Pomellec.	Guenannen.	1531
Kpert.	Le Ny.	Le Guennec.	1228
Lanrivain.	Le Goff.	Le Pennec.	1698
Peumerit-Quintin.	Bahezre.	Le Moign.	605
Saint-Conan.	Rudulier.	Rebours.	871
S.-Gilles-Pligeaux.	Le Ny.	Boscher.	1135
Ste-Tréphine.	Granvarlet.	Colin.	792
Bourbriac.	Le Cocq.	Gautho.	3825
Kérien.	Le Coënt.	Le Collen.	972
Magoar.	Mordellet.	Le Bihan.	428
Plésidy.	Le Ny, fils.	Rocher.	1509
Pont-Melvez.	Salaun.	Richard.	1324
Saint-Adrien.	Cadoudal.	Donval.	607
Senven-Lehart.	Pioger.	Le Flohic.	781
Callac.	Capitaine.	Le Goaster.	2764
Calanhel.	L'Hélias.	Rivoal.	840
Carnoët.	Vauchel.	Henrio.	1931
Duault.	Le Lostec.	Huet, Le Flohic	2379
Lohuec.	Léron.	Philibert.	907
Maël-Pestivien.	Courtois.	Le Fèvre.	1507
Pestivien.	Le Moigne.	Nicolas.	1543
Plourach.	Duchesne.	Le Carré.	1158
Plusquellec.	Le Bars.	Le Rudulier.	1368
Maël-Carhaix.	Lescoat.	Pinson.	1956
Locarn.	Le Moigne.	Morin.	1525
Le Moustoir.	Huruguen.	Paul.	907
Paule.	Le Guern.	Latimier.	1482
Plévin.	Huérou.	Le Denmat.	1193

COMMUNES.	MAIRES.	CURÉS et DESSERV.	POPUL.
Trébrivan.	Marzin.	Le Boujeant.	1140
Treffrin.	Caillibot.	Le Boëdec.	281
Tréogan.	Lauzet.	Le Denmat.	301
Plouagat.	Corvaisier.	Colombier.	2218
Bringolo.	Marquier.	Poulouin.	882
Goudelin.	Morice.	Desbois.	2425
Lanrodec.	Goréguès.	Joubin.	1586
Saint-Fiacre.	Derrien.	Le Riguier.	524
S.-Jean-Kerdaniel.	Quéro.	Corlouër.	731
Saint-Péver.	Gaultier.	Connan.	632
Pontrieux.	Le Gorrec.	Lannier.	1794
Brélidy.	Carriou.	Hamel.	808
Ploëzal.	Le Goff.	Meuric.	3058
Plouec.	Le Garlès.	Hillion.	2180
Quemper-Guézenec.	Ollivier.	Person.	2861
Runan.	Coualan.	Frouin.	688
Saint-Clet.	Le Cain.	Faguet.	1624
S.-Gilles-les-Bois.	Le Calvez.	Rebindaine.	1020
Rostrenen.	Tilly-Kveno.	Rot.	1200
Glomel.	Gaultier.	Daniel, Pierre, Colas.	3687
Kgrist-Moëlou.	Connan.	Le Bihan.	2272
Plouguernevel.	Boscher.	Ropers.	3442
Plounévez-Quintin.	Berthelot.	Pérennès.	3045

ARRONDISSEMENT DE LANNION.

LANNION.	Dépasse.	Bidan.	5461
Brélevenez.	Meudic.	Le Goaster.	1642
Buhulien.	De Carcaradec	La Vissière.	1097
Caouennec.	Le Fiblec.	Le Vincent. *	618
Loguivy-lez-Lann.	Conan.	Le Huérou.	394
Ploubezre.	Allain.	Allain.	3320
Ploulech.	Le Barzic.	Hamon.	1109
Rospez.	Queffeulou.	Le Corre.	1427
Servel.	Le Barzic.	Le Floch.	1757
La-Roche-Derrien.	Guyomar.	Guillermic.	1435
Berhet.	Le Bonniec.	Briend. *	499

COMMUNES.	MAIRES.	CURÉS et DESSERV.	POPUL.
Cavan.	Tremel.	Hervé.	2124
Coatascorn.	Le Roux.	Le Dorner.	851
Hengoat.	Cozannet.	Richard.	810
Lanvézéac.	Thioullin.	Le Vincent. *	155
Mantallot.	Tinévez.	Briend. *	377
Pommerit-Jaudy.	Le Goaziou.	Gélard.	2552
Pouldouran.	Jacob.	Léchvien. *	327
Prat.	Le Huérou.	Le Roux.	2052
Quemperven.	Rannou.	Le Bourdonnec.	889
Troguéry.	Tigeon.	Léchvien. *	543
Lézardrieux.	Mézillis-Guillou.	Lescop.	2128
Lanmodez.	Le Provost.	David.	664
Pleubian.	Le Chevanton.	Bénoit.	4400
Pleudaniel.	Le Troadec.	Le Goaziou.	2338
Pleumeur-Gautier.	Kroux.	Bara. †	2579
Trédarzec.	Le Bever.	Lequilleuc.	1635
Perros-Guirec.	Perrot.	Lejan.	2366
Kmaria-Sulard	Lissilour.	Leroux.	956
Louannec.	Le Bricquir.	Le Goaster.	1616
Pleumeur-Bodou.	Riou.	Le Berre.	2472
Saint-Quay.	Le Guelou.	Boujet.	527
Trébeurden.	Le Licon.	Leluyer.	1491
Trégastel.	Keraudren.	Roche.	1011
Trélevern.	Le Corre.	Le Goff.	1042
Trevou-Trég.	Dagorn	Le Bris.	826
Plestin.	Cotti.	Le Graët.	5260
Lanvellec.	Le Gall.	Le Moing.	1835
Ploumilliau.	Découvrant.	L'Hostis.	3363
Plouzelambre.	Le Bourdonnec.	Bocher.	751
Plufur.	Quesseveur.	Michel.	1554
S.-Michel-en-Grèv.	Geffroy.	Dollo.	603
Trédrez.	Le Person.	Kerneff.	988
Tréduder.	Brigant.	Pénault.	456
Tremel.	Kergoat.	Kleau.	
Plouaret.	Clech.	Dénès.	5220
Loguivy-Plougras.	Merrien.	Moignet.	2989
Plougras.	Le Fustec.	Le Fiblec.	1173

COMMUNES.	MAIRES.	CURÉS et DESSERV.	POPUL.
Plounerin.	Le Hellec.	Quéméner.	1620
Plounévez-Moëdec.	Le Dantec.	Cozdenmat.	3003
Pluzunet.	Le Neuder.	Thomas.	2282
Tonquédec.	Prigent.	Daniel.	2044
Trégrom.	Le Pennec.	Hamon.	1410
Tréguier.	Illiac.	Durand.	3079
Camlez.	Boussougan.	Abgrall.	1252
Coatréven.	Le Roux.	Le Rumeur.	960
Langoat.	Le Grand.	Le Goff.	2349
Lanmerin.	Le Bail.	Moisan.	579
Minihy-Tréguier.	Potin.	Menou.	1510
Penvenan.	Salliou.	Perrot.	2459
Plougrescant.	André.	Le Pellec.	2044
Plouguiel.	Peron.	Kaudren.	2577
Trézény.	Bastiou.	Mignot.	402

ARRONDISSEMENT DE LOUDÉAC.

Loudéac.	Lansard.	Elie.	6865
Hémonstoir.	Leparc.	Berthelot.	632
La Motte.	Rochard.	Rouxel.	3235
Saint-Caradec.	Lequillec.	Pencolé.	2142
Saint-Maudan.	Quéro.	Doré.	435
Trévé.	Moisan.	Hervé.	2902
Colinée.	Basset.	Plesse.	560
Langourla.	Bidault.	Le Blanc.	1300
Le Gouray.	Perret.	Morin. †	2342
S.-Gilles-du-Mené.	Plesse.	Regnier.	661
Saint-Gouéno.	Plesse.	Guillo.	1433
S.-Jacut-du-Mené.	Gueneu.	Boinet.	684
Corlay.	Goueffic.	Glon.	1475
Le Haut-Corlay.	Le Breton.	Ballouard.	1253
Plussulien.	Burlot.	Monnier.	1688
S.-Martin-des-Prés.	Burlot.	Poret.	1440
Saint-Mayeux.	Menguy.	Le Goadet.	1836
Gouarec.	Racinet.	Galerne.	792
Laniscat.	Le Chaux.	Fraboulet.	3141
S.-Gelven.	*id.*	Léauté.	

COMMUNES.	MAIRES.	CURÉS et DESSERV.	POPUL.
Lescouet.	Ollivier.	Carimalo.	998
Mellionnec.	Le Barzic.	Duchêne.	1255
Perret.	Mario.	Le Ratte.	831
Plélauff.	Le Guinio.	Mahéo.	1358
La Chèze.	Bertrand.	Blanchard.	445
La Ferrière.	Baud.	Le Plénier.	741
La Prénessaye.	Dubreuil.	Lucas.	1699
Plémet.	Carré-Kerisouet.	Bigrel. †	3005
Plumieux.	Louet.	Geffrain.	3464
Saint-Barnabé.	Le Piouffle.	Tanguy.	1054
S.-Etienne-du-Gué.	Jouet.	Leroy.	717
Merdrignac.	Bidault.	Hervian.	2730
Gommené.	Posnic.	Henry.	1253
Illifaut.	Chenu.	Fairier.	1077
Laurenan.	Pocar.	Renouvel.	1134
Le Loscouët.	Chevrel.	Orinel.	1108
Mérillac.	Dutertre.	Sotinel.	696
Saint-Launeuc.	Moisan.	Desbois.	491
Saint-Vran.	Rio.	Guguen.	1348
Trémorel.	Berthelot.	Doméon.	1323
Mûr	Calvary-Tilan.	De Quélen.	2285
Caurel.	Guilloux.	Jamet.	669
Saint-Connec.	Boscher.	Le Gloannec.	635
S.-Gilles-Vieux-M.	Le Clézio.	May.	814
Saint-Guen.	Fraboulet.	Chevalier.	1294
Plouguenast.	Trobert.	Huet.	3985
Gausson.	Dubos, fils.	Moisan.	2218
Langast.	Carré.	Pansard.	1490
Plémy.	Doré.	Nourry.	3070
Plessala.	Daniel, fils.	Moisan.	3256
Uzel.	Le Marchand.	Flageul.	2058
Allineuc.	Trobert, fils.	Caresmel.	2571
Grâce.	Gaubicher.	Hello.	1591
Le Quillio.	Ollitrault Kerivlan	Lanoë.	2005
Merléac.	Glais-Bizoin.	Hamet.	2634
Saint-Hervé.	Le Gué.	Poilvet.	1256
Saint-Thélo.	Duault.	Mauxion.	1972

SUITE

A L'ARTICLE DES HUITRES (Page 170).

13 Janvier 1842.

UN MOT SUR LES HUITRES VERTES.

Souvent bien des découvertes sont dues au hasard.

Le jeudi 6 Janvier 1842, le nommé Jouhiaux, pêcheur, habitant la succursale de Cesson, dépendant de la ville de S.-Brieuc, découvrit des huîtres dans un trou, ou puisard, situé au pied d'un rocher faisant partie de la base de la montagne sur laquelle se voient les restes de la tour de Cesson. Ces huîtres lui paraissant de belles grandeurs, il résolut de s'en emparer pour les vendre et en faire son petit bénéfice. Pour ce, il fut chercher quelques-uns de ses camarades, qui vinrent avec divers vases propres à puiser l'eau et à mettre les huîtres à sec, afin de s'en emparer. Ils réussirent et en pêchèrent 5 à 6 douzaines, qu'ils apportèrent au

marché. Il y en avait de plusieurs grandeurs: les unes étaient attachées contre les parois du rocher, les autres éparses, attachées aux débris de corps durs tombés au fond de cette excavation. Celles attachées au roc y tenaient fortement, et il y en eut plusieurs de brisées en frappant dessus pour les détacher; d'autres furent arrachées avec des feuilles de la pierre attachée à leurs écailles; celles-ci présentaient à l'extérieur un aspect étranger à celui de leurs congénères, qui étaient au fond et éparses; les deux valves sont très-plates, irrégulières, et portent sur leur surface libre une espèce de drap marin qui ne s'apercevait pas sur les autres. Elles se rapprochaient beaucoup de la variété de l'huître comestible, appelée huître de rocher. Il s'en est trouvé de petites, de moyennes et de grandes; elles variaient dans leur diamètre depuis 2 jusqu'à 7 centimètres; celles de 5 à 7 étaient en plus grand nombre, tandis que celles de 2 étaient en petite quantité. Celles attachées étaient de la plus grande dimension, et avaient les deux valves tellement applaties, qu'elles se rapprochaient beaucoup, par leur forme extérieure, de *l'huître perlière*, *aronde* ou *peintadine*

des naturalistes; à l'intérieur, elles présentaient aussi plus de matière nacrée que de crétacée.

Le mollusque ou l'animal diffère aussi de celui de nos autres huîtres, en ce que le manteau dont les lobes, unis supérieurement près de la charnière, s'épanouissent ensuite en une double bordure frangée, vulg. appelée barbes, présente une couleur verdâtre, qui le rapproche beaucoup de l'huître verte de Marennes, à qui il ressemble encore par un goût analogue.

La couleur et le goût de ces huîtres ne pourraient-ils pas ouvrir une nouvelle branche d'industrie pour le pays? — La distance qui existe entre la jetée du chemin de hallage et la terre ferme, offre un fossé assez vaste pour y parquer quelques centaines de milliers de ces coquillages, qui se vendent à Marennes depuis 5 fr. le cent, en nombre, jusqu'à 12 et 15 fr., suivant leur plus ou moins forte dimension. Il serait très-facile, au moyen d'une écluse, de retenir, sur toute la surface du sol, autant d'eau de mer qu'il y en avait dans l'endroit excavé où on les a pêchées. La proximité de la côte permettrait d'y établir, à peu de frais, des cabanes

pour y loger des gardiens et des amareilleurs.

La mer n'entre dans ces fossés qu'aux très-grandes marées, qui arrivent 5 à 6 fois par an, aux équinoxes et à des intervalles intermédiaires, où ces marées sont favorisées par des circonstances particulières, propres à faire monter la mer sur les côtes plus qu'elle ne le fait ordinairement. L'astronomie mathématique les calcule et en fait connaître l'époque à l'avance, afin d'avertir les riverains de se tenir en garde, et de se préparer à éviter les dégâts que leur arrivée inattendue pourrait occasionner.

Ces circonstances se trouvent en rapport avec les mesures voulues à Marennes, pour pouvoir établir un parc à huîtres vertes, et qui porte dans ce pays le nom de *claie*. Car la 1re condition voulue est que le terrain destiné à cette opération soit assez élevé au-dessus du niveau de la mer, pour qu'elle ne puisse y entrer qu'aux mêmes grandes marées dont nous venons de parler.

On a beaucoup discuté, pour ne pas dire divagué, sur les causes qui faisaient acquérir la couleur verte au manteau frangé des huîtres de Marennes. Des mémoires et même des livres ont été écrits sur ce sujet. Eh bien! j'ai toujours dit et pensé qu'on pouvait se rendre raison de cet état anormal en quelques mots et l'exprimer en quelques lignes, et le hasard, à qui est due la petite pêche en question, vient corroborer ma manière de voir à cet égard.

Il m'a toujours semblé que, pour réussir à faire prendre au mollusque de l'huître une couleur verte, et lui faire acquérir le goût particulier qui plaît tant aux gourmets, c'était tout simplement de trouver un terrain où la mer ne montât qu'à certaines époques assez éloignées, pour qu'on pût, au moyen de l'art, conserver assez d'eau de mer pour que ce coquillage ne fût jamais totalement privé de cette eau; que cette eau, à l'abri des perturbations plus ou moins fortes, occasionnées par le flux et le reflux, restât tranquille et dans l'état de stagnation qui ne soit troublée que par les vicissitudes atmosphériques, qui sont toujours bien moins fortes et bien moins fréquentes que celles d'une mer souvent agitée; et qu'ensuite le temps fait acquérir, sous ces influences, la couleur et le goût désirés.

J'observerai que les recherches les plus

minutieuses n'ont pu faire découvrir aucune plante, ni de mer, ni de rivage, à l'endroit où ces huîtres ont été pêchées ; que l'eau du trou était tellement claire qu'elle permettait de les apercevoir au fond, à travers une masse d'un mètre environ de profondeur ; que cette eau n'avait aucun mauvais goût, seulement qu'elle était moins âcre et moins amère que celle de la mer. On voyait dans cette eau, et dans celle des flasques environnantes, des chevrettes en assez grande quantité, mais de celles appelées par les pêcheurs *chèvres de rivière*, et qui diffèrent particulièrement des chevrettes de mer, parce qu'elles ne prennent point en cuisant la couleur rouge qui se développe sur presque tous les autres crustacés soumis à cette action du colorique. Cette espèce est connue des naturalistes sous le nom de *crangon commun*, (*crangon vulgaris*). Celles qui rougissent n'appartiennent pas au même genre, mais bien à celui des *palémons*, dont trois espèces se trouvent sur nos côtes : le *palémon portescie*, PALÆMON SERRATUS (c'est la grande chevrette); le *palémon squille* et le *palémon variable*, qui se trouvent mêlées parmi les moyennes et les petites chevrettes.

Une particularité bien remarquable, c'est que dans les claies de Marennes on y trouve la même espèce de chevrette, qui y porte le nom de *bouc*.

Le fond du terrain est formé de débris de phylades qui ont servi à élever la jetée; de ceux du rocher de mica-schiste, dans lequel le puisard se trouve placé, le tout couvert d'une vase blanchâtre superficiellement, et noirâtre dans la partie inférieure ; lorsqu'on la remue, elle dégage une odeur d'hydrogène carboné, comme toutes les autres vases de la mer.

Voici la sixième année depuis la construction du chemin de hallage, les plus grandes huîtres n'ont donc mis tout au plus que cinq ans à acquérir les belles dimensions qu'elles présentent; car, avant les travaux, l'eau de mer ne séjournait jamais dans cet endroit.

F. F.

SUITE DE LA FLORE

INSÉRÉE DANS L'ANNUAIRE

DES ANNÉES 1837, 1838, 1839, 1840, 1841,

PAR F. FERRARY,

PHARMACIEN, DOCTEUR ÈS-SCIENCES, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE, DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE FRANCE, DES SOCIÉTÉS LINNÉENNES DE PARIS ET DE BORDEAUX, ET DE PLUSIEURS AUTRES SOCIÉTÉS SAVANTES.

seau en fleurs la rouille des blés qui se trouvaient aux environs; mais cette propriété malfaisante est loin d'être constatée et rentre dans les préjugés populaires.

LYTHRUM (*Salicaire*). Calice cylindrique, strié, à 12 dents, dont 6 sont alternativement membraneuses, plus courtes, et 6 sétiformes, plus longues; corolle de 6 pétales, attachés au sommet du calice; capsules oblongues, à 4 loges, polyspermes, cachées par le calice.

L. SALICARIA (*S. commune*). Tige droite, ferme, quadrangulaire, glabre du bas, velue et rude du haut; feuilles opposées, quelquefois verticillées, par 3 et 4, sessiles, lancéolées, un peu en carré à la base, glabres en-dessus, un peu pubescentes en-dessous; fleurs rouges, en longs épis terminaux; capsules elliptiques. Se trouve dans les prairies, au bord des ruisseaux, le long des rivières. Cette plante est vulnéraire, astringente, utile dans les diarrhées chroniques.

L. HYSSOPIFOLIUM (*S. à feuilles d'hysope*). Tige redressée, rameuse, glabre; feuilles alternes, linaires, éparses, entières, quelquefois ovales; fleurs petites,

axillaires, sessiles ; capsules cylindriques, couronnées par les dents du calice ; graines fines, jaunes. Se trouve dans les lieux humides, où l'eau a séjourné l'hiver, les landes.

PEPLIS (*Peplide*). Calice comp. à 12 divisions, dont 6 alternativement plus petites, ouvertes ; 6 pétales, quelquefois nulles ; 6 étam. alternant avec les pétales ; capsule courte, arrondie, à 2 loges.

P. PORTULA (*P. pourpier*). Tige couchée, radicante, rougeâtre, glabre ; feuil. opposées, arrondies, comme spatulées au somm., dégénérant en pétioles ; fl. petites, sessiles, dans toutes les aisselles des feuilles ; capsules luisantes, polyspermes. Bord des étangs, fossés demi-desséchés.

TRIGYNIE. — *Trois Styles.*

COLCHICUM (*Colchique*). Calice nul ; corolle à 6 divisions profondes, dont 3 intérieures, à lymbe campanulé, portées sur un long tube partant de la bulbe ; capsules à 3 lobes réunis à la base, enflés.

C. AUTUMNALE (*C. d'automne*, vulg. *Tue-Chien*). Fleurs d'un rose purpurin, le tube blanc, sortant nues du sol, en automne,

solitaire ou 2 à 2, les feuilles ne poussant que quelques temps après, et ne se développant entièrement, ainsi que la semence qu'elles enveloppent, qu'au printemps. Se trouve dans les prés humides. Cette jolie plante, assez rare, m'a été communiquée par M. Nevot, qui l'a rencontrée dans une prairie au travers de laquelle passe la nouvelle route de Saint-Brieuc à Châtelaudren, pour éviter la descente dangereuse de Saint-Barthélemy. L'ognon récent de cette plante est très-vénéneux, et un violent poison pour l'homme et plusieurs animaux. On s'en sert en médecine comme d'un puissant incisif et d'un diurétique actif ; il a aussi une propriété émétique assez marquée.

RUMEX (*Patience, Parelle*). Calice en 3 parties courtes, étroites, ouvertes ; corolle de 3 pétales connivants, longs, persistants ; capsules triangulaires, renfermant la graine ; pétales entiers.

R. AQUATICUS (*Patience aquatique*). Tige très-forte, cannelée ; feuilles radicales, grandes, pétiolées, lancéolées, atténuées par les 2 bouts ; celles de la tige ondulées et crénelées sur les bords ; fleurs nombreuses, verdâtres, verticillées, disposées

en panicule. Bord des ruisseaux un peu profonds, des rivières et des étangs.

R. CRISPUS (*Parelle crépue*). Tige droite, cannelée, rameuse au sommet; feuilles pétiolées, lancéolées, allongées, ondulées, crépues sur les bords; fleurs longues, pédonculées, verticillées en panicule terminale. Prés et fossés un peu humides.

R. NEMOLAPATUM (*P. des forêts*). Tige souvent rameuse dès le bas, striée, à rameaux divariqués, presque filiformes; feuilles lancéolées, étroites, pétiolées, ondulées sur les bords, les supérieures sessiles; fleurs en verticilles, accompagnées de feuilles et formant des espèces d'épis; pétales entiers, chargés d'un tubercule coloré. Le long des chemins et fossés un peu humides, les bois couverts.

R. SANGUINEUS (*P. Rougeâtre*, vulg. *Sang de dragon*). Tige d'un rouge noirâtre, un peu rameuse dans le haut; feuilles pointues, un peu cordiformes à la base, portées sur des pétioles noirs, rougeâtres, marquées de veines rouges ramifiées, très-visibles, les supérieures sessiles; fleurs verticillées et en longs épis grêles, non foliacés; pétales oblongs, entiers, chargés d'un petit tubercule ou gaîne, saillant et coloré. Cette espèce est cultivée, mais se resème d'elle-même et est très-difficile à détruire dans les jardins, où on s'en sert comme comestible, dans les soupes d'herbes, quelquefois dans les boudins. On la rencontre aussi spontanée dans les décombres.

Pétales dentés.

R. PULCHER (*P. Violon*). Tige diffuse, striée, à rameaux divariqués; feuilles inférieures en violon, pétiolées, obtuses, sinueuses sur les côtés; les supérieures étroites, sessiles; fleurs verticillées sur les rameaux; pétales presque triangulaires, bordés de dents. Bord des chemins secs, le pied des murs.

R. ACUTUS (*P. aiguë*). Tige haute, anguleuse, dressée, presque simple; feuilles cordiformes, allongées, les supérieures lancéolées; fleurs en verticilles, formant des épis paniculés, courts; pétales lancéolés, oblongs, dentés. Prés et terrains frais.

R. OBTUSIFOLIUS (*P. à feuilles obtuses*). Tige dressée, arrondie, striée; feuilles cordiformes, crénelées, les inférieures obtuses, les supérieures ovales, lancéolées, canaliculées, courtement aiguës; fleurs en

épis fournis, axillaires, terminaux; pétales cordiformes, réticulés, larges, à quelques dents de chaque côté. Lieux incultes, bord des chemins, le long des vieux murs.

Ce sont ces deux espèces qui donnent la racine connue sous le nom de *Parelle*, *Patience*, et dont on se sert en médecine comme amer et sudorifique.

R. MARITIMUS (*P. maritime*). Tige droite, lisse, angulaire; feuilles allongées, étroites, pointues, dégénérant en pétioles; les fleurs nombreuses, en verticilles serrés, formant de longs épis terminaux; pétales presque triangulaires, bordés de dents sétacées. Lieux marécageux des bords de la mer.

Le *Rumex patientia* ne vient point spontanément, mais on le cultive quelquefois dans les jardins, où il se resème et est difficile à tarir; on le connaît sous le nom d'*Oseille douce* ou *Oseille épinard*.

Pétales entiers, fleurs dioïques.— Saveur acide.

R. ACETOSA (*P. oseille*). Tige arrondie, droite, légèrement sillonnée; feuilles ovales, oblongues, sagittées, pétiolées inférieurement, sessiles et comme embrassantes sur la tige; fleurs dioïques, en panicules terminales; pétales ovales, entiers, nus. Les prairies, les bois couverts et humides. On cultive cette espèce, qui a plusieurs variétés : à larges feuilles presque rondes, à feuilles crépues, à feuilles sagittées, très-lisses. Elle est potagère, et assez employée en médecine comme rafraîchissante et dépurative.

R. ACETOSELLA (*P. petite oseille*, vulg. *Oseille de chien*, *Trinchon*). Tige droite, menue, grêle, rougeâtre; feuilles petites, sagittées, à oreilles divergentes, quelquefois glauques; fleurs en panicule rameuse, d'un vert rougeâtre; stipules blanchâtres, scarieuses. Se trouve en quantité dans les champs, où elle se multiplie beaucoup par des filaments enracinés et très-difficiles à détruire.

Il y en a une variété dont les feuilles sont ovales, oblongues et entières. Sur les vieux murs, les vieux fossés.

TRIGLOCHIN (*Troscart*). Calice à 3 folioles inégales, corolle à 3 pétales caliciformes; stigmate plumeux, sessile; capsule à 3 loges, s'ouvrant à la base.

T. PALUSTRE (*T. des marais*). Hampe grêle, ronde, lisse; feuilles radicales, li-

naires, fines, planes, un peu charnues; fleurs en épis, simples, espacées; capsules droites, plus longues que les pédicules, solitaires, à 3 loges. Se trouve dans les prés marécageux, les marais.

T. BARRELIERI (*T. de Barrelier*). Racine bulbeuse, entourée de fibres, sèche, ayant l'aspect d'une souche de jonc; hampe dépassant à peine les feuilles, qui sont demi-cylindriques; fleurs rougeâtres, en épis courts, peu garnis; capsules dressées, allongées, plus courtes que dans le *palustre*. Marais bourbeux, touffus. Moins commune que la précédente.

T. MARITIMUS (*T. maritime*). Feuilles radicales linaires, charnues, courtes; fleurs en épi simple, long et assez fourni; capsules ovoïdes, à 6 loges, sillonnées, fortes. Cette espèce est abondante dans toutes les prairies non éloignées du bord de la mer, où l'herbe est fournie.

POLYGINIE. — *Pistils nombreux.*

ALISMA (*Fluteau*). Calice triphylle; corolle de 3 pétales; ovaires nombreux; 6-3 capsules monospermes, ne s'ouvrant pas spontanément.

A. PLANTAGO (*F. Plantain d'eau*). Hampe dressée, ronde, garnie de rameaux verticillés; feuilles à longs pétioles, ovales, cordiformes, entières, pointues, nerveuses; fleurs quelquefois roses, petites, en verticilles écartés; capsules comprimées, obtuses, comme triangulaires, disposées en cercle.

Var. (B) A. LANCEOLATUM. Feuilles ovales, lancéolées, courtes.

Var. (C) A. ANGUSTIFOLIUM. Feuilles lancéolées, étroites, longues. Dans les mares où l'eau est stagnante, la queue des étangs. L'espèce commune, les variétés plus rares.

La racine de ces plantes a été préconisée comme un remède certain pour guérir la rage, particulièrement en Russie; en France, on l'a mis aussi en usage, mais on a été malheureusement trompé dans les propriétés qu'on lui attribuait, et ce serait à tort qu'on s'en reposerait sur son usage, ainsi que sur les prétendus remèdes de nos médicastres, qu'on veut cependant aussi donner comme certains, et qui n'ont tout au plus rendu quelques services, si toutefois ils en ont rendu, qu'en apportant un peu de tranquillité dans le moral. Mais jusqu'à présent, le

seul remède à appliquer pour combattre cette cruelle maladie, c'est la cautérisation avec le fer rouge, ou les alcalis, si l'on ne peut mettre le premier en usage.

A. RANUNCULOIDES (*F. fausse renoncule*). Hampe munie vers son sommet de 1 à 2 verticilles; feuilles pétiolées, linaires, lancéolées, aiguës; fleurs d'un rose bleuâtre, légères, à 10-12 pédicules simples, écartés; capsules pointues, en tête hérissée, globuleuses. Plus rare que la précédente, les lieux marécageux.

A NATANS (*F. nageant*). Tige flottante, grêle; feuilles inférieures capillaires, les supérieures ovales, flottantes, très-entières, portées sur de longs pétioles; fleurs blanches, solitaires, assez larges, sortant de l'eau, au bout de longs pédoncules; capsules oblongues, striées, divergentes, caduques. Commune dans les mares, les fossés où il y a presque toujours de l'eau, et aussi les étangs.

A. DAMASONIUM (*F. étoilé, Etoile d'eau*). Hampe dressée, ferme; feuilles pétiolées, ovales allongées, à 3 nervures; fleurs petites, blanches, à pédoncules courts, disposées en 2 verticilles de 6-8 pédicelles

uniflores; capsules subulées, divergentes, disposées en étoiles. Se trouve dans les fossés où l'eau a séjourné, et aussi le long du bord des étangs et des marécages.

CLASSE SEPTIÈME.

HEPTANDRIE. — *Sept étamines.*

MONOGYNIE. — *Un Style.*

ÆSCULUS (*Maronnier*). Calice ventru, à 5 dents; corolle à 5 pétales inégaux; capsules épineuses; fruits à écorce lisse.

Æ. HIPPOCASTANUM (*Marron d'Inde*). Arbre élevé, à feuilles palmées, de 5 à 7 folioles ovales, renversées, dentées, garnies en-dessous de petits paquets laineux; fleurs blanches, tachées de jaune et de rouge, en thyrse (grappes redressées et coniques).

Cultivé, il a une variété à fleurs rouges. Bel arbre d'ornement. Cependant, depuis quelques années, on a beaucoup préconisé l'écorce des branches comme fébrifuge, mais cette propriété n'a été qu'à demi-réalisée. Ses fruits fournissent beaucoup de fécule; on les avait aussi vantés comme don-

nant beaucoup de potasse, par l'incinération, mais cela ne s'est pas réalisé. Son bois, très-blanc et tendre, a été employé pour de petits meubles de luxe, sous le nom de *Bois de Spa*.

On cultive dans les jardins, sous le nom de *Pavia*, deux maronniers en petit, l'un à fleurs jaunes, l'autre à fleurs rouges, qui font un très-bon effet, et qui, de même que le maronnier d'Inde, se sont très-bien naturalisés en France. Les bestiaux mangent leurs fruits, qu'un goût acerbe et un peu amer a fait nommer *Châtaigne de cheval*.

CLASSE HUITIÈME.

OCTANDRIE. — *Huit étamines.*

MONOGYNIE. — *Un Style.*

OENOTHERA (*Onagre*). Calice à 6 divisions; corolle de 4 pétales; capsule infér. un peu tétragone, à 4 valves, 2 à 4 loges polyspermes. Semences nues.

OE. BIANNIS (*Onagre bisannuelle*). Tige droite, anguleuse, rameuse; feuilles lancéolées, dégénérant en pétioles, denticu-

lées, un peu velues; fleurs axillaires, solitaires, formant un épi terminal; capsule sessile; fleurs jaunes, larges, odorantes. Plante d'Amérique, qui s'est naturalisée dans les jardins, où elle se multiplie beaucoup et se ressème d'elle-même. On en trouve quelquefois aux environs des jardins, d'où elle s'est échappée.

EPILOBIUM (*Epilobe*). Calice à 4 divisions; corolle de 4 pétales; capsules infér. à 4 valves, 4 loges polyspermes; semences couronnées de poils.

Pétales entiers, Etamines inclinées. — Fleurs irrégulières.

E. SPICATUM (*E. en épi*, vulg. *Laurier Saint-Antoine, Osier fleuri*). Tige droite, cylindrique, rougeâtre, glabre; feuilles sessiles, lancéolées, allongées, entières, veinées, glabres; fleurs en épi lâche, terminal; calice coloré; capsule pubescente; pédoncules longs, munis d'une bractée à la base; fleurs roses, quelquefois avec des lignes longitudinales d'un rose foncé. Il y en a une variété à tige blanche, ainsi qu'à fleurs blanches. Se trouve dans beaucoup de nos bois taillis, à la lisière. La variété blanche

est rare. C'est un vrai chiendent, quand on le plante dans les jardins.

Pétales échancrés. — Etamines dressées, Fleurs régulières.

E. HIRSUTUM (*E. velu*). Tige droite, velue, branchue ; feuilles opposées, un peu divergentes, ovales, lancéolées, amplexicaules, pubescentes sur les 2 faces, dentées irrégulièrement ; fleurs assez grandes, roses-purpurines ; capsules un peu velues. Se trouve dans les lieux humides, le bord des eaux. Transplantée dans les jardins, elle a le même inconvénient que la précédente.

E. MOLLE, LAMK (*E. à feuilles molles*). Tige droite, velue, simple ; feuilles quelquefois alternes, sessiles, lancéolées, blanchâtres, molles et velues ; fleurs petites, rosées, terminales.

Var. E. INTERMEDIUM. Tige rameuse, les feuilles toujours alternes, non divergentes ; fleurs roses, un peu plus grandes.

L'espèce et la variété se trouvent dans les lieux humides, non rares.

E. MONTANUM (*E. de montagne*). Tige simple ou peu rameuse, cylindrique en haut, subpubescente, tétragone du bas ; feuilles

opposées, ovales, lancéolées, dentées en scie, a courts pétioles ; fleurs axillaires, terminales, petites, roses.

Il y a une variété. E. GRACILE (*E. grêle*). Tige grêle et courte ; feuilles légèrement dentelées ; pétioles longs ; fleurs très-petites. L'espèce se trouve sur les coteaux et les lieux cultivés ; la variété aux bords des chemins, les endroits secs.

E. TETRAGONUM (*E. tétragone, à 4 angles*). Tige dressée, rameuse, légèrement pubescente, quelquefois presque glabre ; feuilles glabres, presque linaires, éparses, non réunies par la base, à dents inégales et écartées, portées sur de courts pétioles, dont les prolongements marquent les angles de la tige ; fleurs axillaires, terminales et petites. Capsules pubescentes ; stigmate entier, en forme de massue. Se trouve dans les lieux couverts, humides, les fossés.

E. PALUSTRE (*E. des marais*). Tige droite, débile, glabre ; feuilles sessiles, opposées, linaires, presque entières, à bords roulés, couverts d'un duvet très-court, qui se voit aussi sur leurs nervures, réunies par la base au moyen d'un prolongement qui embrasse la tige ; fleurs petites, d'un rose pâle ;

capsules pubescentes ; stigmate linaire, en massue. Se trouve dans les marais tourbeux.

CHLORA (*Chlore*). Calice de 8 feuilles ; corolle à 8 divisions ; capsule de 2 valves, à une loge, polysperme.

C. PERFOLIATA (*C. perfoliée*). Plante glauque et glabre ; tige droite, ronde, rameuse au sommet ; feuilles ovales, opposées, connées ou soudées par leur base, perfoliées, très-entières ; corolles plus longues que le calice, jaunes, terminales.

Cette jolie plante se trouve sur les pelouses, les prés hauts, quelquefois dans les bois.

C. SESSILIFOLIA, Desvaux. C. IMPERFOLIATA, NOBIS (*C. imperfoliée*). Tige cylindrique, simple, un peu dichotome au sommet ; feuilles opposées, sessiles ou à pétioles courts, ovales, lancéolées ; fleurs jaunes, comme dans l'espèce précédente, à laquelle elle ressemble beaucoup, excepté par les feuilles, qui ne sont pas soudées.

Cette très-jolie espèce se trouve dans les pelouses sablonneuses du littoral, et particulièrement sur les versants de la pointe de *la Garde*, en Saint-Cast, endroit fort riche

en plantes rares, que j'ai déjà cité et que je citerai encore ; c'est un vrai pays de bonne récolte en objets d'histoire naturelle, animale, végétale et minérale.

STELLERA (*Passerine*). Calice à 4 dents ; corolle nulle ; étamines très-courtes ; une gaîne terminée en forme de baie.

S. PASSERINA (*S. passerine, herbe à l'hirondelle*). Tige herbacée, grêle, dressée, un peu rameuse ; feuilles éparses, linaires, sessiles, glabres, entières ; fleurs blanches, lavées de jaune, petites, axillaires, sessiles, pubescentes en dehors. Cette plante a le port de la *Renouée*, *Polygonum aviculare*, avec laquelle on peut la confondre. Assez rare, trouvée dans les champs, après les moissons, dans les environs de Cartravers, sur le mamelon de chaux carbonatée qu'on y exploite.

ERICA (*Bruyère*). Calice à 4 feuilles persistantes ; corolle campanulée ou en grelot, à limbe à 4 divisions, persistante ; anthères bicornes ; capsule membraneuse, à 4 valves cloisonnées au milieu.

E. VULGARIS (*B. commune*). Sous-arbrisseau rameux, étalé, à tige rougeâtre, tortue ; feuilles petites, fines, imbriquées sur

sous, roulées sur les bords, ciliées; fleurs d'un rose de garance, en grelot allongé, formant une grappe serrée, en épi terminal, uni, latéral; anthères incluses, mutiques; stigmate saillant. Se trouve dans toutes nos landes. C'est une des plus élégantes du pays.

ACER (*Erable*, fleurs polygames). Calice à 5 divisions; corolle de 5 pétales; 2 capsules uniloculaires, réunies à la base, comprimées, réunies et terminées par une aîle membraneuse, divergente.

A. CAMPESTRE (*E. champêtre*). Arbre peu élevé, à écorce gercée, comme subereuse; feuilles à 3 lobes principaux, et 2 petits à la base, anguleux, munies de larges dents obtuses; fleurs en grappes, ramassées, d'un jaune verdâtre; capsules pubescentes, à ailes très-écartées, presque en ligne droite. Se trouve dans les bois taillis et aussi sur beaucoup de fossés formant haie.

A. PSEUDO-PLATANUS (*E. sycomore*). Arbre élevé; bois blanc; feuilles larges, blanchâtres en-dessous, à pétioles canaliculés, à 3-5 lobes ovales, dentés et anguleux; fruits globuleux, glabres, à grappes pendantes, à ailes écartées. Se trouve dans les bois de haute futaie, les avenues. C'est un bel arbre d'ornement.

VACCINIUM (*Airelle*). Calice supère, à 4 à 5 lobes; corolle en cloche ou grélot ouvert, à 4 divisions; baie globuleuse, couronnée par le calice.

V. MYRTILLUS (*A. myrtille*). Sous-arbrisseau à tige rougeâtre, à rameaux anguleux, comme ailés, glabres; feuilles alternes, presque sessiles, ovales, glabres, denticulées, non persistantes; fleurs axillaires, solitaires, pendantes, rosées; baies bleuâtres. Commun dans tous les bois de haute futaie et les taillis. Ses fruits se vendent dans nos marchés et sont connus sous le nom vulgaire de *Lucet*. Ils sont assez agréables au goût, qui est aigrelet; les enfants surtout en sont friands.

DAPHNE. Calice à 4 dents; corolle nulle; baie à une loge et une seule semence.

D. LAUREOLA (*D. lauréole*). Arbrisseau rameux supérieurement; feuilles lancéolées, persistantes, épaisses, entières, d'un vert sombre; fleurs d'un vert jaunâtre, en petits bouquets axillaires; baie noire. Se trouve dans les bois, quelquefois parmi les haies. Les jardiniers recherchent cette espèce rustique, pour y greffer plusieurs autres espèces qui sont cultivées comme arbustes

ses, comme repliées sur elles-mêmes ; tige simple ; feuilles radicales, ovales, lancéolées, en cœur à la base et décurrentes sur un long pétiole, glauques en-dessous ; les caulinaires sessiles au sommet sortant d'une longue gaîne ; fleurs en épi unique, ovoïde, oblong, terminal, d'un joli rose ; semences triangulaires. Se trouve dans les endroits humides ; il y en a beaucoup au *Bois-Boissel*, dans les prés le long de la rivière.

La racine de cette plante est astringente ; on s'en sert en poudre et en décoction. Elle entre aussi dans beaucoup de formules pharmaceutiques.

P. AMPHIBIUM (*R. amphibie*). Tige nageante lorsqu'elle est dans une eau profonde, flexueuse, glabre ; feuilles petiolées, ovales, lancéolées, entières, flottantes, ciliées, munies de stipules courtes et entières, les inférieures plus étroites ; fleurs en épis terminaux, serrés, obtus, cilyndriques ; semences ovales, comprimées ; fleurs rouges.

Var. (B) P. TERRESTRE (*R. terrestre*). Tige redressée ; feuilles lancéolées, étroites, hérissées ; stipules courtes, entières ; fleurs rouges.

L'espèce se trouve sur les étangs, les endroits

endroits des rivières où l'eau est stagnante ; la variété dans les prairies, au bord des eaux. (Le calice ne contient que 5 étamines).

P. PERSICARIA (*R. persicaire*, vulg. *Curage*). Tige rameuse, couchée à la base, puis redressée, glabre ; feuilles lancéolées, pointues, entières, rétrécies en pétiole ; souvent tachées de brun ; stipules ciliées ; fleurs roses, en épis allongés, serrés, terminaux ; pédoncules glabres ; calice à 6 étamines ; graines comprimées, pointues.

Se trouve dans les fossés et les lieux où l'eau a séjourné.

P. HYDROPIPER (*R. poivre d'eau*). Tige couchée à la base, puis redressée ; feuilles lancéolées, glabres, ondulées, sans tache, pétiolées ; stipules lâches, ciliées, nerveuses ; fleurs d'un blanc verdâtre, quelquefois roses, en épis grèles, penchés, interrompus ; 6 étamines ; graines un peu bombées des 2 côtés. Commune dans les fossés très-humides, dans les mares.

Cette plante a une saveur âcre et brûlante, d'où son nom de *Poivre d'eau*. Elle est aussi connue sous le nom d'*Herbe à belle fille*, parce qu'en plusieurs pays elle est est employée, fraîche, en certaines occasions ;

surés sous le rapport de la quantité, propre à couvrir avantageusement les frais de culture et de préparation. Cette espèce a beaucoup de rapport avec le blé noir, mais il est plus grand dans toutes ses parties, et il est vraiment gigantesque relativement à ce dernier.

On cultive encore dans les jardins le POLYGONUM ORIENTALE, très-belle plante connue sous le nom de *Monte-au-ciel*, *Bâton de S.-Jean*, *Canne-Bambou ;* le tipe est à fleurs rouges en grappes retombant d'une manière très-agréable. Il y en a une variété à fleurs blanches.

TÉTRAGYNIE.— *Quatre Styles.*

PARIS (*Parisette*). Calice à 4 folioles ; corolle à 4 pétales, plus étroits que les folioles du calice ; baies à 4 loges, dont chacune contient 6 à 8 graines.

PARIS QUADRIFOLIA (*P. à 4 feuilles*, vulg. *Herbe à Pâris*). Tige droite, cilindrique, portant dans sa partie supérieure 4 feuilles opposées, en croix, ovales, glabres, très-entières, à 5 nervures légères, formant comme un verticille ; fleurs verdâtres, terminales ; calice à 4 folioles lancéolées ; co-

rolle à divisions linaires, étroites, de la même couleur que le calice ; baie irrégulière, arrondie, noirâtre. Cette plante, qui m'avait échappé, m'a été communiquée par M. Bichemin, pharmacien à Lamballe, qui en a cueilli plusieurs échantillons dans les environs de cette ville.

On trouve quelquefois cette plante n'ayant que 3 feuilles, mais aussi on la trouve en ayant 5, 6, 7 et même 8. Dans ce cas, le nombre des divisions du calice, de la corolle et des étamines présente la même anomalie.

ADOXA (*Adoxe*). Calice à 4 folioles ; corolle de 4 pétales ; baie adhérente au calice, à 4-5 loges monospermes ; graines à bords membraneux.

A. MOSCHATELLINA (*A. musquée*). Petite plante, à tige simple, glabre, glauque ; 2 feuilles radicales, biternées, les folioles ternées, à découpures lobées ; tige ayant 2 feuilles opposées vers son milieu, portées sur des pétioles courts, une seule fois ternées ; folioles semblables à celles des feuilles radicales ; fleurs en tête solitaires, au nombre de 4-5, la fleur supérieure ayant 10 étamines ; corolle latérale, à 4 divisions, celle du sommet à 5. Ces fleurs, qui sont vertes,

sentent un peu le musc. Bois couverts. Rare; mais si on la plante dans les jardins, où elle forme au printemps un très-joli gazon, elle s'y multiplie par des racines très-blanches, qu'il est fort difficile de détruire.

CLASSE NEUVIÈME.

ENNÉANDRIE.—*Neuf étamines.*

HEXAGINIE.—*Six Styles.*

BUTOMUS (*Butome*). Calice nul; corolle de 6 pétales, les 3 extérieures plus courtes; 6 ovaires, portant chacun un style long; 6 capsules supères, uniloculaires, polyspermes.

B. UMBELLATUS (*B. en ombelle*, vulg. *Jonc fleuri*). Hampe simple, ronde, creuse; feuil. toutes radicales, triangul., longues, étroites à la base et planes en haut; fl. passant du rose au blanc, en ombelle de 12 à 16 rayons, presque égaux; involucre ou spath de 3 larges bractées, aiguës, et de quelques autres inférieures plus petites; graines comprimées, bordées. Se trouve le long des ruisseaux, dans les fossés conservant l'eau, le

long du bord des étangs. Je n'ai point rencontré cette belle plante qui, cultivée, ferait l'ornement des jardins; elle m'a été signalée par M. Caplet, qui l'avait trouvée le long d'un ruisseau de la forêt de Lorge. On m'a également assuré qu'elle se trouvait le long des eaux, dans le pays de Merdrignac.

CLASSE DIXIÈME.

DÉCANDRIE.—*Dix étamines.*

MONOGYNIE.—*Un Style.*

RUTA (*Rue*). Calice à 4 divisions, persistant; corolle de 4-5 pétales concaves; réceptacle charnu, entourant un ovaire supère; capsules à 4-5 lobes ou valves, 4 à 5 loges polyspermes.

R. GRAVEOLENS (*R. fétide*). Tige glauque, ainsi que toute la plante, exhalant une odeur désagréable, ferme, rameuse; feuilles décomposées, à folioles épaisses, ovales, cordiformes; fleurs en panicule terminale; pétales entiers, jaunes; étamines s'approchant et s'éloignant alternativement du pistil qu'elles viennent féconder; capsules à lobes ob-

tus. Cette plante est cultivée dans les jardins, où elle se ressème ; elle jouit d'une grande réputation qui est peut-être bien méritée : elle est emménagogne, vermifuge, anti-hystérique. Elle entre dans un breuvage prétendu spécifique pour guérir de la rage, que compose une femme qui prétend tenir ce secret de sa famille. Elle est assez souvent venue en cueillir dans mon jardin ; mais comme cela arrivait à des époques où il n'y avait aucune mention d'animaux enragés, j'exigeais un billet du maire pour en donner, et cette formalité devenant gênante pour le médecin en cotillon, il a fini par s'adresser ailleurs. (1)

Les anciens préconisaient beaucoup un vinaigre de *Rue*, auquel ils attribuaient la propriété de préserver des maladies contagieuses.

DYGINIE.—*Deux Styles.*

CHRYSOSPLENIUM (*Dorine*). Calice à

(1) Ce fait, de la plus grande véracité, prouve que la médicastre a menti à l'Académie de médecine, si réellement cette dernière a avancé « que les substances qui faisaient la base du spécifique étaient *inertes* de leur nature, » ne pouvaient que plonger le malade dans une sécurité » trompeuse. » (*Publicateur des Côtes-du-Nord*, samedi 1er Janvier 1842, 7e année, N° 289).

4-5 divisions, coloré; corolle nulle; capsule à une loge, à 2 valves, polyspermes, terminées par 2 styles persistants, en forme de bec.

C. OPPOSITIFOLIUM (*D. à feuilles opposées*, vulg. *Saxifrage doré*). Tiges couchées et rameuses à la base; feuilles opposées, réniformes, arrondies, crénelées; fleurs jaunes, au sommet de courts pédoncules, feuillées. Cette jolie plante tapisse le bord des ruisseaux, et forme un gazon très-brillant; elle est commune, et se trouve en quantité le long du ruisseau qui s'écoule du Bois-Boissel et vient se jeter dans la rivière; le long du mur du jardin de la maison principale du moulin à papier. Il y a des pays où on mange cette plante en salade.

SAXIFRAGA (*Saxifrage*). Calice à 5 parties; corolle de 5 pétales; capsule à 2 valves et une loge polysperme.

S. TRIDACTILITES (*S. à 3 doigts*). Tige dressée, rameuse; feuilles radicales, entières, ovales, formant la rosette; les caulinaires cunéiformes, 3 fides ou 5 fides, alternes, linaires; fleurs axillaires et terminales, pédicellées; corolle petite, blanche. elle a une variété B.

Var. (B) S. PUSILLA. Tige simple, très-courte; feuilles entières, linaires; une seule fleur terminale. L'espèce et la variété se trouvent communément sur les murs, les toits et dans les champs sablonneux. Petite plante visqueuse, rougeâtre, assez jolie.

S. GRANULATA (*S. granulé*, vulg. *Belle-Hollandaise*). Racine fibreuse, garnie de petits tubercules granuleux; tige dressée, velue; feuilles presque toutes radicales, réniformes, à larges crénelures, pétiolées; les folioles de la tige sessiles; fleurs blanches, grandes, en corymbes paniculés. On la cultive dans les jardins, d'où elle s'échappe quelquefois pour croître dans les environs.

SCHÆRANTHUS (*Gnavelle*). Calice à 5 dents, en tube; corolle nulle; capsule petite, à une graine renfermée dans le calice.

S. ANNUUS (*G. annuelle*). Tige très-rameuse, diffuse, à articulations gonflées, velues, écailleuses; feuilles opposées, presque connées, très-déliées, velues; fleurs en grappes, courtes, latérales et terminales; calice à divisions linaires, aiguës et ouvertes. Se trouve dans les champs, les moissons.

Var. (B) S. COLLINUS. A tiges plus dressées et plus courtes. Se trouve dans les endroits secs. Elle est bisannuelle.

S. PERENNIS (*G. vivace*). Tige étalée, rameuse, couverte de quelques poils, d'une couleur glauque, ainsi que le reste de la plante; feuilles opposées, très-étroites, scarieuses, un peu ciliées; il naît dans les aisselles des rudiments de branches, ce qui ressemble à un paquet de feuilles; fleurs en grappes, axillaires et terminales; divisions du calice obtuses, membraneuses, blanchâtres sur les bords et fermées. Se trouve dans les lieux secs et sablonneux.

DIANTHUS (*Œillet*). Calice cylindrique, tubuleux, à 5 dents, entouré à la base, de 2 à 4 écailles opposées et imbriquées; corolle de 5 pétales, à onglets et à limbe denticulé; capsule cylindrique, uniloculaire, polysperme, s'ouvrant en 5 dents au sommet.

Fleurs réunies en tête.

D. CARTHUSIANORUM (*Œ. des chartreux*). Tiges noueuses, rameuses, striées, glabres; feuilles scarieuses à la base, linaires, pointues, à 3 nervures; formant gaînes; fleurs rouges, quelquefois blanches, réunies en

tête, 3-5 ensemble, entourées par 2-4 bra
tées, lancéolées, pointues; écailles cali
nales, ovales, arrondies, aristées, pl
courtes que le calice; pétales crénelés. C
teaux secs et arides, et aussi dans les lieu
sablonneux. Assez commun.

D. PROLIFER (*OE. prolifère*). Tige droite
un peu noueuse, simple ou peu rameuse
feuilles denticulées, glabres, linaires, poin
tues; fleurs petites, roses, réunies en tête
bractées et écailles calicinales, très-larges
scarieuses, obtuses et plus longues que le
fleurs.

Var. (A) D. DIMINUTUS. Tête uniflore.

L'espèce et la variété se trouvent asse
souvent sur les coteaux secs, les pelouse
arides.

D. ARMERIA (*OE. velu*). Tige dressée, ra
meuse, glabre; feuilles linaires, pubes
centes; fleurs agglomérées; bractées plu
longues qu'elles, lancéolées, aiguës, très
velues, ainsi que les calices et les écaille
qui sont lancéolées, aiguës; fleurs rougeâ
tres. Se trouve sur la lisière des bois secs e
sur les coteaux. Non rare.

Fleurs isolées.—Pédoncules uniflores.

D. CARYOPHILLUS (*OE. giroflée*, vulg
OEillet

On trouve chez MM. GUYON, CONOR *et* L. PRUD'HOMME, *à S.-Brieuc :*

NOTIONS HISTORIQUES, etc., par M. HABASQUE, ch^er^ de la légion d'honneur, président du tribunal civil de Saint-Brieuc; 3 vol. in-8^o^, 15 fr.

On trouve chez tous les Libraires du Département :

OEUVRES DE M. DE GARABY, CHANOINE, RÉGENT DE PHILOSOPHIE.

CHANTS DE LA PIÉTÉ, 1 fr.
EXPLICATION du CATÉCHISME de Saint-Brieuc, 1 fr. 50 c.
MANUEL DU RHÉTORICIEN, 2 f.
VIE DE Mgr LA ROMAGÈRE, 50 c.
VIES DES SS. de Bretagne, 2 f. 75 c.

Sous presse :

VIE DE DUGUESCLIN, 1 fr.

ANNUAIRES de 1836, 1837, 1838, 1839, 1840, 1841.

S.-BRIEUC, IMPRIMERIE DE L. PRUD'HOMME.